

Diagnostic stratégique territorial de la Guadeloupe

« Ready for 2021-2027 – Région Guadeloupe » est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act avec le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen »

Version finale

Octobre 2020

Diagnostic stratégique territorial

Modification en **gras couleur** suite aux retours des DO

Modification en **gras couleur** concernant l'ESE

Modification en **gras couleur** concernant les retours de la CE DG REGIO

Modification en **gras couleur** concernant les retours de la CE DG EMPLOI

Modification en mode corrections apparentes sans couleur des fautes de frappe



Préambule

Dans le cadre de la préparation de la programmation des fonds européens pour la période 2021-2027, Technopolis, Amnyos et EDATER ont été mandatés par le Conseil régional de la Guadeloupe pour :

- mettre à jour le diagnostic stratégique territorial de la Guadeloupe, qui identifie les grandes dynamiques du territoire, ainsi que les forces et faiblesses par thématique ;
- élaborer une première ébauche de la stratégie des futurs programmes européens FEDER et FSE+.

Le présent diagnostic pour les futurs programmes opérationnels 2021-2027 FEDER et FSE a été élaboré en mobilisant les sources de données suivantes :

- une large revue de la documentation existante (stratégies et programmes du territoire, plans d'action, étude et diagnostics sectoriels..., etc.) et des indicateurs ;
- des ateliers thématiques organisés au 4^e trimestre 2019 pour identifier les priorités thématiques ;
- des ateliers thématiques d'approfondissement organisés entre février et la mi-mai 2020 ;
- une consultation du Partenariat sur une première version du document.

Les quatorze ateliers menés au total fin 2019 ont permis de consulter les parties prenantes du territoire sur les thématiques listées ci-dessous. Les travaux ont permis d'identifier les projets susceptibles d'émerger sur chacune des thématiques soutenues par les futurs programmes européens :

- entreprises ;
- recherche et innovation ;
- biodiversité ;
- résilience atténuation climat, vulnérabilité des personnes ;
- déchets et économie circulaire ;
- gestion durable de l'eau ;
- énergie (efficacité / énergies renouvelables) ;
- infrastructure et réseaux – numérique ;
- mobilité durable et multimodale, transport (infrastructures et services) ;
- marché du travail, emploi et création d'entreprises ;
- éducation et formation professionnelle ;
- lutte contre la pauvreté, intégration sociale et accès aux services ;
- développement urbain et rural ;
- patrimoine culturel, naturel et aménagement des zones côtières.

Objectif du présent document

Le diagnostic territorial stratégique décline l'état de la situation telle qu'elle apparaît au début du 4^e trimestre 2020 pour chacun des objectifs politiques prévus par la future politique de cohésion. Il identifie aussi les objectifs spécifiques à poursuivre, en vue de la rédaction des

prochains programmes, mais sans pour autant affirmer les choix qui seront faits dans chacun des programmes européens 2021-2027 autour des objectifs politiques suivants :

- objectif politique 1 : une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante ;
- objectif politique 2 : une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques ;
- objectif politique 3 : une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC ;
- objectif politique 4 : une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux ;
- objectif politique 5 : une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières, et des initiatives locales.

Introduction

Un diagnostic finalisé durant une crise sanitaire mondiale aux répercussions économiques et sociales sans précédent et dont les effets sont difficilement appréciables à ce stade

La préparation de la programmation 2021-2027 coïncide avec la pandémie du Coronavirus (Covid-19), une crise sanitaire mondiale aux répercussions économiques et sociales sans précédent, « *la pire crise mondiale depuis la Deuxième Guerre mondiale* » selon l'Organisation internationale du travail (OIT), ayant provoqué, avec le confinement et l'arrêt des chaînes de production, un double choc économique d'offre et de demande brutal et inédit.

Les premières analyses et actions institutionnelles ainsi que les enseignements tirés de la crise financière et économique de 2008-2009 conduisent à penser que les politiques et programmes communautaires auront à faire face à trois périodes :

- la gestion puis la sortie de crise au cours de l'année et des années suivantes ;
- les programmes de reconstruction des bases économiques régionales et internationales qui concernent la première partie des programmes 2021-2027, intégrant le cas échéant différents plans de relance ;
- les politiques de plus long terme, pour accompagner les dynamiques de rééquilibrage au sein des modèles de société (modèle de développement économique, prise en compte renforcée des enjeux environnementaux, sanitaires et climatiques, etc.).

S'il est encore trop tôt à ce jour pour connaître l'ampleur des effets et impacts de la crise sanitaire internationale démarrée au 1^{er} semestre 2020, la France et ses voisins, vont ainsi connaître une récession dès 2020, la quatrième et la plus forte depuis 1944. Les premières estimations de la Banque de France¹ et de l'INSEE estiment que chaque mois de confinement coûte 3 % de PIB et deux points de déficit public supplémentaire. Selon les dernières estimations du FMI, les pays les plus touchés seront ceux de la zone euro, avec une contraction de l'activité de 7,5 %² (baisse de 7,2 % pour la France). A titre de comparaison lors des 3 précédentes années de récession, le PIB français s'était contracté de 3 % en 2009, 0,6 % en 1993 et 1 % en 1975.

Les effets de la crise du Covid-19 sur l'économie, l'emploi et la situation sociale de la France et de la Guadeloupe risquent d'être autrement plus graves que ceux de la crise financière des subprimes de 2008-2009, qui était déjà la plus sévère que la France ait connue depuis 1945.

Un document établi dans un cadre partenarial très large

Le présent document, réalisé en partenariat entre le Conseil régional, l'État, le Conseil départemental, les autres collectivités locales et les représentants socioprofessionnels des secteurs fédérés, propose un diagnostic territorial de la Guadeloupe mettant en évidence un certain nombre d'enjeux et orientations stratégiques pour la période 2021-2027. **Il s'inscrit en cohérence avec le Plan de convergence et de transformation 2019-2028 et est nourri à travers une large concertation publique organisée sous la forme d'une enquête électronique.**

Il rappelle également les grandes évolutions structurelles dans lesquelles la Guadeloupe est engagée depuis plusieurs générations de programmes des Fonds européens structurels et d'investissement.

¹ Source : Banque de France, Le coût économique de la crise : -1,5 % de perte de PIB par quinzaine de confinement, 8 avril 2020

² FMI (2020), *World Economic Outlook: The Great Lockdown*, avril.

Un territoire reconnu pour sa singularité par l'Union européenne

Avec d'autres régions ultrapériphériques, la Guadeloupe partage des caractéristiques spécifiques définies à l'article 349 du TFUE.

Ces régions constituent une réalité unique et forment un ensemble au sein de l'Union européenne, distinct des autres régions européennes, caractérisé essentiellement par :

- un très grand éloignement par rapport au continent européen, renforcé par l'insularité, voire même par la double insularité ou par l'enclavement. Isolées dans leurs espaces géographiques et largement excentrées des grands courants d'échanges, les RUP sont confrontées à l'impossibilité de tirer pleinement profit des avantages du marché de l'Union européenne ;
- une étroitesse du marché local et donc la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits ;
- des conditions topographiques et climatiques difficiles, taille réduite, vulnérabilité face au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes ;
- un voisinage de proximité exclusivement composé de pays tiers de l'UE ou un espace totalement isolé, deux enjeux stratégiques en termes d'insertion et de coopération.

La permanence et le cumul de ces caractéristiques constituent des contraintes structurelles qui nuisent gravement au développement économique, social et territorial.

Cette réalité justifie un traitement spécial et différencié.

Un territoire archipélagique riche de sa biodiversité, de sa culture et de son patrimoine, et marqué par l'accroissement du déficit migratoire ainsi que le vieillissement de sa population

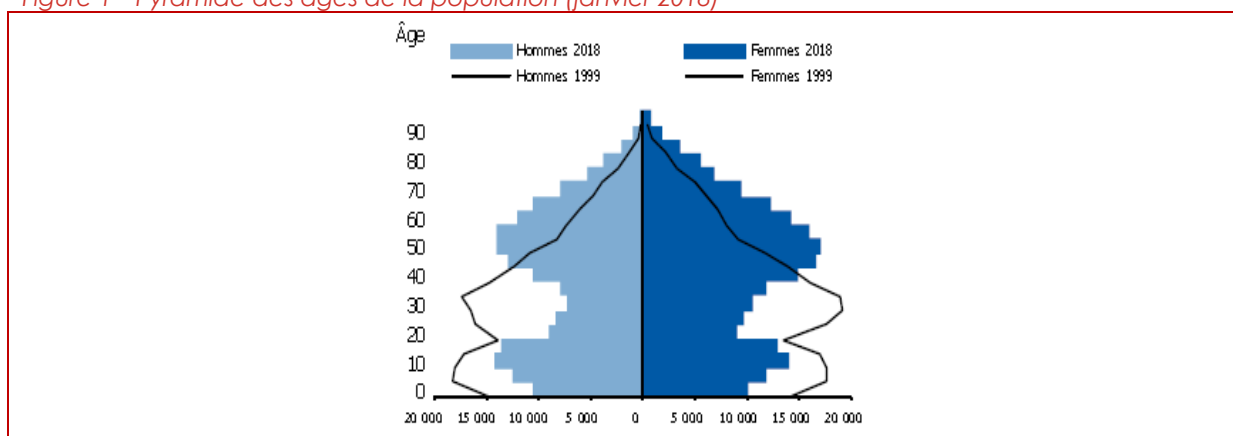
La Guadeloupe se caractérise, au-delà de sa dimension d'archipel, par une biodiversité, une richesse culturelle et patrimoniale exceptionnelle. Le territoire est en effet un territoire archipélagique composé de plusieurs îles dont 6 (Marie-Galante, Terre de Haut, Terre de Bas, la Désirade, Basse Terre et Grande Terre) sont habitées. La Guadeloupe fait partie des 34 « points chauds » mondiaux pour la biodiversité et regroupe la plus grande densité d'aires protégées de l'Outre-Mer qui représente 20 % de la surface totale de l'archipel.

La population guadeloupéenne est à son plus bas niveau depuis 2004. **Au 1er janvier 2020, la population de la Guadeloupe est estimée à 377 000 habitants.** Depuis 2012, le territoire est confronté à un phénomène de déprise démographique sans précédent et qui s'accroît d'années en années, aux enjeux majeurs en termes de développement et de formation. **Entre 2012 et 2020 le territoire a perdu 26 000 habitants soit -7 %** (contre +3 % au niveau national), **la plus forte baisse tous départements confondus** après la Haute-Marne et la Martinique. Depuis 2017, sa population diminue de 1,2 % par an (soit -4 500 habitants / an) principalement sous l'effet combiné de :

- l'accroissement du déficit migratoire (- 6000 par an soit -1,5 % de la population), le plus fort de France désormais supérieur à celui de la Martinique) nourrit par la persistance d'un chômage élevé couplée à une offre éducative insuffisante³ ;
- et, dans une moindre mesure, d'une baisse de son solde naturel (tout juste positif à 0,3 % par an), lié au vieillissement mais aussi à l'émigration qui renforce la baisse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants.

³ Déficit migratoire et hausse des décès : la Guadeloupe perd des habitants
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4283782>

Figure 1 Pyramide des âges de la population (janvier 2018)



Source : INSEE, recensement de la population 1999, estimation de la population 2018

Figure 2 Évolution de la population : projections à l'horizon 2050

	Population en 2016 (selon les projections)	Projection en 2030	Projection en 2050	Taux de croissance annuel moyen 2016/2050
Guadeloupe	397 000	372 000	330 000	-0,5%
Guyane	261 000	339 000	428 000	1,5%
Martinique	377 000	339 000	282 000	-0,9%
La Réunion	859 780	962 000	1 071 000	0,6%
Mayotte	229 000	310 000	490 000	2,3%
Nouvelle-Calédonie	273 000	321 000	378 000	1,0%
Polynésie française	280 000	307 000	326 000	0,4%
Wallis-et-Futuna	12 000	11 000	11 000	-0,3%
Total DOM	2 688 780	2 322 000	2 601 000	-0,1%
Total COM	565 000	639 000	715 000	0,7%
Total Outre-mer	3 253 780	2 961 000	3 316 000	0,1%
France métropolitaine	63 699 000	68 064 000	71 628 000	0,3%

Sources : Insee, World Population Prospects - Nations Unies

Projection de population aux Antilles (indices base 100 en 2016)

Projection de population en Guyane (indices base 100 en 2016)

Source : INSEE, World population prospect – Nations Unies

Une répartition inégale des activités humaines avec une concentration et une forte attractivité du centre, ainsi qu'une progression constante des flux de navetteurs entre les intercommunalités

L'organisation administrative de la Guadeloupe s'appuie sur l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 32 communes. L'organisation administrative est donc très développée pour un territoire d'environ 1 600 km² comptant près de 400 000 habitants⁴.

La division en six territoires administratifs et économiques résultant de la création des EPCI fait apparaître une répartition inégale des activités humaines avec une concentration et une forte attractivité du centre – cf. Carte 1.

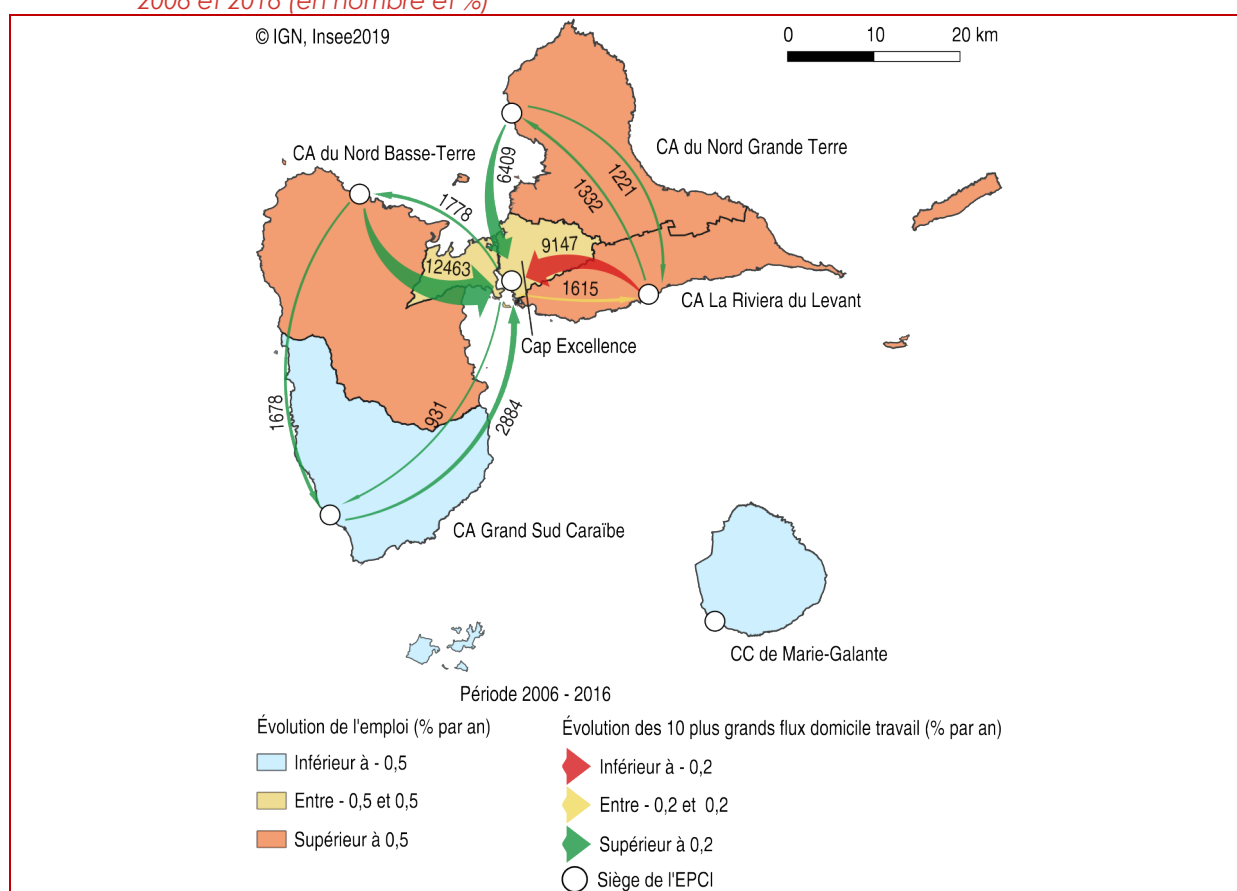
⁴ Au 1^{er} janvier 2016, 394 110 personnes habitaient en Guadeloupe – ce qui équivaut à 0,6 % de la population française (y compris Mayotte). Depuis, la situation démographique est à la baisse : au 1^{er} janvier 2019, on estimait qu'il y avait 382 704 habitants en Guadeloupe, du fait d'un solde migratoire déficitaire qui n'est pas compensé par le solde naturel, excédentaire mais à la baisse Cf. IEDOM. (2019). *Guadeloupe – Rapport annuel 2018* https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ra2018_guadeloupe.pdf.

V. Bellamy & C. Beaumel. (2017). *Bilan démographique 2016*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2554860>

L'économie guadeloupéenne est caractérisée par la prédominance de l'emploi présentiel. En 2016, 78 % des emplois sont issus d'activités mises en œuvre localement visant à satisfaire les besoins des personnes résidentes et des touristes. Depuis 2006, ce type d'emploi augmente de 0,3 % par an. Dans le même temps, l'emploi de la sphère productive reste stable.

Les flux de navetteurs entre les intercommunalités progressent depuis dix ans.

Carte 1 Évolution de l'emploi et des 10 plus grands flux domicile-travail des intercommunalités entre 2006 et 2016 (en nombre et %)



Sources : Insee, recensements de la population 2016 et 2006 – IGN – INSEE 2019.

1 OS1 – Une Guadeloupe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante

1.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

La région Guadeloupe dispose de nombreux atouts en matière de recherche, d'innovation, de numérisation au bénéfice des citoyens et du développement économique du territoire.

Les nombreuses crises de ces dernières années (sociales, économiques et environnementales) ont très fortement impacté l'économie guadeloupéenne qui connaissait déjà un sérieux ralentissement.

1.1.1 L'état de la recherche et développement et de l'innovation en Guadeloupe

Le contexte naturel, culturel et géographique du territoire offre un cadre favorable à la réalisation d'expérimentations à taille réelle. Cette opportunité se décline dans de nombreux domaines à enjeux tant au niveau national qu'au niveau européen : la gestion des risques, la maîtrise de la consommation d'énergie, la valorisation de la biodiversité, le développement d'une agriculture durable, le maintien d'une bonne santé en milieu tropical, etc. Les atouts de la Guadeloupe se situent sur des filières traditionnelles porteuses (agriculture et agro-transformation, pêche et activités marines, tourisme, artisanat), sur des secteurs en croissance (énergies renouvelables et construction en milieu tropical, TIC) et sur des secteurs en émergence (services à la personne, silver économie, numérique et industries culturelles et créatives, déchets, eau et assainissement), dont la structuration est à poursuivre et à développer pour en maximiser les retombées économiques sur le territoire.

La Guadeloupe abrite le dispositif de recherche public le plus important des Outre-mer : elle regroupe sur son territoire une université, des organismes de recherche nationaux, et un centre hospitalier universitaire.

Selon l'INSEE, l'effectif de Recherche et Développement en 2012 se chiffre à 830 professionnels (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens) répartis dans une vingtaine d'organismes et laboratoires. On recense en 2020 près de 300 chercheurs au sein des organismes suivants : Université des Antilles, CIRAD, INRA, IPG, CHU, OVSG-IPGP, BRGM, INSERM.

Les organismes et laboratoires comprennent notamment aussi :

- un pôle d'innovation – Synergile – adossé au pôle de compétitivité Capénergie ;
- deux clusters, un maritime ([Cluster Maritime Guadeloupe](#)) et un numérique ([GuadeloupeTech](#)) ;
- un Technopole de service, I-NOVA Caraïbes, en cours de labellisation par le RETIS, le réseau français des experts de l'innovation au service des entreprises et des territoires innovants ;
- deux instituts techniques agricoles : IT² et IKARE ;
- un Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA).

Un plateau technique BEPOSDOM (recherche, formation, prestations de R&D), trois équipements mutualisés (deux Centres de Ressources Biologiques, un Centre commun de calcul intensif) et un réseau régional de l'innovation, I-NOVA.GP, sont également en cours de mise en place. Un projet d'Agropark (incubateur, pépinière, plateau technique appelé à devenir le lieu de convergence de savoir-faire des agriculteurs guadeloupéens) est en cours d'instruction. Ces différents projets contribuent ainsi à renforcer l'offre de recherche guadeloupéenne et à encourager les dynamiques partenariales entre les acteurs de la recherche et de la formation.

L'organisation en filière, en clusters, en pôles d'excellence, les démarches collectives inter-entreprises, la capacité à agir en réseau au sein de ces filières sont des démarches

importantes. Elles permettent de faciliter la pénétration des innovations, de mieux accompagner les entreprises dans leur processus de transformation (digitalisation, transition écologique et énergétique, nouveaux modèles économiques, modernisation et d'adaptation de leurs outils productifs...), et dans leur internationalisation. Ainsi, entre 2005 et 2015, 18,6 % des brevets ultramarins ont été délivrés en Guadeloupe – en deuxième position derrière La Réunion.

Il est aujourd'hui nécessaire que le tissu économique guadeloupéen soit davantage impliqué dans les processus d'innovation et de transition numérique, et que l'offre d'accompagnement des TPE-PME à l'innovation (technologique et non-technologique), à l'intégration technologique et à la création d'entreprise innovante soit renforcée.

1.1.1.1 Enjeux et besoins identifiés

Sur la base des éléments de diagnostic précédemment présentés, une liste d'enjeux et de besoins prioritaires a été établie :

- renforcer le Réseau Régional des acteurs de l'Innovation (RRI) ;
- accompagner l'installation de la technopole de services (animation de l'écosystème de l'innovation) et soutenir la diffusion sur le territoire d'un référentiel qualité d'appui à l'innovation, via la labellisation Retis de la technopole de services ;
- poursuivre et intensifier la dynamique collaborative (public-public et public-privé, privé-privé) et s'appuyer davantage sur la R&D, notamment afin de développer une agriculture autosuffisante en Guadeloupe ;
- faire émerger des plateformes de recherche et de transfert de technologie, ouvertes aux entreprises, intégrant les besoins en investissements et en fonctionnement, autour d'une gouvernance efficace et un business model solide ;
- développer un outil d'ingénierie financière relatif à l'amorçage et au capital risque ;
- mettre en place un système d'information visible et accessible (prévoir son fonctionnement, sa maintenance et sa mise à jour), quelle gouvernance et quel portage (institutionnel) ;
- conduire d'une action prospective et économique des acquisitions de futurs équipements (recherche et valorisation) et palier au gap entre le TRL⁵ 5< et <7 ;
- mobiliser des options de coûts simplifiés de manière intelligente ou autre méthode simple et pratique adossée à une quantification pertinente des coûts de fonctionnement des équipements dans les demandes de financement des projets.

1.1.1.2 Matrice AFOM⁶

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'année 2019, et poursuivie lors des 3 premiers trimestres de 2020, une matrice AFOM a été établie.

⁵ En anglais *technology readiness level*, qui peut se traduire par niveau de maturité technologique.

⁶ Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces

Tableau 1 Matrice AFOM concernant la recherche, le développement et l'innovation en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Le contexte naturel, culturel et géographique du territoire offre un cadre favorable à la réalisation d'expérimentations à taille réelle • Le réseau régional de l'innovation installé • Des équipements à disposition de bonne qualité et utiles pour le développement des filières • Un effet d'entraînement existant pour l'émulation de l'écosystème, via le recours à des appels à projets collaboratifs (recherche, et R&DI) • L'évaluation scientifique apporte de la crédibilité aux projets soutenus et, par conséquent, aux équipes • Des compétences sont présentes localement en matière de certification, du fait de la présence de plateaux labellisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du réseau, suivi : <ul style="list-style-type: none"> – une méconnaissance de l'existant entre acteurs et défaut de coordination des acteurs de l'accompagnement avec des modèles économiques dépendant des fonds publics, d'où une dépréciation de l'offre de services et de l'appréciation du caractère innovant du projet ; – un déficit d'outils de suivi analytique des coûts de fonctionnement des équipements pour les demandes de financement ; – une difficulté à quantifier l'impact et les retombées des résultats de la recherche et besoin de mener un bilan sur l'utilisation et l'organisation des divers équipements ; – une discontinuité entre les résultats de la recherche et leur valorisation sur le plan économique (Gap transfert). • Élaboration, mise en œuvre : faiblesse de l'ingénierie de projets, déficit de préparation en amont lors de la mise en place de plateaux techniques ou l'acquisition d'équipements, d'où des difficultés financières pour démarrer le projet ; déficit d'organisation, de mise en forme et d'accessibilité aux données technico-économiques, faiblesse des fonds propres et besoin d'ingénierie financière. • Procédures : <ul style="list-style-type: none"> – un circuit décisionnel de validation des formations type Master peu compatible avec l'évolution du marché de l'emploi ; – un délai d'instruction entre le lancement de l'appel et le financement trop long ; – un déficit d'articulation entre le FEDER et le FEADER et une difficulté d'articuler le FEDER des trois territoires (Martinique, Guadeloupe, Guyane). • Autres faiblesses : un déficit de réseau de business angels pour mise en relation et diversification des sources de financement ; une taille des équipes de recherche souvent interrogée (masse critique) ; une faiblesse du dynamisme économique pour maintenir et capter de « bons » profils ; un défaut de qualification du personnel dédié à l'entretien des équipements
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une technopole de services régionale et un maillage du territoire assuré par la mise en place de tiers lieux • Des résultats de recherche en santé-environnement qui intéressent les laboratoires privés, mais pas de possibilités de valoriser localement • La création de formations courtes afin de répondre aux besoins immédiats du territoire, du tissu économique • La présence d'un marché de rayonnement constitué par le bassin caribéen, englobant les deux Amériques (formation, offre de recherche et innovation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une dépréciation de la production scientifique, du fait coût de l'entretien et de l'obsolescence des équipements • La permanence de surcoûts dus à la technicité pour l'entretien et l'éloignement • La désertification de certains territoires du fait d'un déficit écosystémique de l'accompagnement • La multiplicité des programmes d'accélération pour des porteurs de projets peu avancés

<ul style="list-style-type: none"> • La labellisation et la co-accréditation de diplômes (rayonnement & attractivité) • La mobilisation du FEDER pour activer d'autres outils de financement compétitifs • Le développement de la politique de site universitaire • La création de l'observatoire régional • L'intégration croissante d'une dimension innovation / recherche dans les projets portés par les EPCI 	
--	--

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

1.1.1.3 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, un montant total de 25 500 000,00€ de FEDER a été maqueté sur des priorités d'investissement qui relèveront du futur objectif spécifique 1.1, dont 91 % ont été programmés en mars 2020. Ce montant maqueté concentre 5 % du montant total FEDER maqueté pour 2014-2020.

Les principales opérations soutenues concernent les types d'opérations suivants :

- recherche guadeloupéenne en France et à l'étranger dans les domaines de la S3 ;
- structures de valorisation et de transfert de technologie ;
- réseau régional des acteurs de l'innovation ;
- projets de recherche de R&D collaborative.

Parmi quelques opérations soutenues, on peut mentionner :

- AGROECODIV : porté conjointement par l'INRA, le CIRAD et l'Université des Antilles, ce projet a pour objectif de concevoir de façon innovante et dans une démarche agroécologique, des systèmes de production agricoles performants et résilients pour les territoires de Guadeloupe ;
- CAVALBIO : porté conjointement par l'INRA, le CIRAD et l'Université des Antilles, l'objectif du projet est de contribuer au développement d'une agriculture durable en Guadeloupe, et plus largement dans les Antilles Françaises en appuyant par des recherches cognitives et méthodologiques l'émergence de solutions variétales aux principales contraintes des filières ignames et agrumes ;
- le Centre de ressources biologiques : le projet, mené conjointement avec l'INRA, vise à consolider l'activité du CRB (Centre de Ressources Biologiques) plantes tropicales (PT) et production et santé animale (PSA).

Il s'agit essentiellement d'opérations de recherche collaborative portées par le CIRAD, l'INRA, l'Université des Antilles, l'Université de Montpellier, l'INSERM et l'Institut Pasteur.

1.1.1.4 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- le soutien à l'accompagnement à l'investissement productif nécessaire à la R&D et à l'innovation à destination des micro-entreprises artisanales, des TPE & PME ;
- le soutien aux projets de valorisation de la recherche et de transfert de technologies ;
- le soutien aux projets d'innovation visant le développement de nouveaux produits, procédés ou services ;
- le développement d'un campus des formations de la santé ;

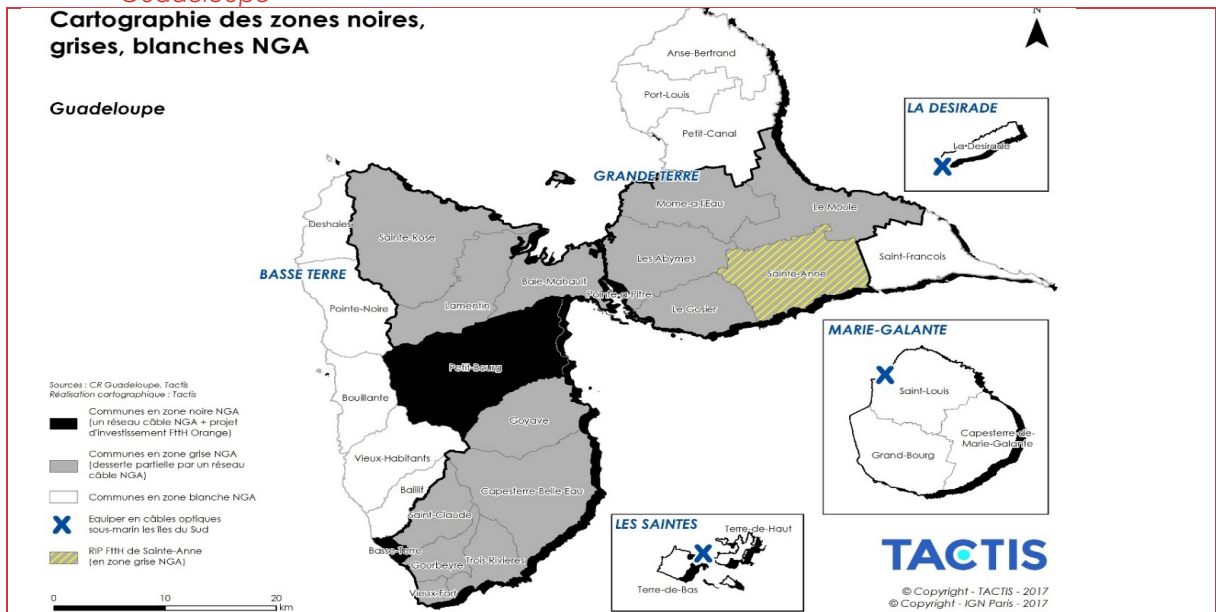
- le soutien aux laboratoires de recherche et de développement au service des domaines d'innovation stratégiques du territoire.

Ces projets sont en cohérence avec le plan de relance local qui prévoit notamment la mise en place de démarche technopolitaine à l'échelle régionale et la création de la Technopole AUDACIA Caraïbes consacrée à l'émergence d'entreprises innovantes.

1.1.2 L'usage des technologies de communication et d'information (TIC) en Guadeloupe

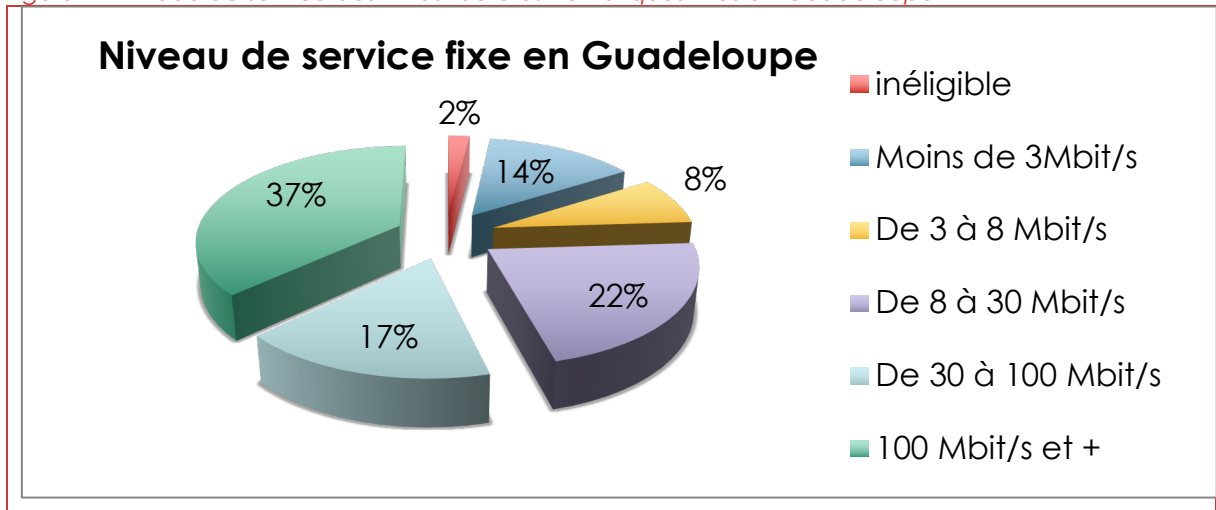
Les besoins en très haut débit, fixe et mobile sont présents sur l'ensemble du territoire régional. L'action de la Région vise à prévenir le développement d'une nouvelle fracture numérique en permettant à l'ensemble des particuliers, administrations et entreprises de disposer d'un débit suffisant pour répondre à leurs besoins actuels et futurs.

Figure 3 Cartographie des zones noires, grises et blanches des infrastructures numériques en Guadeloupe



Source : Tactis

Figure 4 Niveau de service des infrastructures numériques fixes en Guadeloupe



Source : Tactis

Le maillage du territoire des réseaux 4G, 5G et en fibre optique est un aménagement important qui pose de nombreux besoins en matière d'usage :

- un besoin en compétences :
 - il existe un dispositif de formation complet et élaboré sur le territoire et des compétences locales dans le secteur, mais le vivier d'emplois manque de structuration, et il est nécessaire d'endiguer le phénomène de fuite des cerveaux ;
 - la population guadeloupéenne reste éloignée des outils numériques, notamment des services numériques mis à disposition par les collectivités,
- un besoin de mise en conformité avec la réglementation des collectivités⁷, qui sont déjà accompagnées par la Région (Service d'appui aux collectivités de la Direction du Développement Numérique, cyberbus, etc.) ;
- un besoin de stockage et de sécurisation des données localement afin de pallier les risques liés aux intempéries et à l'insularité ;
- un besoin de développer l'open data – ce qui pose la question de la réglementation sur l'accès aux données (Règlement général sur la protection des données (RGPD)) ;
- un besoin de mutualiser la collecte des données entre les collectivités, les EPCI, les grands opérateurs. Cette problématique suppose qu'une réflexion commune soit engagée entre les acteurs et les opérateurs pour définir des référentiels communs et favoriser l'interopérationalité ;
- un besoin d'informer, d'accompagner et de former les principaux utilisateurs sur l'existence et l'utilisation des services numériques qui seront proposés.

Les usages des TIC sont à développer dans le tissu économique des TPE-PME guadeloupéennes. Il existe une difficulté à accompagner ce changement et les freins tiennent à la fois à des problématiques de sensibilisation, de compétences, de génération, mais également de financement, et d'accompagnement technique des entrepreneurs. Ainsi, pour faire face à l'insuffisante adoption des solutions et usages numériques dans les entreprises et l'ensemble de la société, et à un foisonnement d'initiatives en termes d'usages numériques, la collectivité régionale a adopté une politique volontariste sur la donnée.

La gouvernance des TIC et du numérique reste un enjeu majeur, notamment pour certaines actions relatives à différents acteurs du territoire qui nécessiteront un pilotage régional. Il est aujourd'hui nécessaire de renforcer la connectivité numérique, pour pouvoir tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice du citoyen.

1.1.2.1 Enjeux et besoins identifiés

Sur la base des éléments de diagnostic précédemment présentés, des enjeux et des besoins prioritaires ont été identifiés :

- encourager le développement des projets intégrant le numérique comme moyen d'insertion et de développement local ;
- favoriser l'acquisition des compétences numériques dans toutes les composantes sociales (écoles, entreprises, administrations, publics défavorisés...) ;

⁷ A l'échelle nationale, la loi du 8 octobre 2016 pour une République numérique renforce l'ouverture et la circulation des données publiques. Elle instaure le principe de l'open data par défaut : l'obligation pour les collectivités de plus de 3500 habitants et les administrations de plus de 50 agents de publier en ligne, dans un standard ouvert, leurs données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental (sous réserve notamment d'anonymisation et de protection de la propriété intellectuelle et du secret industriel et commercial). L'objectif de la loi est de passer d'une logique de demande d'accès à une logique d'offre.

- appuyer la valorisation des compétences techniques et de recherche au bénéfice de l'innovation des entreprises ;
- soutenir la création d'outils communs de stockage et de diffusion de données régionales : datacenter, global internet exchange (GIX), système d'information géographique (SIG)... ;
- réaliser des progrès significatifs sur la concertation / coordination / animation ;
- organiser la mutualisation de la gestion des données ;
- développer l'ouverture et le partage de données (open data) ;
- en lien avec les enjeux du développement du numérique dans le secteur des transports, améliorer l'information du public en matière de transport public de personnes (temps de parcours, heure d'arrivée, etc.), mutualiser les billettiques, favoriser l'intermodalité promouvoir le covoiturage, optimiser l'éclairage public, mieux gérer les chaînes logistiques, notamment le transport du dernier kilomètre.

Il existe également des enjeux spécifiques :

- accompagner en premier lieu le numérique innovant et sociétal (financement d'études pour une mise à jour des stratégies) ;
- accompagner les porteurs de projets numériques, pour faire émerger une filière sur les métiers de l'ingénierie des projets numériques ;
- flécher le numérique et le développement durable (développement de services publics et de santé en lien avec le déplacement pour les territoires éloignés, besoin d'enseignement et Formation à Distance (FAD)) et amélioration de la qualité de vie du citoyen (e-santé, éducation y compris etc.) ;
- proposer des permanences de proximité sur les dispositifs numériques afin de lutter contre l'illectronisme.

1.1.2.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'anne 2019 et poursuivie lors des 3 premiers trimestres de 2020, une matrice AFOM a pu être établie.

Tableau 2 Matrice AFOM concernant l'usage des TIC en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Des schémas directeurs du numérique opérationnel en place (SDAN, SDUN) Politique commune et cohérence des principaux acteurs publics (État, Région, Département) s'appuyant sur une harmonisation des documents stratégiques (CCT, SAR, SDAGE, PPE) Bonne couverture du territoire en infrastructures (cf. objectifs de couverture 2022) Desserte haut-débit via des câbles sous-marins performants Grande appétence de la population vis-à-vis des technologies de l'information Des opérateurs disposant d'un savoir-faire technique important Existence de filières de formation de bac+2 au doctorat, ainsi que des formations continues Adaptation réactive aux technologies innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'observatoire, et très peu de données chiffrées sectorielles (économie, couverture, pénétration, coûts) et méconnaissance du tissu (acteurs, compétences, formations) Difficultés des TPE & PME à prendre le virage du numérique Faible intégration du numérique dans les compétences professionnelles Faible nombre d'initiatives locales en termes d'usages du numérique (e-santé, e-learning/e-formation, etc.) Population éloignée des outils numériques (âge, illettrisme, TPE) Non-appropriation des services numériques mis à disposition par les collectivités par la population au profit des réseaux sociaux
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Développement de nouveaux usages, nouveaux services mutualisés sur les bases d'infrastructures en place : dématérialisation des supports physiques, portails multimodaux, cinémas numériques & 3D, open-data,...) Développement de domaines émergents (services audiovisuels ; usages simultanés ; télétravail ; jeux en ligne ; SIG ; la 3D ; l'informatique sociale...) Renforcement en cours de l'adéquation entre formation et besoins des filières économiques Mobilisation des services publics et des entreprises privées vers la digitalisation, de même dans la relation entre l'État et les collectivités Développement du télétravail accélération de la structuration de la filière numérique insertion et emplois Développement du numérique au service du développement durable (diminution des déplacements, transition énergétique...) Émergence d'une organisation mutualisée à une échelle pertinente, pour favoriser l'utilisation et le transport de datas par les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> Creusement des inégalités en matière d'aménagement du territoire Renforcement du désintérêt du territoire pour les entrepreneurs et financeurs en lien avec l'économie numérique Aggravation de la fracture sociale et économique et du déficit de la balance des échanges : les TIC prenant une part de plus en plus importante dans le budget des ménages (Informatique, TV numérique, téléphonie mobile, jeux vidéo, musique numérique) Des infrastructures soumises aux risques naturels importants (sismiques, cycloniques, ...) Manque d'innovation des entreprises locales face aux entreprises extérieures Fragilité des entreprises locales (changement d'échelle) La sécurité des systèmes d'information et la prise en compte insuffisante des enjeux liés à la cybersécurité Départs des cerveaux compétents en numérique E-lettrisme

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

1.1.2.3 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, un montant total de 33 000 000€ de FEDER a été maquetté sur des priorités d'investissement qui relèveront du futur objectif spécifique 1.2 du PO FEDER-FSE+ 2021-2027, dont 65 % ont été programmés en mars 2020. Ce montant maquetté concentre 6 % du montant total FEDER maquetté pour 2014-2020.

Les principales opérations soutenues concernent les types d'opérations suivants :

- investissements dans les infrastructures numériques ;
- utilisation des produits et services TIC par les entreprises.

Parmi quelques opérations soutenues, on peut mentionner la création d'un portail de services numériques à destination des entreprises ou encore le déploiement d'un réseau pour les objets

connectés en Guadeloupe. Ces opérations contribuent principalement au développement des usages numériques.

1.1.2.4 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- le renforcement des dispositifs favorisant le développement du numérique dans les TPE et associations ;
- le développement d'observatoire et d'outils numérique de connaissance du territoire ;
- le soutien au développement de projets numériques des entreprises et des administrations
- le soutien au développement de projets stratégiques régionaux et territoriaux numériques à caractère mutualisant ;
- le soutien à des infrastructures directement liés au développement des usages du numérique.

Ces projets sont en cohérence avec le plan de relance local qui prévoit le développement des services numériques, la mise en place d'un wifi territorial, et la création d'une plateforme numérique rapprochant l'offre de la demande. A moyen terme, la région envisage d'amplifier l'usage des outils numériques comme moyen de promotion de la destination et le renouvellement des cyber bus.

1.1.3 L'état de l'économie guadeloupéenne

Micro-économie insulaire, le principal moteur de croissance de l'économie reste la consommation des ménages avec un secteur tertiaire qui prend de plus en plus d'importance par rapport aux secteurs traditionnels (agriculture, pêche et tourisme).

Le tissu économique guadeloupéen fait preuve d'un fort dynamisme marqué par un taux élevé de création d'entreprises, signe d'un esprit d'entreprise à valoriser et soutenir dans l'avenir.

L'économie guadeloupéenne présente, en 2018, les caractéristiques résumées dans le Tableau 3. Ces indicateurs traduisent l'écart de développement de l'économie guadeloupéenne par rapport quelques chiffres clés de la France hexagonale que le futur objectif stratégique 1 devrait permettre de combler en partie.

Tableau 3 Indicateurs clés de l'économie en Guadeloupe

	Guadeloupe 2018	France Hexagonale 2018
DONNEES DE CADRAGE		
Nombre d'entreprises Insee (Stocks SIRENE) au 01/01/2016	44 298	4 195 765
PIB par habitant (€/hab) Insee, comptes régionaux 2014 (provisoires) base 2010 pour la métropole et total France	21 201	33 409
ENTREPRISES		
Nombre de créations d'entreprise, CVS Insee - REE Sirene T4 - 2017	1 196	155 008
Évolution/T4 - 2016 %	28,5	16,6
Nombre de défaillances d'entreprises données brutes en date de jugement Banque de France, T4 - 2017	103	13 707
EMPLOI		
Nombre d'emplois salariés, (en milliers) hors agriculture, Données CVS ACOSS- INSEE-DARES, T1 - 2018	71,2	18 029,4
Nombre d'ETP en intérim- Dares M12-2017	1 911	768 753
MARCHE DU TRAVAIL		
Taux chômage localisé, CVS France hexagonale Insee - T4-2017 Enquête Emploi en moyenne annuelle pour les Dom Année 2017	22,0	8,6
Nombre de DE inscrits en catégorie ABC, CVS (sauf France métropolitaine et France entière, CVS-CJO) (en milliers) STMT Pôle Emploi / Dares - T1 - 2018	65,6	5 621,0
POLITIQUE DE L'EMPLOI		
Nombre d'entrées en apprentissage Dares TdB PE - M1 à M12 - 2017	950	290 568
Évolution/M1 à M12 - 2016 %	3,7	2,6
Nombre d'entrées en contrat aidé marchand (CUI-CIE, CAE-DOM) Dares TdB PE - M1 à M12 - 2017	945	25 634

Source : Tableau de bord de conjoncture dans les DOM et France- DIECCTE/DARES - mars 2018

Selon les dernières données statistiques (rapport IEDOM 2018), on relève les éléments suivants concernant l'état de la situation économique en Guadeloupe :

- concernant le PIB pour l'année 2018 : une progression de 3,4 % du PIB en volume (9,1 milliards d'euros courants), grâce à la consommation des ménages dans un contexte de faible inflation, l'augmentation de la masse salariale, l'augmentation des crédits à l'investissement (+6,6 %) et des importations de biens d'investissement (+12 %) ;
- dégradation de la balance commerciale des biens en 2018, à -2,6 milliards d'euros. Le déficit de la balance commerciale concerne l'ensemble des produits ;
- situation de l'emploi préoccupante : le taux de chômage est à 22 % en 2017 contre 23,1 % en 2018. Le nombre de demandeurs d'emploi est à 54 940 en fin d'année 2018 ;
- faible pouvoir d'achat : le PIB par habitant s'élève à 23 353 euros en 2018, soit 68 % de moyenne de la France entière (34 292 euros en 2018), à cause de la faible productivité apparente du travail et du fort taux de chômage.

Si les résultats économiques pour l'année 2018 sont généralement positifs, les dynamiques dépendent des secteurs :

- le secteur primaire tourne au ralenti : suite au passage de l'ouragan Maria en septembre 2017, les exportations de bananes – principal produit d'exportation du secteur – baissent. Les abattages bovins et porcins sont également à la baisse. Les exportations de melons, au contraire, progressent du fait de l'obtention du label d'identification géographique protégée (IGP) « melon de Guadeloupe » ;
- l'industrie contribue à hauteur de 8 % à la valeur ajoutée guadeloupéenne en 2012 (XXX chiffres à actualiser), malgré de mauvais résultats à l'export pour les entreprises agroalimentaires (-12,1 % en 2018 après +27,2 % en 2017), à la suite des dégâts causés par l'ouragan Maria ;
- l'activité touristique s'accélère en 2018, les touristes des îles de la Caraïbe touchées par les ouragans se repositionnant notamment sur la Guadeloupe : on observe +20,6 % en 2018 après +15,7 % en 2017. Cependant, cette dynamique positive a subi l'arrêt des rotations de la compagnie Norwegian Airlines en fin mars 2019, puis bénéficié du retour des compagnies de croisières sur les îles touchées par Irma et Maria en 2017. Depuis plusieurs années le territoire subit également le problème des sargasses ;
- les services marchands représentent près de la moitié de la valeur ajoutée guadeloupéenne en 2012. Néanmoins, les professionnels du secteur du commerce et des services marchands (hors tourisme) anticipaient un regain de dynamisme dans leurs domaines, après une fin d'année 2018 moins favorable ;
- le secteur du bâtiment et des travaux publics voit son activité reprendre en 2018 après plusieurs années de déclin, notamment grâce au démarrage de la construction du nouveau Centre hospitalier universitaire (CHU) et de nombreux autres chantiers d'envergure ;
- le manque d'attractivité du secteur de la pêche et la flotte vieillissante freinent le développement du secteur, qui bénéficie pourtant d'un fort ancrage culturel. En outre, la filière souffre d'un manque d'organisation : le réseau de commercialisation est limité, est en concurrence avec des produits importés et aux pratiques informelles, et les entreprises sont financièrement fragiles. Des difficultés en matière de contamination, d'invasion d'espèces et de hausse du coût de l'avitaillement se sont également posées.

Les résultats économiques guadeloupéens pour l'année 2018 sont bien orientés. S'appuyant sur une consommation dynamique, un renforcement de l'investissement, et des financements bancaires en croissance, les différents secteurs économiques affichent globalement de bons

résultats. Bien qu'hétérogènes, les perspectives pour 2019 sont positives. Cependant la crise sanitaire internationale du 1^{er} semestre 2020 amène à réviser ces prévisions, en particulier au regard des restrictions de voyage imposées qui auront un impact certain sur le secteur du tourisme.

Encadré 1 Le dynamisme de l'activité économique du territoire en 2019

Au 3^e trimestre 2019, les indicateurs économiques en Guadeloupe sont hétérogènes. Porté par le secteur privé, notamment la construction, l'industrie et les services marchands, l'emploi salarié est en hausse. Les emplois dans les services non marchands sont en baisse par rapport au trimestre précédent. Enfin, la fréquentation hôtelière connaît également une tendance à la baisse par rapport à la même période l'année.

- **Le secteur privé dynamise la croissance de l'emploi**

Sur l'année, l'emploi affiche une croissance élevée (+ 2,6 %) portée par le secteur privé. Avec 3 000 emplois supplémentaires, l'effectif salarié s'établit à 121 000 au troisième trimestre 2019 en Guadeloupe.

- **Une baisse de la fréquentation touristique en 2019**

En Guadeloupe, avec 221 000 nuitées, la fréquentation des hôtels, classés ou non, diminue de 12,0 % au troisième trimestre 2019 par rapport à la même période en 2018. Ces résultats s'opposent aux hausses constatées en 2018 et 2017 (respectivement + 11,5 % et + 2,3 %).

Toutes les catégories d'hôtel sont concernées par cette morosité, en particulier les hôtels de haute et de moyenne gamme. Ce recul de la fréquentation des hôtels pourrait être attribué, en partie, au développement parallèle de l'offre d'hébergements sur le territoire (locations saisonnières, plateformes de réservation en ligne, familles...). En outre, le nombre de passagers à l'aéroport (hors transit) diminue de 0,8 % en glissement annuel.

- **La hausse de la création d'entreprise se poursuit**

Au troisième trimestre 2019, 1 325 entreprises ont été créées. Les créations d'entreprises suivent une tendance haussière depuis début 2017 et augmentent de 5,0 % par rapport au deuxième trimestre 2019. Les immatriculations hors micro-entrepreneurs sont en hausse également mais à un rythme moins soutenu (+ 1,2 %). Le micro-entrepreneuriat est à l'origine d'une création d'entreprise sur cinq.

Le secteur tertiaire regroupe quatre créations d'entreprises sur cinq. Les créations dans le secteur de la construction sont en forte hausse (20,5 %). En revanche, celles de l'industrie régressent de 2,0 %.

Source : note de conjoncture de l'Insee N°5 (paru le 13/01/2020)

Il existe une réelle difficulté à promouvoir le développement endogène. Le territoire de la Guadeloupe est très tributaire des importations de produits. En outre, l'éloignement et l'insularité, voire la double insularité, pèsent sur la structure des coûts internes, compte tenu de la couverture très faible des importations par les exportations et des coûts de transport.

En matière de compétitivité, les entreprises cumulent de nombreuses faiblesses ou sont soumises à de nombreuses difficultés :

- un besoin en Fonds de Roulement important en raison de l'éloignement des sources d'approvisionnement qui oblige à avoir des stocks élevés, ce qui génère des surcoûts ;
- une ingénierie et formation à la gestion financière limitées des dirigeants ;
- un secteur bancaire frileux pour le relais et l'amorçage, limitant ainsi le développement des activités ;
- un changement d'échelle difficile pour les entreprises (absence d'encadrement administratif et technique...)

- une difficulté d'accès à la formation en continu ;
- une baisse de la commande publique et un allongement des délais de paiement de certaines collectivités qui fragilisent leur trésorerie ;
- une concurrence déloyale des activités informelles ;
- leur petite taille, qui réduit leur compétitivité, notamment lorsqu'on prend en considération l'insularité et l'éloignement géographique du territoire ;
- un marché étroit et une difficulté à accéder aux marchés extérieurs ;
- un coût du travail élevé ;
- une non-prise en compte de la spécificité locale dans la réglementation.

1.1.3.1 Enjeux et besoins prioritaires identifiés

Sur la base des éléments de diagnostic précédemment présentés, des enjeux et des besoins prioritaires ont été identifiés :

- renforcer les dispositifs d'accompagnement des entreprises, et soutenir le développement d'une offre en ingénierie financière adaptée en réponse à leurs besoins de financements et répondant aux carences de marché ;
- mettre davantage en cohérence les interventions des acteurs publics en matière de développement économique en lien avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, notamment par la création d'une agence de développement économique ;
- soutenir le développement du secteur primaire et du secteur de la pêche ;
- poursuivre la simplification administrative des dispositifs (dépôt/instruction) ;
- favoriser le positionnement des petites et moyennes entreprises françaises sur les marchés étrangers ;
- développer le rayonnement sur le bassin caribéen – exporter le double savoir-faire (Créole et Français), etc. ;
- encourager le développement de l'esprit d'entreprendre et de la création d'entreprises (de l'idéation à la consolidation) ;
- adapter le soutien aux projets dans les nouvelles filières (économie bleue, verte, numérique, en lien avec le vieillissement de la population) ;
- encourager la création et le développement de start-ups innovantes ;
- favoriser l'émergence de plateforme de transfert de technologie.

1.1.3.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'anne 2019 et poursuivie lors des 3 premiers trimestres de 2020, une matrice AFOM a pu être établie.

Tableau 4 Matrice AFOM concernant l'état de l'économie guadeloupéenne

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un environnement naturel et patrimonial exceptionnel • Bonnes performances en termes de création d'entreprises, zones d'activité attractives • Infrastructures portuaires, aéroportuaires, routières de qualité • Dispositifs publics ou privés d'accompagnement des entreprises • Schémas directeurs qui donnent une meilleure lisibilité de l'action publique (SRDEII, SDAT, SRI, SAR, ...) • Adéquation de la taille des entreprises au marché local • La structuration des filières permet de mettre en place des stratégies de développement de l'économie • Une montée en gamme des établissements d'accueil touristique, diversité des modes d'hébergement de qualité • Une des plus grandes réserves de biodiversité de France • Pool recherche développement important – réseau d'expertise en recherche appliquée et transfert fonctionnant en approche collaborative entre RUP 	<ul style="list-style-type: none"> • Géographique, administrative, aménagement : <ul style="list-style-type: none"> – double insularité ; – exigüité du territoire et étroitesse du marché ; – dilution des guichets censés accompagner les entreprises, engendrant des problèmes de lisibilité des dispositifs ; – contraintes administratives à l'export et méconnaissance des marchés ; – isolement linguistique ; – aménagement déséquilibré du territoire ; – développement inégal des activités sur le territoire ; – manque de lisibilité des dispositifs de financement... • Tissue économique : <ul style="list-style-type: none"> – coûts de production élevés et maîtrise technique et entrepreneuriale insuffisante ; – insuffisance d'accompagnement en ingénierie (accompagnement des entreprises...) ; – sous-capitalisation des entreprises, difficultés chroniques de trésorerie et non-paiement des charges sociales, y compris salariales et de la TVA ; – importance du poids de l'économie parallèle ; – insuffisance des actions collectives (clusters, grappes d'entreprises) ; – infrastructures insuffisantes dans les secteurs agricoles ; – dispositif d'aide au fret peu accessible ; – difficulté à pénétrer le marché caribéen... • Autres faiblesses : <ul style="list-style-type: none"> – pollution à la chlordécone ; – manque de connectivité ; – peu de transmission d'entreprises ; – insuffisance du réseau de transport aérien régional ; – délais de paiement de certaines collectivités ; – manque de structuration des institutions et de clarté dans les missions (Région, CTIG, Offices de Tourisme, EPCI) ; – absence de fédération des filières importantes du secteur touristique (randonnée, artisanat, etc.).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une offre de qualité différente des concurrents caribéens et des signes officiels distinctifs, label local, valorisation des produits locaux • Développement des instruments financiers • Adaptation en cours de la production locale aux modes actuels de consommation et de distribution • Simplification du dispositif d'aide au fret (option de coût simplifié) 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques naturels et climatiques et dégradations environnementales • Concurrence des produits d'importation et concurrence directe des produits des pays ACP voisins et de la grande caribbe à très faibles coûts de production • Inadéquation des mécanismes de compensation des surcoûts • Situations de monopoles et de grande concentration pénalisant le développement des TPE

<ul style="list-style-type: none"> • Rayonnement régional de la Guadeloupe, démarches de sourcing • Développement de plateforme de transfert de technologie • Volonté des acteurs publics de mieux travailler en réseau : mise en place d'outils de concertation pour l'accompagnement des entreprises (plateforme collaborative, portail local) • Transformation du potentiel d'innovation dans certains secteurs d'activité (ENR, biodiversité, adaptation des matériaux) • Intégration des savoir-faire traditionnels dans les innovations • Volonté de structurer les filières, les acteurs commencent à se professionnaliser dans ces domaines : économie bleue, développement durable ; émergence de filières autour de l'audio-visuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Tissu des TPE/PME fragilisé par la baisse de la commande publique et les délais de paiement • Concurrence déloyale des activités informelles • Uberisation de l'économie • Durcissement de la réglementation et non prise en compte de la spécificité locale • Risque d'adaptation insuffisante voire de dégradation des infrastructures de déplacement (infrastructures routières et autres) par rapport aux besoins issus du développement économique à cause de la nécessaire maîtrise des dépenses publiques
--	--

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

1.1.3.3 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, un montant total de 80 257 818,00€ de FEDER a été maqueté sur des priorités d'investissement qui relèveront du futur objectif spécifique 1.3, dont 75 % ont été programmés en mars 2020. Ce montant maqueté concentre 15 % du montant total FEDER maqueté pour 2014-2020.

Les principales opérations soutenues concernent les types d'opérations suivants :

- infrastructures d'accueil des créateurs d'entreprises ;
- instruments financiers dédiés à la création d'entreprises ;
- soutien aux investissements dans les infrastructures d'hébergement (montée en gamme) ;
- soutien aux projets d'investissement dans les produits touristiques ;
- aides directes aux PME ;
- actions collectives ;
- instruments financiers pour la croissance des entreprises.

Parmi quelques opérations soutenues, on peut mentionner le projet de l'Hôtel Village Pierre & Vacances, La Toubana Hôtel & Spa - Montée en gamme de 4 à 5 étoiles, la montée en gamme du Village la Caravelle, ainsi que la Construction de l'Hôtel Transatlantique.

Il s'agit donc essentiellement d'opérations de modernisation et/ou de rénovation de structures hôtelières existantes.

1.1.3.4 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- les actions de sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat innovant à destination des entreprises ;
- les actions de soutiens à l'incubation et l'accélération des projets d'entreprise ;
- le renforcement de la technopole de service ;
- les actions de soutien au développement international PME et groupe de PME ;
- le développement de Tiers-lieux d'innovation ouverte - favoriser la créativité et l'intelligence collective ;

- le développement de clusters & pôles d'innovation ;
- le développement de plateaux techniques et de quartiers d'expérimentation ;
- le soutien à l'investissement pour la création/reprise de nouvelles infrastructures hôtelières ;
- le soutien à l'investissement dans les infrastructures d'hébergement touristique de plus de 10 unités_ modernisation/mise aux normes sanitaires
- le soutien à la création et à la modernisation de produits de loisir et d'animation touristique
- le développement d'instruments financiers dédiés à la création d'entreprises, aux besoins en fonds de roulement des entreprises ;
- le développement d'actions menées par la future agence de développement ;
- le soutien aux entreprises privées du secteur de la santé et les aides directes aux PME ;
- l'accompagnement la création, développement et transmission d'entreprises. de professionnalisation des créateurs d'entreprises ;
- l'accompagnement des projets de structurations de domaines stratégiques pour aider les PME ;
- la mise en œuvre d'actions de formations professionnalisantes par et pour les membres du Réseau Régional d'Innovation en management de l'innovation.

1.2 Les schémas directeurs de la Région

Dans le cadre de l'objectif stratégique n°1 « Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante », le développement de l'archipel repose sur un ensemble de stratégies déclinées à travers plusieurs schémas.

1.2.1 Le Schéma d'Aménagement Régional / Schéma de mise en Valeur de la Mer

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) adopté par délibération du Conseil Régional de la Guadeloupe du 17 décembre 2010 a été approuvé par décret en Conseil d'Etat le 22 novembre 2011 et publié au Journal Officiel du 24 novembre 2011.

Le SAR constitue la norme hiérarchique supérieure qui s'oppose aux documents d'urbanisme locaux relevant des établissements publics de coopération intercommunale (Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et, en leur absence, à ceux relevant des communes (Plan d'Occupation des Sols (POS), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)).

Le SAR fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement.

Il détermine les éléments suivants :

- la destination générale des différentes parties du territoire de la région ;
- l'implantation des grands équipements d'infrastructures et de transport ;
- la localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières, touristiques et relatives aux énergies renouvelables ainsi que celles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le SAR vaut Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Les dispositions correspondantes sont regroupées dans un chapitre individualisé du SAR.

Ce chapitre complète le SAR, en ce qui concerne les espaces littoraux, c'est-à-dire les espaces, terrestres et maritimes, qui sont proches du rivage, pour : - compléter la protection des espaces naturels littoraux ; - énumérer et localiser approximativement les opérations d'aménagement ; - identifier et préciser les principales caractéristiques des équipements liés à la mer.

1.2.2 Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Rappels des enjeux identifiés dans le SRDEII en date du 28 décembre 2016 :

- un développement économique plus équilibré de l'ensemble des territoires de l'archipel ;
- la mobilisation de l'ensemble des forces vives du territoire, et également replacer l'humain au cœur des échanges, afin de développer une Guadeloupe plus juste et plus inclusive ;
- la redynamisation de la croissance économique des entreprises guadeloupéennes en vue de créer des emplois stables sur le territoire ;
- l'accompagnement des entreprises, quel que soit leur stade de vie, y compris les structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS) dans leur projet de développement, d'investissement, d'innovation, et d'intégration sur les marchés internationaux, de manière à les aider à affronter les grandes transformations à l'œuvre dans notre société ;
- le soutien aux secteurs économiques constitutifs du tissu local :
 - secteurs dits « traditionnels » à la recherche de nouveaux leviers pour demeurer compétitifs (ex: tourisme, agriculture et agro-transformation, pêche) ;

- secteurs en croissance dont il convient de conforter le positionnement de portes étendards de l'économie (ex: construction en milieu tropical, énergies renouvelables, TIC) ;
- secteurs émergents et en devenir, (ex: silver économie, ESS, industries créatives et culturelles, environnement et ses secteurs connexes (ingénierie écologique, traitement des déchets...), viviers des emplois de demain et champions de la nouvelle économie, à savoir l'économie d'usage.

Au travers du SRDEII, la Région entend développer une stratégie de développement économique au profit de l'ensemble des territoires régionaux. Elle propose un développement économique plus équilibré de l'ensemble des territoires de l'archipel de la Guadeloupe, permettant à chacun d'entre eux, de trouver leur place dans la nouvelle dynamique économique que souhaite impulser la Région.

Document fédérateur des acteurs publics et économiques, le SRDEII poursuit l'objectif de redynamiser le territoire, permettant d'absorber le flux des demandeurs d'emplois, et de lutter contre les situations précaires.

Le SRDEII vise notamment l'accompagnement des entreprises, quel que soit leur stade de vie (création, croissance, reprise/transmission), y compris les structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS) dans leur projet de développement, d'investissement, d'innovation, et d'intégration sur les marchés internationaux. La stratégie définie et le plan d'actions à venir devront les aider à affronter les grandes transformations à l'œuvre dans notre société : digitalisation croissance, transition écologique et énergétique, économie collaborative, développement de nouveaux modèles économiques plus inclusifs (ESS), vieillissement de la population, des actifs et des chefs d'entreprises, innovation, etc.

Le SRDEII inscrit son action dans les différents secteurs économiques constitutifs du tissu local. Il s'adresse aux secteurs dits « traditionnels » tels que le tourisme, l'agriculture et l'agro transformation, ainsi que la pêche, qui sont en recherche de nouveaux leviers pour demeurer compétitifs. Il vise aussi des secteurs en croissance à l'instar de la construction en milieu tropical, des énergies renouvelables et des TIC, dont il convient de conforter le positionnement de portes étendards de l'économie. Il concerne également des secteurs émergents et en devenir, parmi lesquels la silver économie, l'économie sociale et solidaire (ESS), les industries créatives et culturelles (ICC) ou l'environnement et ses secteurs connexes (ingénierie écologique, traitement des déchets...).

1.2.3 *Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)*

Les enjeux identifiés dans le SRESRI en date du 28 décembre 2016 sont les suivants :

- l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur post-bac jusqu'au Doctorat en passant par la Licence ;
- la prise en compte systématique des besoins économiques du territoire et des filières porteuses, et aussi des stratégies de recherche et d'innovation existantes dans l'élaboration des dispositifs d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- le renforcement de l'attractivité de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur et du dispositif de recherche ;
- le développement de la mobilité entrante et sortante des étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs ;
- le développement de la culture entrepreneuriale des étudiants et de la culture de l'innovation.

1.2.4 Le Schéma numérique de Guadeloupe (SNG)

Adopté le 27 décembre 2017, le Schéma numérique de Guadeloupe se décline en un schéma directeur d'aménagement Numérique (SDAN) et un Schéma de Développement des usages et services numériques (SDUN).

L'ambition du SDAN est que 100 % des logements et entreprises Guadeloupéens soient éligibles au Très Haut Débit (THD) à horizon 2022 au plus tard, par la combinaison des investissements privés et publics.

Tableau 5 Rappel des principales orientations du SDAN et du SDUN

SDAN	SDUN
<ul style="list-style-type: none">• Axe I : coordonner le déploiement des infrastructures fixes publiques et privées afin de s'assurer de la cohérence des interventions• Axe II : piloter, planifier et Construire les infrastructures complémentaires aux initiatives privées	<p>Le SDUN se décline autour de 8 orientations :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques.2. Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile3. Un patrimoine touristique et culturel valorisé par le numérique4. Une administration modernisée et performante5. Des entreprises plus connectées pour une compétitivité renforcée6. Une filière numérique structurée et compétitive7. Une gestion des flux de mobilité optimisée par des services numériques innovants8. L'innovation numérique pour une Guadeloupe durable

1.2.5 Le Schéma régional de développement touristique et des loisirs de la Guadeloupe (SRDTL)

Pour mener sa politique touristique, le nouveau Schéma régional de développement touristique et des loisirs de la Guadeloupe est en cours d'élaboration pour le 2^{ème} semestre 2020. Le SRDTL remplacera le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique (SDAT), qui décline la stratégie régionale arrêtée dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional 2001 (SAR).

Approuvé par le Conseil régional en septembre 2009, le SDAT constitue un outil d'importance, organise l'archipel en différents territoires géo-touristiques et propose une intervention structurée autour des axes principaux suivants :

- renforcer l'offre en hébergements et services qualitatifs en faisant émerger une offre plus haut de gamme ;
- développer les infrastructures de nautisme, que ce soit pour l'accueil des croisiéristes, la grande plaisance ou la plaisance... ;
- positionner sur le tourisme certains sites phares ;
- positionner les différents territoires composant la Guadeloupe ;
- construire une stratégie de développement déclinée par territoire, au plus près des acteurs ;
- diversifier les clientèles pour lisser la fréquentation sur l'ensemble de l'année ;
- valoriser le patrimoine naturel et culturel en préservant l'environnement et en «magnifiant» l'identité du territoire.

1.2.6 La Stratégie de spécialisation intelligente (S3)

La S3 2014-2020 identifie trois domaines d'activités stratégiques :

- DAS I, Valorisation de la diversité des ressources insulaires ;
- DAS II, Gestion et prévention des risques en milieu caribéen ;
- DAS III, Promotion des industries créatives.

En outre, la S3 mentionne la mise en place du réseau des acteurs de l'innovation, l'installation de la technopole de services, et le développement de la culture de l'innovation au sein de tous les acteurs, de la recherche à l'entreprise en passant par l'étudiant et le grand public.

Cette stratégie est actuellement en cours d'actualisation.

1.2.7 Le Contrat de convergence et de transformation

Le plan de convergence et de transformation est élaboré en application de la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer du 28 février 2017. La loi vise à résorber les écarts de niveaux de développement constatés entre la Guadeloupe et la Métropole.

Le plan de convergence et de transformation 2019-2028, d'une durée de 10 ans, est l'instrument stratégique qui fixe les orientations et précise les mesures et actions à mettre en œuvre. Le plan est le document régional de référence sur lequel les acteurs publics s'appuieront pour élaborer leur document stratégique. Le plan a été signé le 31 décembre 2018 par le Préfet de Région, le Président du Conseil régional et l'ensemble des Présidents des EPCI de la Guadeloupe.

Le contrat de convergence et de transformation 2019-2022, d'une durée de 4 ans et révisable, est l'outil financier qui décline les orientations du plan en mesures opérationnelles et dont les effets sont quantifiés par des indicateurs de performance. Le CCT a été signé en juillet 2019 par le Président de la République, le Premier ministre et les acteurs susmentionnés signataires du plan.

Le premier CCT comprend un volet « Territoires d'innovation et de rayonnement » qui rassemble les objectifs suivants :

- objectif 1 : enseignement supérieur
 - pour une meilleure territorialisation de la stratégie d'enseignement et de recherche
- objectif 2 : recherche et innovation
 - valoriser la recherche et l'innovation locale pour accélérer le développement économique de l'archipel
- objectif 3 : Accompagnement des entreprises et ouverture internationale :
 - développer le flux des échanges entre partenaires caribéens,
- objectif 4 : Soutien aux filières de production :
 - relocaliser la production agricole et soutenir une agriculture durable ;
 - soutenir une pêche durable en Guadeloupe ;
- objectif 5 : Développement de projets touristiques
 - Promouvoir la destination Guadeloupe et assurer la qualité des infrastructures touristiques,

Le CCT comprend également un volet « Cohésion sociale et employabilité » qui rassemble les objectifs suivants :

- objectif 4 : Développement des filières à enjeu, déploiement des accords de branche et d'entreprise

- développer le secteur productif local par la diversification et la structuration de l'activité et de l'accompagnement ;
- faire de la Guadeloupe un carrefour caribéen du numérique.

1.3 Premières intentions de la Région Guadeloupe pour le PO FEDER-FSE+

Au regard de ces besoins et enjeux, et dans le cadre de la préparation de l'accord de partenariat entre la France et la Commission européenne, le Conseil régional Guadeloupe a établi une liste de ses intentions relatives à l'objectif stratégique n°1 « Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante ». **Dans le cadre des mesures à court terme du plan de relance local, plusieurs dispositifs d'ingénierie financière dont le fonds régional de garantie, les prêts aux TPE, mais également des subventions (pouvant être la suppression de charges fiscales par exemple) sont envisagés afin de venir en soutien aux entreprises. A moyen terme, le soutien aux secteurs stratégiques constitue également une priorité régionale notamment :**

- **l'accompagnement au développement de l'agriculture raisonnée en vue d'augmenter sa production et mieux répondre à la demande du marché local ;**
- **l'appui au développement de l'agriculture biologique ;**
- **le soutien à l'investissement dans la filière aquaculture ;**
- **et le développement d'une industrie de produits de phytothérapie valorisant la biodiversité locale et répondant à la demande.**

Objectif stratégique n°1 « Une Europe plus intelligente »

La région Guadeloupe dispose de nombreux atouts en matière de recherche, d'innovation, de numérisation au bénéfice des citoyens et du développement économique du territoire.

La région présente notamment les caractéristiques suivantes sur son territoire :

- le dispositif de recherche public le plus important de l'Outre-mer français, avec une université, des organismes de recherche nationaux, et un centre hospitalier universitaire ;
- plus de 800 professionnels dédiés à la recherche et au développement répartis dans une vingtaine d'organismes et laboratoires ;
- une politique régionale volontariste sur la donnée pour faire face à l'insuffisante adoption des solutions et usages numériques dans les entreprises et l'ensemble de la société et à un foisonnement des initiatives en termes d'usages numériques ;
- des secteurs en croissance dont il convient de conforter le positionnement de porte-étendards de l'économie (exemple : construction en milieu tropical, énergies renouvelables, TIC) ;
- des secteurs émergents et en devenir (exemple : économie du bien vieillir, économie sociale et solidaire, industries créatives et culturelles, environnement et secteurs connexes (ingénierie écologique, traitement des déchets...)), viviers des emplois et champions de l'économie d'usage ;
- l'existence de gisement d'emplois dans le tourisme.

Afin de capitaliser sur ces atouts et pour relever les défis des grandes transitions en cours, la Région Guadeloupe met en œuvre une grande priorité « Transformation Economique Innovante et Intelligente » en mobilisant l'Objectif Stratégique 1. Cet objectif sera mené de façon complémentaire avec les divers documents stratégiques et opérationnels de la Région (SRDEII, SRESRI, SRI-SI...), et il s'inscrit notamment en lien avec le Plan de convergence et de transformation de la Guadeloupe.

Cet objectif répond à plusieurs besoins :

- accompagner le développement et le renforcement des capacités de recherche et d'innovation, les investissements et les infrastructures et l'utilisation des technologies de pointe ;
- renforcer la connectivité numérique et tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens ;
- renforcer la croissance et la compétitivité des PME et soutenir la création et le maintien de l'emploi.

OS 1.1. Accompagner le développement et le renforcement des capacités de recherche et d'innovation, les investissements et les infrastructures

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Le diagnostic a mis en évidence les principaux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les capacités de recherche et d'innovation, ainsi que l'utilisation des technologies de pointe • Faciliter les interactions entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises • Dynamiser la recherche collaborative (public & public, public & privé, privé & privé) • Développer les processus de recherche et d'innovation, le transfert de technologie et la coopération entre les entreprises, les centres de recherche et les universités en mettant l'accent sur l'économie à faible émission de carbone, la résilience et l'adaptation au changement climatique <p>Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont les suivants : 03, 04, 05, 05 bis, 06, 08, 08 bis, 09, 21 et 22.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le Réseau des acteurs de l'innovation • Accompagner l'installation de la technopole de services (animation de l'écosystème de l'innovation) et soutenir la diffusion sur le territoire d'un référentiel qualité d'appui à l'innovation, via la labellisation Retis de la technopole de service • Poursuivre et intensifier la dynamique collaborative (public & public, public & privé, et privé & privé) • Faire émerger des plateformes de recherche et de transfert de technologie, ouvertes aux entreprises, intégrant les besoins en investissements et en fonctionnement, autour d'une gouvernance efficace et un business model solide • Développer un outil d'ingénierie financière relatif à l'amorçage (et capital-risque) • Mettre en place d'un système d'information visible et accessible (prévoir son fonctionnement, sa maintenance et sa mise à jour), quelle gouvernance et qui porte (institutionnel) • Conduite d'une action prospective et économique des acquisitions de futurs équipements (recherche et valorisation) et palier au gap entre le TRL 5 < 7 • Renforcement de la formation aux soins et à la prévention avec la création d'un Campus Santé

OS 1.2. Renforcer la connectivité numérique et tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des établissements scientifiques, des entreprises, des gouvernements et de l'administration publique au niveau régional et local

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Le diagnostic a mis en évidence les principaux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les stratégies de transformation numérique et leur mise en œuvre ; • Encourager le développement des usages et services numériques innovants ; • Accompagner la transformation numérique du territoire <p>Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont les suivants : 10, 10bis, 11, 12, 13, 95</p>	<p>Changements généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la gestion des données mutualisées et développement du partage de données (open data) • Amélioration de l'offre de service sur le territoire à partir des grands aménagements déployés ou à venir (5G) • Résilience assurée en cas de catastrophes naturelles en matière de sécurité et de circulation de l'information post catastrophe <p>Changements spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des stratégies numériques des territoires • Développement de la filière numérique attractive pour les jeunes diplômés • Émergence d'une filière sur les métiers de l'ingénierie des projets numériques • Développement de services publics et de santé durables (en lien avec le déplacement pour les territoires éloignés, les besoins d'enseignement et Formation à Distance (FAD)) • Amélioration de la qualité de vie du citoyen (e-santé, éducation y compris etc.)

OS 1.3. Renforcer la croissance et la compétitivité des PME et soutenir la création et le maintien de l'emploi

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Le diagnostic a mis en évidence les principaux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des PME (y compris les investissements productifs) et le soutien aux grandes entreprises par le biais d'instruments financiers (y compris les investissements productifs) • Le développement des compétences pour une spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'entrepreneuriat • Le soutien aux entreprises innovantes / start ups <p>Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont les suivants : 14, 15, 15bis, 16, 18, 19.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la création et du développement de start-ups innovantes • Développement d'une offre en ingénierie financière adaptée en réponse aux besoins de financements des entreprises et répondant aux carences de marché • Développement de l'esprit d'entreprendre et de la création d'entreprises (de l'idéation à la consolidation) • Développement des projets dans les filières clés du territoire, notamment le tourisme • Développement des projets dans les nouvelles filières (économie bleue, verte, numérique, en lien avec le vieillissement de la population) • Renforcement du positionnement des petites et moyennes entreprises françaises sur les marchés étrangers • Développement du rayonnement du territoire sur le bassin caribéen - exporter le double savoir-faire (Créole et Français) • Création d'une agence de développement économique <p>A ce stade, aucune décision sur le recours ou non à Invest EU n'a été prise (évaluation ex ante en cours).</p>

2 OS2 – Une Guadeloupe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques

2.1. Diagnostic des enjeux et priorités du territoire

La Guadeloupe se caractérise par la qualité de ses ressources naturelles et patrimoniales. Sa diversité est source de richesses, entre milieux terrestres et marins. Cette diversité renvoie à des enjeux spécifiques pour le territoire : protection de l'environnement et transition énergétique et écologique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation, prévention et gestion des risques liés au changement climatique, gestion de l'eau et des milieux aquatiques, préservation de la biodiversité et restauration des milieux aquatiques, gestion des déchets et transition vers une économie circulaire, etc.

2.1.1 Efficacité énergétique, gaz à effet de serre et énergies renouvelables

2.1.1.1 Enjeux et besoins prioritaires identifiés

La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre est un enjeu majeur. Au niveau européen, l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. La France a révisé sa Stratégie Nationale Bas-Carbone, en passant de l'objectif 75 % à l'objectif neutralité carbone. La nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

Cet enjeu de réduction des émissions de GES est particulièrement important sur la Guadeloupe en raison de la structure des secteurs énergétiques et de transports. Si la Guadeloupe représente moins de 1 % de la population totale de la France, elle contribue à 3 % aux émissions nationales. On estime à 7 tonnes les émissions annuelles par habitant et en 2018, le contenu carbone du kWh électrique était de 786 gCO₂/kWh soit une baisse de 16 % depuis 2011.

Les énergies fossiles sont la principale source de consommation. En 2017, sur une consommation totale de 6 889 GWh, 94 % des énergies primaires consommées proviennent de sources fossiles et importées. Ce niveau de consommation montre une augmentation de la consommation depuis 2015 (+0,6 % en 2018) due à une accélération de la consommation dans le secteur des transports (+8 % entre 2015 et 2018), contrairement au secteur de l'électricité où on constate une baisse de 3 %.

Par ailleurs, comme la majorité des territoires insulaires non connectés au réseau électrique continental, la Guadeloupe demeure un territoire fortement dépendant aux importations et dont l'ambition est d'assurer la transition énergétique en cohérence avec les objectifs de la France et de l'Europe, particulièrement dans le secteur du transport.

Plus précisément, les enjeux et besoins prioritaires identifiés s'inscrivent dans le contexte suivant :

- la production d'électricité provient à 52 % du pétrole et à 28 % du charbon mais de manière globale les énergies renouvelables connaissent une forte progression. La part des EnR dans le mix électrique est passée de 8 % en 2010 à plus de 21 % en 2018. Cette tendance positive doit se poursuivre pour toutes les filières exploitées et exploitables en Guadeloupe notamment le solaire, l'éolien, la géothermie, la biomasse et l'hydraulique ;
- l'approvisionnement énergétique présente une forte dépendance des ressources importées (94 % de dépendance énergétique). Les ressources importées sont les produits pétroliers d'une grande part, destinés aux usages de transports, production électrique,

agriculture et l'industrie, et d'autre part, le charbon servant à produire de l'électricité et de la chaleur ;

- le secteur des transports représente 2/3 de secteur de consommation de l'énergie finale en 2018 (+2 % par rapport à 2017). Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation de la consommation des transports aérien, à l'inverse du secteur maritime (le secteur routier reste stable) ;
- la rénovation énergétique des logements sociaux est également un enjeu important sur le plan environnemental, économique et social.

Ces dernières années, on note que les politiques menées dans le domaine de l'énergie et de la réduction de gaz à effet de serre ont commencé à produire des résultats sachant que les ressources locales sont consacrées à la production d'énergies renouvelables :

- la part de production électrique d'origine renouvelable a triplé en 8 ans ;

Les trois principaux niveaux de besoins identifiés dans ce contexte sont les suivants :

i) Efficacité énergétique et maîtrise de la demande

Pour favoriser l'efficacité énergétique dans les bâtiments, une approche de solution serait d'étendre progressivement la Règlementation Thermique Guadeloupe (RTG) en application dans les bâtiments nouveaux à la rénovation, le logement social, les bâtiments publics, avec un accompagnement des différents acteurs et une compensation des surcoûts engendrés.

Le développement du parc de véhicules électriques pourrait nécessiter le déploiement de bornes de recharges.

En outre, les flottes captives et des véhicules lourds doivent être accompagnées dans la transition.

ii) Energies renouvelables

Sur le plan des énergies renouvelables, il sera nécessaire de favoriser la création de boucle énergétique par le développement de l'autoproduction et de l'autoconsommation privée et collective. Ces actions peuvent être appuyées par les grands types d'opérations suivants :

- l'accompagnement des démonstrateurs et des prototypes ;
- l'intelligence de gestion énergétique ;
- l'accompagnement des études de faisabilité et du développement de filières innovantes.

iii) Réseaux et équipements de stockage

Le développement de la mobilité électrique doit être accompagné en lien avec celui des capacités de stockage et des services de réseau. La réponse pourrait notamment passer par la promotion des projets d'écoquartier qui pourraient accueillir des projets PV d'autoconsommation collectifs.

En résumé, les besoins auxquels la Guadeloupe doit faire face en matière d'énergie sont les suivants :

- poursuivre le renforcement des connaissances des consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les puits de carbone. Notons que ces connaissances ont évolué ces dernières années avec la structuration des observatoires et de leurs travaux ;
- promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans le logement, le secteur public et les entreprises ;
- promouvoir la production d'énergie à partir d'énergie renouvelable ;
- développer les systèmes de distribution basse tension intelligents (smarts grids) afin de favoriser le stockage de l'énergie et le développement des énergies intermittentes ;

- favoriser l'émergence d'une communication institutionnelle en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- promouvoir des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour les zones urbaines ;
- utiliser l'action publique comme levier en faveur de la neutralité carbone.

iv) Réseaux intelligents

Les réseaux intelligents ont une forte capacité à agir sur la demande par le biais des progrès technologiques, en particulier dans le contexte des Zones Non Interconnectées. La Guadeloupe (ZNI) met l'accent sur des solutions innovantes pour atteindre l'autonomie énergétique. Grâce aux réseaux intelligents, le territoire pourra ainsi créer des conditions d'approvisionnement énergétique durable et stable et accompagner le développement de nouveaux usages.

2.1.1.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'anne 2019 et poursuivie lors des 3 premiers trimestres de 2020, une matrice AFOM a pu être établie.

Les facteurs pouvant représenter des opportunités ou des menaces pour l'atteinte de ces objectifs ont été étudié dans le tableau qui suit (cf. Tableau 6).

Tableau 6 Analyse AFOM de la situation énergétique de la Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Communs aux 3 objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> – documents cadres : la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, PCAET des EPCI, Habilitation énergie du CR, RTG adaptée, – bonnes informations et connaissance du territoire, de nombreux organismes présents sur le territoire, diversité des acteurs publics, – ressources naturelles suffisantes • Efficacité énergétique : procédés techniques de qualité sur l'ensemble du territoire • Énergies renouvelables <ul style="list-style-type: none"> – dispositifs CSPE évitée – gisements inexploités dans le photovoltaïque – production de combustible à mettre en cohérence avec le plan déchet pour soutenir les CSR • Systèmes réseaux <ul style="list-style-type: none"> – possibilité de mutualiser des usages (bâti, véhicules électriques...) – nombreux porteurs de projet durablement installés sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique <ul style="list-style-type: none"> – bâtiment : Surcoût des matériaux techniques modernes, méconnaissance des accompagnements possibles, contrôle de l'auto-construction est faible, Restriction du cadre des AAP qui exclut les petites entreprises ; des difficultés administratives des démarches – transport : faiblesse du renouvellement du parc automobile, fiscalité sur les hydrocarbures, complexité du maillage du territoire ; Un TC peu développé et inefficace, concentration de l'aménagement du territoire – autres faiblesses : diminution des moyens des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de projets. • Énergies renouvelables <ul style="list-style-type: none"> – appels à projets sont trop ciblés/limités / pas assez réalistes – délais administratifs des grands projets sont trop longs – coût actuel de l'électricité ne favorise pas le développement des énergies renouvelables • Systèmes réseaux <ul style="list-style-type: none"> – la difficulté à garder les moyens d'inertie du réseau – le ciblage des besoins de proximité – des équipements hétérogènes – vulnérabilité des réseaux aux risques naturels
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique <ul style="list-style-type: none"> – Bâtiment : Fiscalité incitative pour la performance énergétique ; Révision de RTG – Transport : Parc automobile des collectivités publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique <ul style="list-style-type: none"> – Bâtiment : faible intérêt au regard du coût – Transport : un développement de la mobilité électrique non maîtrisé

<ul style="list-style-type: none"> • Énergies renouvelables : espaces en toitures disponibles pour développer les capacités en autoconsommation • Systèmes réseaux <ul style="list-style-type: none"> – développer les « smart grid » – déploiement du compteur numérique – doter le territoire d'infrastructures de stockage d'énergie – réseau intelligent basé sur les blockchains – prévoir des bornes de recharges communicantes et pilotables • Couplage du stockage électricité/recharge des véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> – absence d'accompagnement des porteurs de projets – le portage financier des projets (pré-financement, auto-financement) • Énergies renouvelables <ul style="list-style-type: none"> – une fiscalité non adaptée à une transition énergétique • Systèmes réseaux <ul style="list-style-type: none"> – manque d'intérêt des porteurs de projet – l'autoconsommation raccordée au réseau non maîtrisée
--	---

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

2.1.1.3 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, un montant total de 67 416 635,00€ de FEDER a été maquetté sur les priorités d'investissement qui relèveront des objectifs spécifiques 2.1, 2.2 et 2.3 du PO FEDER-FSE+ 2021-2027, dont 84 % ont été programmés en mars 2020. Ce montant maquetté concentre 13 % du montant total FEDER maquetté pour 2014-2020.

Les principales opérations soutenues concernent les types d'opérations poursuivant les objectifs suivants :

- accroître la part des énergies renouvelables ;
- réduire la consommation d'énergie des entreprises ;
- consommation énergétique dans les infrastructures publiques et le logement.

Parmi les opérations soutenues, on peut mentionner :

- l'installation d'une unité de production d'électricité autonome renouvelable ;
- l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation ;
- la construction d'un bâtiment commercial neuf intégrant une démarche d'efficacité énergétique ;
- la construction de bâtiments tertiaires intégrant des solutions d'efficacité énergétique ;
- la rénovation énergétique de l'aquarium de Guadeloupe ;
- la rénovation énergétique de l'éclairage public dans les communes ;
- le projet d'efficacité énergétique pour la reconstruction de l'Ecole Eugène Alexis au GOSIER ;
- la mission de conseil en Énergie Partagée à destination des collectivités.

Il s'agit donc essentiellement d'opérations d'installation de centrale photovoltaïque en autoconsommation majoritairement encore portées par des entreprises privées, de rénovations pour contenir la hausse des consommations d'énergie, et d'actions pour diminuer l'empreinte carbone des infrastructures publiques et pour consolider le secteur de la construction et du BTP et pérenniser les emplois du secteur sur un nouveau segment de marché lié à la construction durable en milieu tropical.

2.1.1.4 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- rénovations de l'éclairage public et des bâtiments ;
- centrales solaires photovoltaïque et systèmes d'autoconsommation ;

- centrale hydroélectrique ;
- centrale de stockage d'électricité ;
- soutien à la géothermie ;
- projets démonstrateurs de stockage en réseaux intelligents ;
- amélioration de la résilience du territoire ;

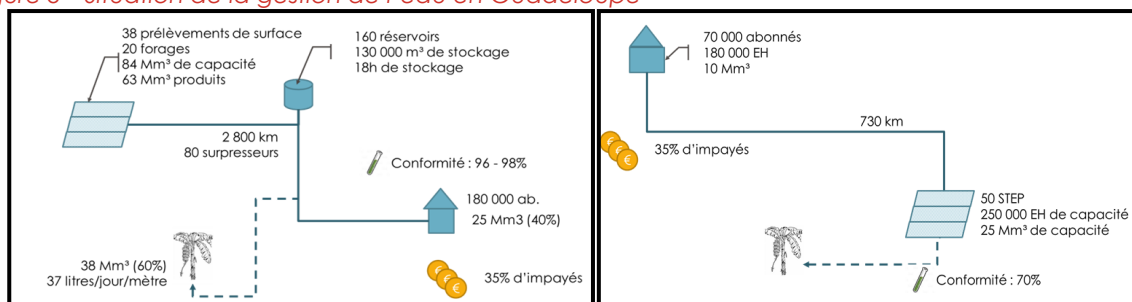
valorisation énergétique des déchets et méthanisation ; **Ces projets sont en cohérence avec le plan de relance local qui entend poursuivre les investissements dans les énergies renouvelables avec un coût d'objectif de 4,2 M€ entre 2021 et 2022. Au plan efficacité énergétique, il est également prévu le financement de chauffe-eau solaires et la rénovation des toitures en vue de l'amélioration de l'habitat.**

2.1.2 Gestion de l'eau et milieux aquatiques

2.1.2.1 État des lieux

- **Malgré les avancées de ces dernières années telles que la construction de nouvelles stations de traitement des eaux usées, la réalisation de plusieurs plans d'investissement dans le domaine de l'eau potable (PSAEP, PAP...), la Guadeloupe continue de faire face à des difficultés d'alimentation en eau potable de la population et à des dégradations de la qualité des milieux aquatiques. La persistance de ces problèmes depuis un certain nombre d'années résulte des éléments suivants :** un défaut majeur d'entretien et de renouvellement des réseaux, des ouvrages et des équipements ;
- une dégradation généralisée de l'état et de la performance des systèmes d'alimentation voire même à une incapacité persistante à assurer la desserte permanente des abonnés ;
- l'absence d'une amélioration de la performance des réseaux et de l'action des services ;
- une inadéquation entre les ambitions des programmes d'infrastructures et la capacité de maîtrise d'ouvrage des entités responsables du service.
- la population fait face à des coupures d'eau fréquente à cause de la vétusté du système. Bien que le réseau d'adduction couvre l'ensemble du territoire, 60 % de la production d'eau n'est pas distribuée ;
- environ 170 000 habitants sont raccordés à l'assainissement collectif soit 44 % de la population ;
- hormis le système de collecte de Morne-A-l'Eau, tous les autres réseaux sont non conformes, en raison de la non mise à jour de l'autosurveillance sur les réseaux ;
- seules 2 stations de traitement de grande capacité sur 8 et 3 sur 9 de moyenne capacité sont conformes.

Figure 5 Situation de la gestion de l'eau en Guadeloupe



Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

A ces difficultés s'ajoutent celles liées au changement climatique, à savoir les conflits d'usage autour de la ressource en eau (usage agricole, touristique, domestique et industriel et besoins des milieux naturels) et un risque de pénurie accru.

En matière d'assainissement des eaux usées, les importants investissements réalisés pour le traitement des eaux résiduelles n'ont pas eu les effets escomptés, faute d'entretien des ouvrages réalisés. Par ailleurs, les réseaux de collecte des effluents se raccordant sur ces nouveaux ouvrages de traitement n'ont pas été suffisamment développés ce qui nuit à un fonctionnement optimal du traitement.

A ces facteurs, s'ajoute les conséquences de la loi NOTRe sur la carte intercommunale, créant ainsi un **redécoupage et une nouvelle répartition des compétences, n'étant pas toujours en adéquation avec le périmètre des infrastructures techniques.** :

- desserte sauvage de certaines zones du territoire, dont les volumes consommés ne sont pas comptabilisés ;
- des rendements de réseau très faibles ;
- des ruptures de services sur certains secteurs, des problématiques d'eaux rouges ;
- perte de confiance des usagers à l'égard des services publics ;
- aggravation des impayés entraînant un déficit financier et d'entretien ou de renouvellement qui caractérisent les maîtres d'ouvrage.

2.1.2.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'année 2019, une matrice AFOM a pu être établie. Le Tableau 7 présente l'analyse AFOM de la situation de l'eau en Guadeloupe.

Tableau 7 Analyse AFOM de la situation de l'eau en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Ressource abondante • Sources d'approvisionnement diversifiées • Réseau stratégique maillant l'ensemble du territoire • Nombreuses études • Acteurs mobilisés et impliqués • Step construites récemment • Fonds européens 	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures et exploitation : réseau vétuste, défaillant, Exploitation défaillante des réseaux et des installations de traitement, Niveau d'expertises sur le territoire très inégal entre opérateurs., Niveau inégal d'encadrement et d'organisation des structures en charge de la gestion de l'eau (gouvernance inadaptée, des moyens humains à former) ; Coût des travaux plus important qu'en France hexagonale couplé avec des logiques d'exclusivité des prestataires ; Interconnexion et maillage insuffisant sur certains secteurs, Equipements d'assainissement récents mais non opérationnel car mal adaptés et pas entretenus. Manque de réseaux de collecte des eaux usées et défaut de raccordement. • Connaissance, confiance, Vulnérabilité : Déficit de communication sur l'eau potable, Perte de confiance des usagers, Caractérisation et suivi limités de la ressource, vulnérabilité dans l'approvisionnement en eau potable (tout vient de la BT) (dissocier vulnérabilité de la connaissance et la confiance) • Captages non autorisés en raison de procédures administratives non abouties car très longues • Logique d'intervention du FEDER (financement des investissements et non de la réparation et maintenance) • Incapacité des opérateurs à autofinancer leur projet • Faiblesse dans l'ingénierie et l'administration des projets
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la base de données client • Ressources non exploitées (nappe des grands fonds) • Potentiel de production d'énergie renouvelable • Réduction de la consommation d'énergie par l'adaptation des équipements • Vers un prix unique de l'eau sur le territoire • Mise en œuvre des périmètres de protection des captages (protection des captages) • Amélioration de la connaissance sur la gestion de la ressource hydrique (son utilisation, l'impact des pollutions, etc) • Mieux utiliser les step et poursuivre l'amélioration de l'assainissement collectif 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques sismiques et volcaniques impactant durablement la production et la distribution de la ressource • Perte totale de confiance des usagers • Pollution des milieux naturels • La pollution actuelle par le chlordécone et les pesticides • Salinisation et le renouvellement des nappes phréatiques (NGT et Marie Galante) • Impact changement climatique (sécheresses) • Une sous-estimation des enjeux liés à l'assainissement

<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du syndicat unique de l'eau • Plus grande transparence du dossier de l'eau • Contexte favorisant les expérimentations innovantes et adaptées à nos spécificités • Prise de conscience environnementale forte de la population • Un contexte de croissance économique de la Guadeloupe ces dernières années 	
--	--

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

Face aux difficultés rencontrées sur le réseau d'alimentation en eau potable au cours des dernières années, les investissements se sont concentrés sur l'eau potable, au détriment des assainissement des eaux usées

2.1.2.3 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, un montant total de 70 000 000,00€ de FEDER a été maqueté sur des priorités d'investissement qui relèveront du futur objectif spécifique 2.5, dont 53 % ont été programmés en mars 2020. Ce montant maqueté concentre 13 % du montant total FEDER maqueté pour 2014-2020.

Les principales opérations soutenues concernent la ressource en eau.

Parmi quelques opérations soutenues, on peut mentionner les opérations suivantes : le confortement de l'usine de Deshauteurs, le renouvellement de 8Km de réseau à Gosier - Sainte-Anne, le renforcement des réseaux de Sainte-Anne, ou encore le transfert des eaux usées de Pointe-à-Pitre sur la station de traitement des eaux usées de Pointe à Donne au niveau de la rue Fengarol.

Il s'agit essentiellement d'opérations permettant de parer à la situation de crise concernant l'eau en Guadeloupe.

2.1.2.4 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- investissements pour l'amélioration et l'extension des infrastructures d'assainissement des eaux usées.
- diagnostics et investissements pour la construction et la modernisation des systèmes de distribution en eau potable ;
- sécurisation des réseaux de collecte en eau potable ;

amélioration du comptage et de la facturation. **Ces projets sont en cohérence avec le plan de relance local dont l'objectif est de mobiliser 300 M€ dont 100 M€ pour l'assainissement sur la période 2021-2022.**

2.1.3 Gestion des déchets et transition vers une économie circulaire

2.1.3.1 État des lieux et besoins prioritaires identifiés

La Guadeloupe produit une quantité importante de déchets : la quantité annuelle globale de déchets (hors BTP) produite en Guadeloupe est de 370 000 tonnes depuis 2013. Cependant, en 2017, la production est passée à près de 382 000 tonnes en raison de l'ouragan Maria. Toutefois, on note :

- une baisse de production d'ordures ménagères résiduelle ;
- une augmentation de la quantité de déchets valorisés ;
- 36 % des déchets collectés font l'objet de valorisation soit une tendance à la hausse ;
- 100 % de la population est couverte par un service de collecte sélective des emballages ménagers.

Selon le plan régional de prévention et de gestion des déchets adopté en février 2020, les coûts de collecte et de traitement restent très élevés (+78 % supérieur à la moyenne de la France.), notamment à cause de la double insularité de Marie-Galante, Terre de Haut et Terre de Bas. En effet, le faible nombre d'habitants ne permet pas d'envisager la mise en place d'unités de traitement des déchets sur chacune des îles. Ainsi, les coûts de gestion des déchets sont principalement portés par Cap Excellence pour Marie-Galante, La Riviera du Levant pour La Désirade et Grand Sud Caraïbes pour Terre du Haut et Terre de Bas.

Il faut noter également la multiplication des décharges sauvages, qui impacte l'environnement et la biodiversité locale.

Une dynamique d'amélioration de la structuration des filières est en cours (cf. Tableau 8, Tableau 9, Tableau 10, Tableau 11).

Tableau 8 Les outils de collecte et de transport de déchets en Guadeloupe

Déchèteries publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des projets de déchèteries publiques (16)
Déchèteries professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des projets identifiés (2 et 1 en construction) et préconisation d'une nouvelle déchèterie professionnelle sur Grande-Terre
Quais de transfert	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des quais de transferts (pour les recyclables secs et le verre) existants et en projet, et, à minima 3 quais de transfert supplémentaires dans le Nord de Basse-Terre, dans le Sud de la Basse Terre, et en Grande Terre • Réseau des installations à faire évoluer en fonction de la montée en puissance des gisements de recyclables
Centre de tri déchets ménagers	<ul style="list-style-type: none"> • Renouveler les équipements en service • Capacité suffisante (20 000 t/an) / mais nouvelles unités envisagées (concurrence et équilibre du territoire)
Centre de tri déchets professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles capacités sont à envisager en veillant à une répartition géographique pertinente
Déchets tri et de valorisation des inertes	<ul style="list-style-type: none"> • Créer 4 plateformes de tri réparties sur le territoire et 2 avec valorisation (dont une à Marie-Galante)
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Unités de tri déchets d'éléments d'ameublement (DEA) (besoin évalué à environ 6 000 t/an) • Unités de pré-tri ou tri des déchets textiles (besoin évalué à environ 1 7000 t/an) • Besoin de centre de traitement des déchets amiantés

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

Tableau 9 Les installations de valorisation organique

Unité de valorisation organique (compostage, méthanisation)	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de compostage de déchets verts suffisante • Mais nécessité de mise en place d'unités de valorisation organique des déchets, réparties de façon équitable • A minima 10 000 tonnes de biodéchets de type restes alimentaires, invendus, ... devront pouvoir être réceptionnés sur au moins une des installations • Nécessité de prévoir une unité d'hygiénisation et une unité de désempaillages / déconditionnement • Opportunité de mutualiser
---	--

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

Tableau 10 Les installations de valorisation organique

Unités de tri et de valorisation matière des déchets résiduels	Le plan prévoit la mise en place de 3 installations réparties sur le territoire pour la réception des déchets résiduels non dangereux, le tri, la préparation de fractions valorisables dont des combustibles solides de récupération et la réduction de la part de déchets à enfouir (déchet ultimes). Toute autre forme de valorisation énergétique est envisageable à condition d'en démontrer la faisabilité technique et économique.
Valorisation énergétique des combustibles solides de récupération	Le plan prévoit la valorisation, avec de la biomasse, de ces CSR dans des unités existantes ou dans de nouvelles unités de production d'énergie, y compris sur le site de la Gabarre.

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

Tableau 11 Les installations de valorisation matière

Centre de tri déchets ménagers	<ul style="list-style-type: none"> • Renouveler les équipements en service • Capacité suffisante (20 000 t/an) / mais nouvelles unités envisagées (concurrence et équilibre du territoire)
Centre de tri déchets professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles capacités sont à envisager en veillant à une répartition géographique pertinente
Déchets tri et de valorisation des inertes	<ul style="list-style-type: none"> • Créer 4 plateformes de tri réparties sur le territoire et 2 avec valorisation (dont une à Marie-Galante)
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Unités de tri déchets d'éléments d'ameublement (DEA) (besoin évalué à environ 6 000 t/an) • Unités de pré-tri ou tri des déchets textiles (besoin évalué à environ 1 7000 t/an)

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

Des progrès doivent être faits en matière de traitement des déchets qui est un enjeu environnemental de premier ordre, dans une région où l'ambition est de faire de la Guadeloupe un territoire « zéro déchet » en 2035. Les axes prioritaires identifiés sont les suivants :

- réduire fortement la quantité de déchets produits et améliorer le recyclage ;
- mieux maîtriser la dépense publique liée au service de collecte et de valorisation des déchets ;
- équilibrer le territoire en équipement ;
- répondre aux impératifs d'autonomie énergétique en 2030 ;
- prévoir la mise en balle des déchets.

2.1.3.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'année 2019 et poursuivie lors des 3 premiers trimestres de 2020, une matrice AFOM a pu être établie.

L'analyse des forces et faiblesses de la situation de la gestion des déchets en Guadeloupe, se matérialise par la matrice présentée dans le Tableau 12.

Tableau 12 Analyse AFOM de la situation de l'eau en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une planification à 6 et 12 ans des actions et investissements à réaliser (Plan régional de prévention et de gestion des déchets), • Des filières de valorisation des déchets exemplaires, • Des soutiens financiers permettant de mettre en place une gestion optimale des déchets : FEDER, ADEME, Région, Etat, • Un observatoire régional des déchets performant, • Des compétences techniques locales dans les collectivités et entreprises, • Un soutien au fret indispensable à la valorisation matière des déchets • Une réelle dynamique à l'échelle des agglomérations pour améliorer le service public de gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques filières qui sont encore absentes ou peu opérationnelles, • Une collecte des déchets parfois peu régulière, • Une économie d'importation génératrice d'une forte quantité de déchets, • Un mode de traitement des déchets privilégié : l'enfouissement, • Une situation d'Archipel générant structurellement des coûts de gestion supplémentaires des déchets, • Des coûts très élevés de collecte et de traitement des déchets • Une faiblesse structurelle des capacités financières des EPCI • Une population peu informée sur la gestion des déchets
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une structuration à venir de filières de recyclage des déchets (ameublement, textile, BTP, bateaux, jouets, articles de sport...) • Un contexte favorable à la coopération internationale et régionale (région membre de l'OECD, programme INTERREG) • Une maîtrise des coûts et une contribution à l'indépendance énergétique grâce à la production de combustibles solides de récupération • Un projet de loi gaspillage et économie circulaire attentif aux préoccupations des Outre-Mer • Un contexte favorisant les expérimentations innovantes et adaptées à nos spécificités • Une exigence des touristes sur les démarches écologiques (tri en hébergements touristiques) • Une prise de conscience environnementale forte de la population • Un contexte de croissance économique de la Guadeloupe ces dernières années 	<ul style="list-style-type: none"> • Un risque de découragement de la population au tri et à la bonne gestion des déchets si le service n'est pas satisfaisant • Un vieillissement fort de la population nécessitant une adaptation permanente des modes de gestion des déchets • Une dérive des coûts si la collecte des déchets n'est pas optimisée

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

2.1.3.3 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, un montant total de 48 000 000,00€ de FEDER a été maquetté sur des priorités d'investissement qui relèveront du futur objectif spécifique 2.6, dont 54 % ont été programmés en mars 2020. Ce montant maquetté concentre 9 % du montant total FEDER maquetté pour 2014-2020.

Les principales opérations soutenues concernent la réduction de la pression des déchets sur l'environnement.

Parmi quelques opérations soutenues, on peut mentionner la construction d'une déchèterie à l'usage des professionnels dans la zone industrielle de Jarry, la mise en place d'une ligne de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le renforcement de l'outil de production de l'entreprise afin de répondre au besoin urgent de traitement des VHU et des déchets métalliques ferreux et non ferreux engendrés par les catastrophes naturelles, la mise en place d'une ligne régionale de traitement des DEEE pour les petits

appareils ménagers et broyage des gros électroménagers froids, ou encore le renforcement de l'outil de production afin de répondre au besoin urgent de traitement des VHU et des déchets métalliques ferreux et non ferreux engendrés par les catastrophes naturelles.

Il s'agit essentiellement d'opérations portant sur :

- la stabilisation du volume de production de déchets, voire sa diminution ;
- le renforcement du tri-sélectif et la réduction des déchets ;
- la structuration des filières de recyclage permettant d'optimiser les gisements, d'augmenter le tonnage de déchets valorisés et de développer l'activité locale.

2.1.3.4 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- construction de centres de tri et valorisation des déchets ;
- amélioration du système de collecte des déchets ;
- aide spécifique au transport des ordures ménagères résiduelles permettant de supporter les surcoûts liés à la double insularité et à l'ultrapériphéricité (cf. 6.3) ;
- **sensibilisation vis-à-vis des décharges sauvages.**

Ces projets sont en cohérence avec le plan de relance local qui prévoit, sur une période de 12 mois, la réalisation de 5 déchetteries et la construction d'une unité de production de combustible solide de récupération (CSR) à partir des déchets pour un montant estimé à 1,5 M€ pour la déchetterie et 42 M€ pour l'unité de CSR ; période de réalisation de 12 mois.

2.1.4 Biodiversité et espaces naturels

2.1.4.1 Enjeux et besoins prioritaires identifiés

La Guadeloupe domine l'Archipel des Antilles par l'ampleur et la diversité de son écosystème. Sa biodiversité, composée de lagons, forêts et mangroves qui couvrent 38 % du territoire, représente 10 % de la biodiversité française. La réalisation de nombreuses études et plans d'orientation ces dernières années a permis de mettre en place plusieurs actions importantes en faveur de la protection de l'environnement. Cependant, les cyclones, les pressions urbaines exercées notamment sur le littoral, les déchiffrements illégaux en particulier dans « les grands fonds », et autres activités humaines à impacts négatifs sur l'environnement, font aujourd'hui peser sur la biodiversité du territoire, des menaces réelles. On peut illustrer ces inconvénients par :

- la perte de 85 % des forêts sèches en Grande Terre ;
- **une forte pression sur les forêts due au changement climatique, notamment vis-à-vis de la physiologie des arbres, qui augmente le risque de feux de forêt ;**
- une forte dégradation des milieux naturels ;
- **l'acidification des océans et la disparition rapide du corail ;**
- **la montée du niveau de la mer ;**
- **le développement des sargasses ;**
- la pollution des sols et milieux aquatiques ;
- les répercussions des mauvaises pratiques agricoles ;
- **la pollution au soufre des ports du fait des paquebots de croisière.**

Afin de reconstruire les discontinuités créées notamment par la construction des routes, des actions de plantation, qui incluent les zones de mangrove, sont mises en place par la Région. Ces efforts devront être poursuivis

Le territoire étant considéré comme un des « points chauds » de la biodiversité mondiale, les efforts entrepris doivent se poursuivre à un rythme permettant d'assurer dans certains domaines le rattrapage structurel, notamment :

- soutenir les porteurs de projets portant sur la biodiversité et le patrimoine naturel, de la phase de dépôt à la mise en œuvre ;
- favoriser une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs concernés ;
- mieux promouvoir l'environnement comme vecteur de développement économique participant pleinement à l'image de marque de la Guadeloupe et au développement d'emplois spécifiques ;
- mettre en œuvre du Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité dont la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, à travers un opérateur de gestion ;
- intégrer la biodiversité dans l'éducation, la formation et autres actions de sensibilisation ;
- poursuivre les politiques nationales et locales de préservation des espèces ainsi que leur meilleure connaissance ;
- approfondir la connaissance des phénomènes majeurs de pollution de l'air spécifiques au territoire ;
- les plans nationaux d'actions sont des outils stratégiques pour la protection des espèces menacés. Dans ce cadre, les moyens déployés pour la lutte contre l'envahissement des espèces exotiques doivent être renforcés ;

- reconstruire les discontinuités créées notamment par la construction des routes au travers du plan de paysage ;
- améliorer la connaissance des risques sanitaires associés au changement climatique.

La nécessité du diagnostic forestier pour une meilleure connaissance des milieux les plus risqués et la réalisation d'une bonne cartographie des terres avec leurs marqueurs, a été confirmé dans le document de politique régionale « Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité ». L'application des dispositions réglementaires existantes est fondamentale et devrait permettre de systématiser le contrôle des activités humaines sur l'environnement.

2.1.4.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'anne 2019 et poursuivie lors des 3 premiers trimestres de 2020, une matrice AFOM a pu être établie.

Le Tableau 13 présente l'analyse de AFOM de la biodiversité en Guadeloupe.

Tableau 13 Analyse AFOM de la biodiversité de la Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une biodiversité (terrestre, marine, microbiologique) exceptionnelle à l'échelle mondiale • Une activité agricole et de pêche conscientes des enjeux relatifs à la biodiversité • Une diversité de paysage unique dans les petites Antilles • Un savoir-faire traditionnel préservant la biodiversité dite « ordinaire » (jardin créole par exemple) • Une appétence nouvelle de la population sur les sujets de préservation de la biodiversité • Une stratégie régionale de la biodiversité en cours de définition • Un schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB) en cours de réalisation (dont la définition des corridors écologiques) • Une phase de préfiguration d'une agence régionale de biodiversité, outil de mise en œuvre de la stratégie régionale de biodiversité • Un monde de la recherche actif dans le domaine de la biodiversité • Un monde des entreprises qui se mobilise de plus en plus sur la question de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Morcellement résultant de l'urbanisation • Une accumulation de textes réglementaires et de structures rendant parfois difficile la lecture des compétences et des actions à réaliser en priorité • Une faible mise en valeur des services écosystémiques • Une éducation à la protection de la biodiversité encore insuffisante (enfants, adultes) • Un développement d'espèces exotiques envahissantes dont la gestion pour leur éradication est balbutiante • De nombreuses ruptures (routes par exemple) des continuités écologiques existantes • Des corridors écologiques résiduels en grande-terre
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une préservation de la biodiversité devenue une priorité à l'échelon international, national et régional • Un schéma d'aménagement régional qui va entrer en révision et qui pourra renforcer son volet continuité écologique • Une possibilité de faire de l'enjeu biodiversité et service écosystémique un sujet prioritaire du po en transversalité (FEADER, FSE, FEDER recherche, ...) • Un secteur touristique dynamique pour lequel l'enjeu biodiversité est central • Une possibilité, grâce aux objectifs nationaux, de procéder à une renaturation des espaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Les changements globaux (augmentation de l'intensité des phénomènes extrêmes, température de l'eau de mer, échouements de sargasses) modifiant les écosystèmes et les dynamiques épidémiques • La prolifération de nouvelles espèces exotiques envahissantes • L'artificialisation des espaces • La banalisation des paysages liée au recul de l'activité agricole • La perception des espaces naturels en opposition avec les projets de développement économiques

- Une volonté de l'université des Antilles de renforcer la formation en biodiversité en particulier au travers de masters possiblement régionaux

- Les divers pollutions (dépôts sauvages de déchets, assainissement défaillant.)

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe - fin 2019

2.1.4.3 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, un montant total de 24 500 000€ de FEDER a été maquetté sur des priorités d'investissement qui relèveront du futur objectif spécifique 2.7, dont 29 % ont été programmés en mars 2020. Ce montant maquetté concentre 5 % du montant total FEDER maquetté pour 2014-2020.

Les principales opérations soutenues concernent les types d'opérations poursuivant les objectifs suivants :

- développer la fréquentation des sites naturels et culturels patrimoniaux ;
- assurer les continuités écologiques terrestre et marine.

Il s'agit, d'une part, d'opérations qui concilient la nécessaire protection de l'environnement naturel guadeloupéen et le confortement et la création de points d'attraction touristique. De l'autre, il s'agit d'opérations qui concernent toutes les dimensions de la biodiversité, notamment pour rétablir les corridors écologiques, mettre en œuvre les trames vertes et bleues, préserver ou restaurer la qualité des milieux aquatiques conformément aux dispositions de la directive cadre sur l'eau, les plans nationaux d'actions de protection des espèces emblématiques et les plans de gestion des espaces protégés.

2.1.4.4 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- financement des opérations de protection des espèces (PNA) et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- actions de sensibilisation, de formation et d'information sur les enjeux de la biodiversité ;
- réalisation des actions du plan de paysage routiers .

2.1.5 Adaptation, prévention et gestion des risques liés au changement climatique

2.1.5.1 Enjeux et besoins prioritaires identifiés

Face au changement climatique, la Guadeloupe est exposée à l'ensemble des risques écologiques (séismes, éruption volcaniques, inondations, cyclones, mouvements de terrain, tsunamis), sanitaires (maladies infectieuses) et technologiques. En outre, ces risques pourraient être amplifiés, au regard du contexte de la Guadeloupe marqué par les éléments de bilan suivants :

- l'insuffisance de connaissances scientifiques et techniques ;
- l'impréparation de la population aux attitudes à préventives et/ou réactives face aux risques (sauf le cas précis du cyclone) ;
- la vulnérabilité des infrastructures publiques.

Les besoins ont été identifiés à différents niveaux :

1. besoins pour la prévention des risques :

- développer la coordination des observatoires régionaux, mutualisation et mise en réseau ;
- valoriser les études, diffusion et vulgarisation auprès des populations ;
- accompagner les collectivités pour l'intégration des nouvelles connaissances scientifique et technique dans leurs politiques territoriale – Valable aussi pour l'adaptation au changement climatique ;
- mise en conformité parasismique des bâtiments publics, en particulier des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) : le nombre d'élèves mis en sécurité au regard de la vulnérabilité est à ce jour insuffisant (importante part du bâti restant classée en risque inacceptable) ;
- lutte contre les inondations dans le cadre de plans d'action et de prévention des inondations (PAPI) ;
- systèmes d'alerte pour répondre au risque de tsunami ;
- mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes ;
- formation des professionnels de la construction (architectes, BTP, artisans) aux nouvelles normes « eurocode 8 » pour le parasismique ;
- la problématique tsunami nécessite des équipements spécifiques à financer ;
- diffusion et application des normes (par la formation) et assurer le suivi de leur bonne mise en œuvre (service de l'état et commune pour le contrôle) ;
- mettre en place des Système d'alertes (signalétique, sirènes, cellboard cast etc.) et itinéraires de fuite en complémentarité ;
- formation des élus (enjeux, risques et responsabilités pénales), formation des acteurs ;
- renforcer la gouvernance des acteurs.

2. besoins pour l'adaptation aux risques :

- la sensibilisation et la formation des publics et des acteurs ;
- l'amélioration de la connaissance (évaluation des impacts et de leurs incidences sur le territoire et les écosystèmes)
- renforcement des capacités administratives et financières des collectivités et des partenaires ;
- valorisation des solutions fondées sur la nature en matière d'adaptation.

2.1.5.2 Matrice AFOM

L'analyse des facteurs pouvant amplifier ou aider à réduire les risques liés au changement climatique, sont ci-dessous, résumés dans le Tableau 14:

Tableau 14 Analyse AFOM des risques liés au changement climatique en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de documents cadre • Acteurs et organisations impliqués • Recherche locale de haut niveau • Duplication des niveaux de décision et d'intervention (local, national) • Existence de plusieurs observatoires (OVSG, BRMG, METEO France, OREC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire exposé à 6 risques naturels (séismes, risque volcanique, tsunamis, mouvements de terrain, inondations, cyclones) et à des risques sanitaires, notamment infectieux, amplifiés par les changements globaux • Moyens financiers limités • Peu de connaissances scientifiques et techniques • Méconnaissance des risques et des comportements à adopter par la population (à l'exception du risque cyclonique) • Faible coordination entre les divers observatoires existants • Manque de prévention / perte de la culture du risque ou discours parfois contradictoire en fonction des aléas ; • Faiblesse des capacités de réaction (logistique, secours, soutien aux populations) aggravé par notre insularité. • Vulnérabilité des infrastructures publiques (ouvrages d'art ; réseaux d'eau et d'assainissement, de traitement des déchets, de transport...)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Convergence de vue des décideurs, • Appui sur des documents cadres • Développer et s'appuyer sur les outils numériques pour informer et prévenir • Développer une culture du risque • Mener des actions de simulation de situations d'urgence grandeur-nature avec la population • Aménagement de l'espace : relocalisation, espaces dédiés à la gestion post-catastrophe (déchets post-catastrophe...) • Intégration des données relatives aux effets du changement climatique dans la planification de l'aménagement du territoire... 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les risques naturels et autres (écologiques, sanitaires, technologiques...) : aléas sismiques, climatiques, etc. • Amplification des risques liés aux changements climatique

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe - fin 2019

2.1.5.3 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, un montant total de 64 697 975€ de FEDER a été maquetté sur des priorités d'investissement qui relèveront du futur objectif spécifique 2.4. En mars 2020, 77 % de ce montant était programmé. Le montant maquetté concentre 19 % du montant total FEDER maquetté pour 2014-2020.

Les principales opérations soutenues concernent la vulnérabilité des bâtiments publics stratégiques et les investissements parasismiques.

.

Il s'agit essentiellement d'opérations visant à réduire la vulnérabilité des bâtiments publics stratégiques (à savoir les bâtiments du Service départemental d'incendie et de secours - SDIS) et des écoles au risque sismique et aux phénomènes climatiques extrêmes.

2.1.5.4 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- mise en œuvre de programmes de lutte contre les inondations ;
mise en conformité parasismique. **Ces projets sont en cohérence avec le plan de relance local avec un coût d'objectif de 20 M€**
- construction d'infrastructures, ouvrages de défense, systèmes d'alertes et aménagements de zones ; action de communication, de sensibilisation et de formation dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, de l'efficacité énergétique.

2.1.6 Mobilité urbaine durable

2.1.6.1 État des lieux et besoins prioritaires identifiés

La croissance des mobilités de personnes et marchandises est observée ces dernières années. Cette augmentation continue de s'amplifier créant un déséquilibre de plus en plus important des modes de transport, au profit de la route, qui de plus en plus est congestionnée.

Ainsi, l'organisation urbaine de Guadeloupe s'articule autour de deux pôles principaux de vie, les agglomérations de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre qui regroupent plus de la moitié de la population guadeloupéenne. Cette bipolarité urbaine concentre les principales fonctions urbaines de l'archipel.

De même, les activités se localisent aujourd'hui prioritairement au sein des diverses zones d'activités industrielles, commerciales ou artisanales (le plus souvent mixtes) qui maillent le territoire guadeloupéen.

Enfin, les équipements collectifs aux fonctions très variées qui participent fortement à la vie du territoire, ont une aire d'influence souvent étendue qui va au-delà des limites de leur commune d'implantation.

Par ailleurs, les différentes filières qui concourent à la vie économique et sociales de l'archipel sont également génératrices de déplacements, notamment pour les personnes qu'elles emploient : BTP, l'agriculture, le tourisme.

Les prévisions en matière d'évolution de trafic (+ 1 à 2 % par an) indiquent que si aucune mesure n'est prise, on arrivera très rapidement à une saturation du réseau routier avec les impacts négatifs en termes environnementales, économiques et sociaux.

L'objectif de conciliation de cette croissance avec les exigences de l'environnement et d'une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de la collectivité émerge. Il s'agit notamment d'élaborer des systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone et promouvoir une mobilité urbaine durable en soutenant des actions visant à :

- rendre les transports en commun attractifs et accessibles à tous ;
- favoriser les nouveaux comportements de déplacement et organiser l'inter modalité des transports en Guadeloupe ;
- assurer l'adaptation du réseau routier à de nouvelles utilisations (transports collectifs, covoiturage, modes doux etc.) ;
- appuyer l'adaptation du réseau routier à de nouvelles utilisations (transports collectifs, covoiturage, modes doux etc.)
- Favoriser les solutions alternatives au mode routier (transports collectifs et maritimes) en prenant en compte les impacts sur l'emploi ;
- prendre en compte les enjeux agricoles, paysagers et environnementaux ;
- soutenir l'égal accès des usagers quels que soient les niveaux sociaux et les spécificités des territoires ;
- mieux organiser le transport urbain public.
- **favoriser la mobilité en facilitant les flux ;**
- **créer une entité unique pour la mobilité des personnes de façon à simplifier les déplacements d'une agglomération vers une autre ;**
- **optimiser les déplacements grâce à des systèmes d'information pour les voyageurs.**

Les principaux enjeux sont :

- développer la prise en compte du développement des transports durables dans les stratégies territoriales et développer l'ingénierie nécessaire notamment en matière d'urbanisme, d'habitat et d'accessibilité ;
- remédier au déficit d'accessibilité des îles du sud afin de renforcer leur attractivité et leur compétitivité ;
- promouvoir le transport maritime ;
- anticiper les besoins de qualification nécessaire à la modernisation des transports routiers, maritimes et aériens ;
- mettre en œuvre les préconisations du SRIT.

Autres enjeux :

- - le développement des transports publics collectifs, en particulier dans le cadre de transports en commun en site propre (TCSP), et le report modal :
 - d'ici quelques mois, la totalité des territoires seront couverts par des délégations de service public de transport de voyageurs (à l'exception du territoire de Marie-Galante compte tenu des difficultés financières de la communauté de communes) ;
 - le lancement d'un projet de TSCP sur l'agglomération centre en réponse au prochain appel à projet national ;
 - la restitution début 2021 des résultats de l'enquête ménage déplacement (2400 ménages enquêtés sur leur habitude de transport) et le lancement fin 2020 d'une étude prospective sur les déplacements multimodaux de voyageurs à l'horizon 2040 (cofinancée par la Région et le MTES) ;
 - afin de rendre le report modal efficace : nécessité d'identifier des parcelles pour y développer des parkings relais et des plateformes multimodales ;
- verdir les flux de marchandises :
 - Lancement fin 2020 d'une étude sur les flux intérieurs de marchandises à la sortie du GPM et l'optimisation des circuits logistiques (cofinancement Région, DEAL, ADEME) ;
 - Projet d'étude sur la logistique du dernier kilomètre qui pourrait être lancée par la CCI ;
 - Actions de sensibilisation des élus et des commerçants à mener.
- le développement des filières de carburant alternatif (BioGNV ou de l'hydrogène) :
 - Une étude nationale sera lancée prochainement par le MTES sur le potentiel de développement d'hydrogène dans les territoires en zones non inter-connectées (la Guadeloupe sera concernée),
 - Une étude sur le potentiel de développement du BioGNV appliqué au transport est en cours de lancement par la délégation régionale de l'ADEME

2.1.6.2 Matrice AFOM

Le Tableau 15 présente la matrice AFOM de la mobilité durable en Guadeloupe.

Tableau 15 Matrice AFOM sur la mobilité durable en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Bonne information des usagers sur les temps de parcours (Système TRAFIKERA) ; • Un réseau routier maritime aérien calibré et des infrastructures existantes ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation sociale et force de lobby (Importance de la voiture dans la représentation sociale ; Image peu valorisante du transport collectif...), mauvaise image des liaisons maritimes, prépondérance à l'autosolisme ; Population

<ul style="list-style-type: none"> • Des transports collectifs existants ; • Mix énergétique existant sur le territoire (éolien, énergie verte, géothermie), pouvant aider à développer des modes alternatifs de transport sur le territoire ; • Situation géographique dans la caraïbe qui permet un rayonnement de l'Europe ; • Des entreprises réactives et prêtes au changement pour tendre vers une mobilité durable ; • Une gouvernance publique qui se structure avec des documents programmatiques ; • Les ports, aéroports : positionnement géographique et bonne connaissance des risques concernant ces infrastructures ; • Prise de conscience de la nécessité de régler le problème du transport compte tenu de l'exigüité du territoire ; • Une forte culture du risque climatique ; • Des mesures incitatives fiscales ; • Dynamisme et structuration des gestionnaires d'infrastructures ; • Concentration des pôles d'activité économique permettant une optimisation des investissements. • 	<p>vieillissante moins concernée par le changement climatique ; Lobby automobile très fort ; Enjeu économique fort à maintenir la situation de statut quo ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures inadaptées et insuffisantes : Faible structuration d'un transport de qualité ; Engorgement des réseaux ; Dimension des infrastructures : ; Pas de transport en site propre ; Place importante accordée à la voiture sur la voirie au détriment des modes de transport alternatifs (ex : vélos) ; Manque d'aménagements pour le dernier kilomètre ; • Manque de données chiffrées et question de la fiabilité des études en termes de transport (études en cours de réalisation sans antécédent disponible, ainsi qu'une difficulté à agréger les données compte tenu de leur hétérogénéité et de leur insuffisance) ; • Transport de marchandises (lents, destructeurs d'environnement, pollution...) • Faiblesses globales / d'ensemble : double insularité de la Guadeloupe ; Complexité des procédures ; non anticipation des changements climatiques ; gouvernance perfectible • Freins liés à l'ingénierie de projet et l'autofinancement • Matériel roulant vieillissant •
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des projets pour renforcer un meilleur maillage du territoire ; • Eligibilité du financement public • Forte attractivité pour le vélo et la marche ; • Meilleure communication autour des équipements et infrastructures d'ores et déjà existants ; • Création de nouvelles filières d'activité sur le territoire ; • Création de nouveaux pôles d'intérêts sur le territoire ; • Outils numériques informant la population en temps réel ; • Partage de la voirie ; • Possibilité d'améliorer l'image du transport collectif et le confort ; • Favoriser le télétravail et les horaires décalés ; • Développer le covoiturage, les parkings relais et les voies réservées ; • Rendre attractif le Transport Collectif par le numérique embarqué • 	<ul style="list-style-type: none"> • • Impact sur l'économie locale, notamment sur certains métiers et les recettes fiscales des collectivités (fiscalité des produits pétroliers en diminution) ; • Les aménagements réalisés peuvent dégrader l'environnement ; • Le mitage urbain entraîne des coûts d'infrastructures supplémentaires ; • Réticence au changement de la population ; • Phénomènes climatiques notamment les inondations, les séismes et la pollution croissante (impacts sur la santé) ; • Difficultés des TPE et PME à s'engager sur des investissements à long terme pour des investissements en matière de mobilité durable ; • Dégradation de la Qualité de vie • Non prise en compte de l'ensemble des filières de traitement des choix opérés en matière de transport (ex : filières de recyclage...) •

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

2.1.6.3 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, un montant total de 300 000€ de FEDER a été maqueté sur des priorités d'investissement qui relèveront du futur objectif spécifique 2.8 ; dont 209 % ont été programmés en mars 2020. Ce montant maqueté concentre moins de 1 % du montant total FEDER maqueté pour 2014-2020.

Parmi quelques opérations soutenues, on peut mentionner l'acquisition d'un système de billettique portable (SBAP) et des matériels accessoires pour développer l'intermodalité et l'usage des transports alternatifs à la voiture particulière sur le territoire de la CANGT pour le réseau de transport urbain.

Les principales opérations soutenues concernent les modes de transport alternatifs.

2.1.6.4 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- investissement pour le déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicule électrique
- aménagement de voirie pour les transports collectifs et amélioration de l'efficacité du système de transport.

Ces projets sont en cohérence avec le plan de relance qui prévoit la poursuite de la mise aux normes parasismique des ouvrages routiers pour un coût de 30 – 35 M€ sur la période de réalisation 2021-2022. Le plan prévoit également l'acquisition par la Région, d'ici 203, du matériel « roulant propre » pour le transport interurbain dans le cadre de la transition écologique avec un coût d'objectif de 10 M€.

2.2 Les schémas directeurs de la Région

2.2.1 Les documents stratégiques pour la transition énergétique

Les objectifs de transition énergétique sont encadrés par des documents réglementaires qui établissent les cibles de résultats dans le secteur de l'énergie la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17/08/15 fixe deux (02) objectifs principaux à savoir :

- 50 % EnR en 2020 ;
- autonomie énergétique en 2030.

Elle a également institué les Programmations Pluriannuelles de l'Énergie (PPE). Les tableaux ci-dessous présentent une synthèse des objectifs des PPE 2016-2018 et PPE 2019-2023 dans les zones non interconnectées (cf. Tableau 16 et Tableau 17).

Tableau 16 Objectifs cadre de la PPE 1

Axes	Objectifs
Consommation finale d'énergie	Réduire de 10 % en 2023 par rapport à 2015
Transports	Réduire de 17 % en 2023 par rapport à 2015
Consommation d'électricité (tous les secteurs)	Limiter la hausse à 4 % d'ici 2023 par rapport à 2015
Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none">- 2020 : 50 % d'EnR dans les consommations finales (toutes les énergies et tous les secteurs)- Installer 261 MW d'EnR supplémentaires par rapport à 2015 (*3)- 2030 : autonomie énergétique

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

Tableau 17 Objectifs cadre de la PPE 2

Axes	Objectifs
Consommation finale d'énergie	Réduire de 16 % en 2028 par rapport à 2015
Transports	Réduire de 32 % en 2028 par rapport à 2015
Consommation d'électricité (tous les secteurs)	Limiter la hausse à 4 % d'ici 2023 par rapport à 2015
Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none">- 2020 : 50 % d'EnR dans les consommations finales (toutes les énergies et tous les secteurs)- Installer 261 MW d'EnR supplémentaires par rapport à 2015 (*3)- 2030 : autonomie énergétique

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

NB : Les objectifs ci-dessus tels que retenus la PPE 2 en cours d'adoption, ne sont pas encore consolidés.

Afin de parvenir à la maîtrise de la demande en énergie, des objectifs sectoriels ont été fixés à deux horizons (2023 et 2028). Le Tableau 18 présente ces objectifs par secteur.

Tableau 18 Objectifs sectoriels de maîtrise de la demande en énergie

Secteurs (hors transport aérien)	Année de référence (GWh)	Objectifs de Maîtrise de la Demande d'Énergie par rapport à 2015	
		2023	2028
Transports routiers thermiques	2 876	-332	-928
Véhicule électrique	0	+32	+116
Transports maritimes	173	+24	+24
Résidentiel	800	-13	-41
Tertiaire*	723	-12	-37
Industrie & artisanat	264	-4	-14
Agriculture	2	0	0
Butane	158	-6	-8
Combustibles autres	128	0	0
Chaleur	143	+57	+57
TOTAL	5 267	-259	-863

*Tertiaire privé + services publics + collectivités + éclairage public

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

2.2.2 Les documents stratégiques pour la gestion des eaux en Guadeloupe

Il existe principalement deux (02) documents stratégiques pour la gestion des eaux :

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE 2016-2021 et SDAGE 2022-2027 (en cours de préparation). Ce schéma définit les orientations stratégiques pour la gestion des eaux et les objectifs d'atteinte de bon état des masses d'eau. Il se décline en un Programme de Mesures ;
- Le Plan EAU-DOM, initié en 2016 avec sa déclinaison opérationnelle que sont les Contrats de transition et contrat de progrès. Le plan EAU-DOM se décline en orientations stratégiques :
 - restaurer les capacités financières des services publics de l'eau et de l'assainissement ;
 - redéfinir les priorités techniques pour offrir un service public de l'eau potable et de l'assainissement de qualité et durable ;
 - accompagner les investissements lourds en eau et assainissement de manière ciblée, en lien avec la mise en œuvre effective des actions de renforcement des capacités financières et techniques des services ;
 - mieux intégrer les politiques d'eau potable et d'assainissement dans les grands enjeux de développement du territoire.

Le Plan Eau DOM se décline en contrats (de progrès ou transition) déclinés à l'échelle des autorités organisatrices des services d'eau et d'assainissement. A ce jour, seuls deux territoires sont couverts par ce type de contrats : la CCMG et Cap Excellence.

Parallèlement, les investissements structurants ont été réalisés au travers de plans, dont le dernier en date est le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) validé lors de la CTAP du 1er février 2018 dont la maîtrise d'ouvrage des opérations est en grande partie assurée par la région et le département. Enfin, la lutte contre les fuites fait partie des enjeux du territoire aussi un ensemble d'actions de lutte contre les fuites ont été engagées en 2019 et se poursuivent à ce jour (réparation de fuites, gestion des pressions...).

Il existe également des documents relatifs aux financements :

- Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) 2019-2024 de l'Office de l'Eau ;
- plan de convergence et de Transformation et son contrat (CCT).

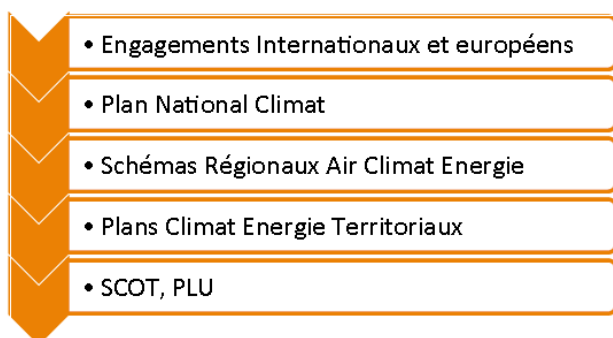
L'analyse du secteur met en exergue les besoins ci-après :

- poursuivre les actions de restauration de la qualité des milieux aquatiques ;
- renforcer les connaissances ;
- améliorer le fonctionnement et l'exploitation des ouvrages ;

Une vision synthétique des facteurs qui caractérisent le secteur de l'eau en Guadeloupe, est fournie dans le tableau suivant.

2.2.3 Les documents stratégiques pour la gestion des risques liés au changement climatique

Il existe sur le territoire plusieurs documents cadre (SRCAE, Plan séisme qui est prolongé sur la préservation des élèves, Plan sargasses, le plan séisme Antilles (PSA)³ en cours d'élaboration avec une gouvernance élargie aux collectivités) encadrant les mesures de résilience face au changement climatique.



2.2.4 Les documents stratégiques pour la mobilité urbaine

Adopté en Octobre 2015 A la suite d'une concertation publique et une évaluation environnementale, le Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) est une déclinaison du Schéma d'Aménagement Régional (SAR). Le SRIT propose un plan d'actions pour faciliter le transport et le déplacement en Guadeloupe à l'horizon 2030 en :

- optimisant l'utilisation des réseaux et des équipements existants ;
- assurant la complémentarité entre les modes de transport ;
- prévoyant la création d'infrastructures nouvelles.

2.3 Premières intentions de la Région Guadeloupe pour le PO FEDER-FSE+

Au regard de cet objectif stratégique, et des besoins identifiés lors du diagnostic, une série d'objectifs spécifiques et de mesures correspondantes ont été retenus.

Objectif stratégique n°2

« Une Europe plus verte et à faible émission de carbone »

La Guadeloupe domine l'Archipel des Antilles par la grande richesse et la diversité de son écosystème. La région est caractérisée par :

- un important gisement en énergies renouvelables (les alizés pour l'éolien par exemple) et des énergies marines renouvelables (Eolien offshore, houlomoteur, ETM, hydrolien, SWAC...);
- les lagons, forêts et mangroves couvrant 38 % de son territoire ;
- d'abondantes ressources en eau (50 cours d'eau en Basse-Terre, nappes phréatiques en Grande-Terre et Marie-Galante) ;
- une exceptionnelle biodiversité avec la présence de plusieurs espèces endémiques ;
- des infrastructures d'énergies renouvelables en croissance (fermes éoliennes, installations de centrales photovoltaïques)

Néanmoins, les cyclones, les pressions urbaines autres activités humaines à impacts négatifs sur l'environnement font aujourd'hui peser sur la région, plusieurs menaces.

- la Guadeloupe fait partie des 34 points chauds de la biodiversité mondiale (perte de 85 % des forêts sèches en Grande Terre, forte dégradation des milieux naturels, pollution des sols et milieux aquatiques)
- elle doit faire face aux répercussions des mauvaises pratiques agricoles et aujourd'hui à la problématique des Sargasses ;
- le territoire connaît de graves problèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement (défaut d'entretien et de renouvellement des réseaux, dégradation généralisée ouvrages et des équipements) ;
- l'économie d'importation est génératrice d'une forte quantité de déchets couplé à des coûts très élevés de collecte et de traitement des déchets ;
- le territoire subit une forte dépendance aux énergies fossiles, malgré de réelles avancées sur le développement des ENR.

Afin de faire face à ces risques et contribuer à une Europe plus verte et à faible émission de carbone, la Guadeloupe œuvre pour :

- améliorer la biodiversité en renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution ;
- favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes ;
- impulser la transition vers une économie circulaire par des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau et des déchets ;
- promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables.

Les grandes orientations et actions prioritaires pour répondre aux enjeux, sont identifiées dans des documents cadres tels que le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), le Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB), le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) Plan séisme, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), Document Stratégique Plan Eau, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de la Guadeloupe, Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR), etc.

Elle compte également s'appuyer sur une diversité d'acteurs (pouvoir public, entreprises, chercheurs qualifiés, observatoires telles que OVSG, BRMG, METEO France, OREC) ayant une bonne connaissance du territoire et étant fortement mobilisés pour assurer les transitions.

OS 2.1. Favoriser les mesures d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effets de serre

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Le diagnostic a mis en évidence les principaux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> favoriser l'amélioration des process techniques ; soutenir les projets d'efficacité énergétique dans les entreprises. <p>Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont les suivants : 24, 24 bis, 26, 27</p>	<ul style="list-style-type: none"> Extension de la Réglementation Thermique de Guadeloupe (RTG) actuelle à la rénovation, au logement social, les bâtiments publics en accompagnant les différents acteurs et en compensant les surcoûts engendrés Développement du véhicule électrique par le déploiement des bornes de recharges sur le territoire Remplacement des flottes captives, et du parc de véhicule pour le Transport Collectif Réduction de la consommation énergétique fossile au travers de la couverture photovoltaïque des entreprises Optimisation des consommations d'énergie du parc des bâtiments publics existants (Région, Lycées...)

OS 2.2 Soutenir le développement des énergies renouvelables

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Le diagnostic a mis en évidence les principaux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> soutenir des projets d'éolien, solaire, biomasse ; accompagner le développement d'autres filières innovantes telles que la géothermie, l'énergie hydraulique. <p>Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont les suivants : 28, 29, 30, 32</p>	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une boucle énergétique par le développement de l'autoproduction et l'autoconsommation (privée et collective) Développement de démonstrateurs et prototypes Accompagnement des études de faisabilité et du développement des autres filières innovantes

OS 2.3 Créer des conditions d'approvisionnement énergétique durable et stable à travers la construction de systèmes d'énergie intelligents, la cogénération à haut rendement, les réseaux de distribution et de transport de gaz naturel)

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Le diagnostic a mis en évidence les principaux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer les "smart grids" Déployer les compteurs numériques Doter le territoire d'infrastructures de stockage d'énergie Développer le réseau intelligent basé sur les blockchains <p>Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont les suivants : 33</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développement de démonstrateurs et prototypes, l'intelligence de gestion énergétique. Atteindre l'autonomie énergétique du territoire à l'aide de smart grids.

OS 2.4 Mettre en œuvre des mesures d'adaptation, de prévention et de gestion de risques liés au changement climatique

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Le diagnostic a mis en évidence les principaux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la sensibilisation et la formation des publics et des acteurs • Développer la coordination des observatoires régionaux, • Valoriser les études, diffusion et vulgarisation auprès des populations <p>Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont les suivants : 35, 36, 37, 38</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des mesures de prévention et de gestion des risques liés au climat, aux risques naturels, aux risques liés aux activités humaines, notamment dans les établissements scolaires et ouvrages d'art soumis aux risques parasismiques • Autres enjeux communs et transversaux <ul style="list-style-type: none"> – Développement de la culture du risque par l'amélioration de la connaissance, la poursuite de l'innovation et la recherche, (savoir et faire savoir), la formation, la communication et la vulgarisation • Sur le changement climatique <ul style="list-style-type: none"> – Actualisation des données sur le changement climatique • Prévention des risques <ul style="list-style-type: none"> – Favoriser l'observation, l'amélioration de la connaissance à l'échelle Caraïbes, et avoir une approche multirisque et à l'échelle caribéenne. • Résilience <ul style="list-style-type: none"> – Prise en compte vie quotidienne post-aléa (alimentation, reprise des activités, finances des ménages) pour redémarrer les activités rapidement en augmenter la sécurité alimentaire et la couverture locale des besoins – Aides au redémarrage d'activités économiques, aides au redémarrage des services publics

OS 2.5 Favoriser l'accès permanent des populations à une eau de qualité et à un prix soutenable ; améliorer la gestion des eaux usées

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Le diagnostic a mis en évidence les principaux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions d'amélioration des infrastructures d'eau et d'assainissement • Etendre le réseau collectif d'assainissement <p>Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont les suivants : 39, 40, 41</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des services publics de l'eau et de l'assainissement et de leur performance tenant compte d'une nouvelle gouvernance, en-cours de construction. • Développement d'actions concourant à restaurer la qualité des milieux aquatiques • Renforcement de la connaissance, comme base pour la définition de programme d'actions adaptées • Amélioration du fonctionnement et de l'exploitation des ouvrages

OS 2.6. Soutenir la transition vers une économie circulaire

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Le diagnostic a mis en évidence les principaux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets ménagers et d'ordures ménagères • Promouvoir l'utilisation des matériaux recyclés comme matière première • Soutenir les processus de production respectueux de l'environnement et à l'efficacité des ressources dans les entreprises <p>Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont les suivants : 42, 42 bis, 44, 45, 47, 47 bis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les actions prévues au plan régional de prévention et gestions des déchets (PRPGD) « Archipel zéro déchet en 2035 » : <ul style="list-style-type: none"> – Développement d'opérations de réduction de la quantité de déchets produits – Poursuite de la construction / modernisation des infrastructures et des équipements (voir PRPGD) – Accompagnement de la préfiguration, structuration, optimisation des filières – Accompagnement du changement de comportement : Formation (élus, services, associations) ; Professionnalisation des entreprises ; Communication grand public et entreprises, échelle régionale et locale, avec ambassadeurs du tri – Accompagnement du passage d'une économie « linéaire » à une économie « circulaire » moins consommatrice de ressources et moins productrice de déchets : éco-conception, EIT, ... • Intégrer l'enjeu déchets dans les autres mesures du PO : <ul style="list-style-type: none"> – Aides aux entreprises conditionnées au tri et valorisation des déchets (obligation réglementaire) => OS1 – Aide au transport déchets dangereux et marchandise : pour les îles du Sud également ; détenteur du déchet comme bénéficiaire final de l'aide (entreprise, collectivité, éco-organisme...) • Améliorer la performance économique des entreprises des déchets • Projets majeurs : création de 2 unités de production de CSR (100 millions d'euros).

OS 2.7 Réduire les émissions de polluants atmosphériques et préserver la biodiversité

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Le diagnostic a mis en évidence les principaux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures de protection de la nature et de la biodiversité, infrastructures vertes et bleues <p>Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont le suivant : 50</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des objectifs de qualité de l'air mentionnés aux articles L. 221-1 et R. 221-1 du Code de l'Environnement, en prenant en compte l'impact lié aux sargasses. • Renforcement de la protection de la nature et de la biodiversité, infrastructures vertes et bleues en collaboration avec l'agence de la biodiversité.

OS 2.8 Promouvoir une mobilité urbaine durable	
Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Le diagnostic a mis en évidence les principaux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer l'offre de mobilité et de transport en commun • Décarboner le parc de véhicules • Soutenir les projets de mobilité en commun <p>Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont les suivants : 73, 74, 76</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du réseau de mobilité efficace et durable (projets de TCSP) • Décarbonation du parc de véhicules de transport en commun

3 OS3 – Une Guadeloupe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC

3.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

3.1.1 L'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité

Le précédent diagnostic soulignait la nécessaire structuration de la filière numérique, et d'avoir des infrastructures plus fiables proposant des débits plus importants et des services plus efficaces.

Depuis, avec le Schéma Directeur des Aménagements Numériques (SDAN) et le Schéma de Développement des Usages et Services (SDUN), de nombreuses infrastructures très haut débit et d'offre FTTH (*Fiber to the home*) sont développées afin que l'ensemble des particuliers, administrations et entreprises puisse disposer d'un débit suffisant pour répondre à leurs besoins actuels et prospectifs.

Il est estimé que 10 % de la population guadeloupéenne a accès au haut-débit⁸. Pour augmenter ce taux, deux projets sont en cours de mise en place :

- un projet qui vise à développer le câblage sous-marin de six communes en îles du sud, en tenant en compte du Plan France Très Haut Débit. Ce projet permettra de sécuriser, fiabiliser et raccorder toute la population. Ce projet bénéficie d'un budget de 10 millions d'euros : 4 millions proviennent du Fonds national pour la Société Numérique (FSN), 4 millions de la programmation 2014-2020 du FEDER, et 2 millions du Conseil Régional ;
- un projet délégué à un consortium de trois opérateurs, qui concerne 15 communes se trouvant en zone blanche. D'un budget de 19 millions d'euros au total, il bénéficie d'une participation de l'État et d'un abondement de 5 millions de la programmation FEDER 2014-2020 du FEDER.

Si le taux de couverture de la population est effectivement estimé à 10 % de la population, le taux réel peut être différent : l'installation des infrastructures par les autorités ne signifie pas que les opérateurs ont également mis en place les structures nécessaires pour permettre la souscription à des forfaits haut-débit, et/ou que la population souhaite souscrire à ces forfaits.

3.1.1.1 Enjeux et besoins

Sur la base des éléments de diagnostic précédemment présentés, des enjeux et des besoins prioritaires ont été identifiés :

- multiplier les points d'accès publics ou partagés pour favoriser le développement des services et réseaux ;
- assurer la mise en place d'un observatoire régional mutualisé du numérique (infra, usages et services) et communication renforcée ;
- améliorer la connectivité mobile sur le territoire et l'offre de service ;
- poursuivre les grands aménagements dans le cadre du déploiement de la 5G ;
- s'assurer de la résilience en cas de catastrophes naturelles en matière de sécurité et de circulation de l'information post catastrophe ;
- rationaliser les coûts et les dépenses ;
- structurer et développer la filière numérique diversifiée et garder les jeunes diplômés.

⁸ Accès à internet à un débit équivalent ou supérieur à 30 Mbits/s.

3.1.1.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'anne 2019 et poursuivie lors des 3 premiers trimestres de 2020, une matrice AFOM a pu être établie.

Tableau 19 Matrice AFOM concernant l'accès aux TIC en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Des schémas directeurs du numérique opérationnel en place (SDAN, SDUN) Politique commune et cohérence des principaux acteurs publics (État, Région, Département) s'appuyant sur une harmonisation des documents stratégiques (CCT, SAR, SDAGE, PPE) Bonne couverture du territoire en infrastructures (cf. objectifs de couverture 2022) Desserte haut-débit via des câbles sous-marins performants Des opérateurs disposant d'un savoir-faire technique important Existence de filières de formation de bac+2 au doctorat, ainsi que des formations continues 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'observatoire, et très peu de données chiffrées sectorielles (économie, couverture, pénétration, coûts) et méconnaissance du tissu (acteurs, compétences, formations) Difficulté à développer des modèles économiques vertueux (étroitesse du territoire) et surcoût des investissements liés à l'insularité Coût d'accès aux services Insularité et réseau non résilient (data center) Infrastructure et organisation non résiliente Non maîtrise du foncier Vue imparfaite de la stratégie des opérateurs privés
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement en cours de l'adéquation entre formation et besoins des filières économiques Développement de projets transfrontaliers permettant de réels retours sur investissement pour le territoire Déploiement d'infrastructures dans le déploiement du très haut débit Développement du numérique au service du développement durable (diminution des déplacements, transition énergétique...) Émergence d'une organisation mutualisée a une échelle pertinente, pour favoriser l'utilisation et le transport de datas par les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> Creusement des inégalités en matière d'aménagement du territoire Renforcement du désintérêt du territoire pour les entrepreneurs et financeurs en lien avec l'économie numérique Des infrastructures soumises aux risques naturels importants (sismiques, cycloniques, ...) Coût important des travaux pour une faible rentabilité due à la topographie, l'étroitesse du marché face à la concurrence Départs des cerveaux compétents en numérique

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

3.1.1.3 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, il n'y a pas eu de programmation sur des priorités d'investissement relevant des objectifs spécifiques 3.1 et 3.2 du PO FEDER-FSE+ 2020-2027.

3.1.1.4 Liste des projets pré-identifiés

A ce jour, il n'est pas prévu que les OS 3.1 et 3.2 soient sélectionnés pour bénéficier de fonds européens. Il n'y a donc pas de projets pré-identifiés par le partenariat.

3.1.2 La mobilité des personnes et des marchandises

Au cours des dernières décennies, la Guadeloupe a connu une forte croissance de la mobilité tant des personnes que des marchandises, et cette augmentation continue de s'amplifier. En outre, la géographie du territoire isole certaines communes des différentes îles qui composent l'archipel, ce qui génère des surcoûts de transports de personnes, de marchandises et de déchets.

La région dispose d'un maillage territorial important en matière de transports :

<p>Le réseau routier</p>	<p>Le réseau routier représente 2 809 kilomètres, dont à peu près 416 km de nationales et un peu plus de 619 km de départementales gérées par le syndicat mixte « Routes de Guadeloupe ».</p> <p>La voiture individuelle demeure le principal mode de transport, ce qui génère des problèmes de congestion, principalement dans les zones urbaines, avec des conséquences environnementales et économiques (plus de 100 000 véhicules par jours aux abords des grandes agglomérations). La saturation du réseau s'explique par l'importance du parc automobile en circulation sur le territoire et l'absence d'alternatives au véhicule particulier. Le pourcentage de stationnement d'une voiture s'élève à 95 % du temps.</p> <p>En raison de la concentration de l'activité économique sur Cap Excellence, l'agglomération du centre attire 70 % de la population active des autres EPCI, ce qui accentue la saturation du réseau routier avec les impacts négatifs en termes environnementaux, économiques et sociaux.</p> <p>Les prévisions en matière de trafic (+1 à 2 % par an) avant la crise sanitaire indiquaient que si aucune mesure n'est prise, on arrivera rapidement à une saturation du réseau routier avec les impacts socio-économiques et environnementaux négatifs. De plus, certains territoires sont isolés en termes de mobilité : alors que l'offre de formation se concentre dans les deux principaux centres urbains, elle demeure difficile d'accès pour la population de la périphérie et isolée du fait de la faiblesse des moyens de transport, le coût des transports et de l'hébergement. Il est donc nécessaire d'envisager le développer les transports collectifs, notamment en site propre (TCSP).</p> <p>Pour le transport de marchandises, il s'agira de voir, compte tenu du tissu social, dans quelles mesures une partie du transport routier peut être reporté sur les autres modes.</p>
<p>Les infrastructures maritimes</p>	<p>Les infrastructures maritimes sont réparties en cinq (05) sites spécialisés gérés par Guadeloupe Port Caraïbes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jarry, dédié aux marchandises. 97 % du trafic de fret de Guadeloupe Port Caraïbes est assuré par ce port ; • Basse-Terre, qui peut accueillir des bateaux de croisière d'une longueur maximale de 220 mètres et traiter le fret non conventionnel ; • Pointe-à-Pitre, tourné vers le tourisme avec deux terminaux de croisière et une gare maritime. Le projet d'envergure de Waterfront / Karukera Bay est en développement sur le front de mer ; • Marie Galante, pour l'exportation du sucre et l'importation de marchandises. 100 000 tonnes de marchandises sont traitées chaque année par le Port de Folle Anse ; • la Marina de bas du fort qui a 1200 places réparties sur 23 quais, complétées par 45 postes de mouillage sur bouées. En outre, il est possible d'y accueillir des yachts jusqu'à 50 mètres. • les ports départementaux et communaux. <p>En 2018, le trafic de fret atteint 3 782 395 tonnes brutes de marchandises et 223 789 Équivalent Vingt Pieds (EVP), soit une augmentation de 2 % pour le fret et de 7 % pour les conteneurs par rapport à 2017. L'importation compose la majorité du trafic de fret (61 %), tandis que l'exportation s'élève à 13 % et le transbordement à 26 %, toutes marchandises confondues (vracs, conventionnel, véhicule, conteneur). Enfin, le trafic de passagers augmente de 10 % au cours de l'année et atteint 1 321 049 passagers.</p> <p>La Région Guadeloupe travaille sur une délégation de service public pour augmenter l'offre de transport maritime, qui est actuellement exclusivement privé et a pour principal objectif la rentabilité, et non pas le service public. La situation vécue par les habitants de la Désirade et la réponse des collectivités lors des Assises de l'Outre-Mer en 2019 confirment l'importance de traiter et de penser constamment au caractère archipélagique de la Guadeloupe.</p>
<p>L'aéroport Guadeloupe-Pôle Caraïbe</p>	<p>L'aéroport Pôle Caraïbe, premier aéroport des départements et collectivités d'Outre-Mer, connaît un fort développement de ses activités, avec un accroissement de son trafic domestique de 5 % par an.</p> <p>Face à l'intensification de la croissance du trafic et la nécessité de renforcement structurel de la piste, le programme pluriannuel d'investissement a été porté à 173 millions d'euros pour la période 2017-2022. En outre, 74 millions d'euros ont été programmés pour la période de 2023-2027 pour l'extension de l'aéroport.</p>

L'éloignement et l'absence de certaines matières premières imposent aux TPE guadeloupéennes d'importer une grande quantité de produits depuis la métropole ou des pays tiers. Assurer la compétitivité des entreprises ne peut dès lors se passer de la compensation d'une partie de ces surcoûts par l'aide au fret.

La grande majorité des importations et des exportations du territoire transitent par le port et l'aéroport, dont les activités nécessitent une série de travaux de maintenance et de mise à niveau, notamment pour faire face à l'augmentation des flux de passagers et de marchandises. En outre, des travaux de sécurisation et de mise à niveau des aérodromes intérieurs sont à envisager.

En outre, la question de la résilience au changement climatique vient interroger la nature des investissements prioritaires, notamment celui de la piste de l'aéroport qui se situe en dessous du niveau de l'eau.

Enfin, la Guadeloupe connaît une forte émigration de la population en âge d'étudier ou de travailler, notamment vers l'hexagone, du fait du manque de formation adaptée et de l'étroitesse des marchés de l'emploi. Pour que la population locale reste sur le territoire, la mobilité des apprenants et des formateurs est à envisager.

3.1.2.1 Enjeux et besoins

Sur la base des éléments de diagnostic précédemment présentés, l'enjeu prioritaire suivant a été identifié pour l'OS4 :

- Renforcer les infrastructures portuaires et aéroportuaires. **Ce projet est en cohérence avec le plan de relance local qui prévoit actions de verdissement de ports, d'installation d'équipements favorisant la transition énergétique, la construction d'entrepôts de stockage ;**
- favoriser la mobilité en facilitant les flux ;
- créer une entité unique pour la mobilité des personnes de façon à simplifier les déplacements d'une agglomération vers une autre ;
- aménager les voies réservées aux TC (SRIT) afin de permettre une mobilité des personnes plus fluide.

3.1.2.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'anne 2019 et poursuivie lors des 3 premiers trimestres de 2020, une matrice AFOM a pu être établie.

Tableau 20 Matrice AFOM concernant la mobilité des personnes et des marchandises en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau routier maritime et aérien calibré ; • Transports collectifs ; • Mix énergétique existant sur le territoire (éolien, énergie verte, géothermie), pouvant aider à développer des modes alternatifs de transport sur le territoire ; • Des entreprises prêtes au changement pour tendre vers une mobilité durable ; • Une gouvernance publique qui se structure avec des documents programmatiques ; • Les ports, aéroports : positionnement géographique avantageux et bonne 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation sociale : <ul style="list-style-type: none"> – importance de la voiture dans la représentation sociale ; – image peu valorisante du transport collectif ; – mauvaise image des liaisons maritime ; – prépondérance à l'autosolisme ; – population vieillissante moins concernée par le changement climatique ; – enjeu économique fort à maintenir la situation de statut quo. • Infrastructures inadaptées et insuffisantes : <ul style="list-style-type: none"> – engorgement des réseaux ; – dimension des infrastructures ;

<p>connaissance des risques concernant ces infrastructures ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience de la nécessité de régler le problème du transport compte tenu de l'exiguïté du territoire ; • Forte culture du risque climatique ; • Mesures incitatives fiscales ; • Dynamisme et structuration des gestionnaires d'infrastructures ; • Concentration des pôles d'activité économique permettant une optimisation des investissements. 	<ul style="list-style-type: none"> - pas de transport en site propre ; - place importante accordée à la voiture sur la voirie au détriment des modes de transport alternatifs (ex : vélos) ; - manque d'aménagements pour le dernier kilomètre. • Manque de données chiffrées et question de la fiabilité des études en termes de transport : études en cours de réalisation sans antécédent disponible, ainsi qu'une difficulté à agréger les données compte tenu de leur hétérogénéité et de leur insuffisance ; • Transport de marchandises (lents et polluants...) • Faiblesses globales / d'ensemble : <ul style="list-style-type: none"> - double insularité de la Guadeloupe ; - complexité des procédures ; - non anticipation des changements climatiques ; - gouvernance à optimiser. • Freins liés à l'ingénierie de projet et l'autofinancement • Matériel roulant vieillissant • Manque de continuité territoriale entre le transport maritime et le transport aérien • Développement d'une urbanisation linéaire en cordon le long des axes routiers, qui rend difficile la libération des emprises foncières pour l'aménagement des routes existantes en vue de favoriser la multimodalité et le partage de la voirie entre les différents usages
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Projets pour renforcer un meilleur maillage du territoire • Éligibilité du financement public • Forte attractivité pour le vélo et la marche • Meilleure communication autour des équipements et infrastructures d'ores et déjà existants • Création de nouvelles filières d'activité sur le territoire • Création de nouveaux pôles d'intérêts sur le territoire • Partage de la voirie • Amélioration de l'image du transport collectif et le confort • Soutien du télétravail et des horaires décalés • Développement du covoiturage, des parkings relais et des voies réservées • Rendre attractif le Transport Collectif par le numérique embarqué 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur l'économie locale, notamment sur certains métiers et les recettes fiscales des collectivités (fiscalité des produits pétroliers en diminution) • Dégradation de l'environnement par les aménagements réalisés • Coûts d'infrastructures supplémentaires causés par le mitage urbain • Réticence au changement • Phénomènes climatiques : les inondations, les séismes et la pollution croissante (impacts sur la santé) • Difficultés des TPE et PME à s'engager sur des investissements à long terme pour des investissements en matière de mobilité durable • Dégradation de la qualité de vie • Non prise en compte de l'ensemble des filières de traitement des choix opérés en matière de transport (ex : filières de recyclage...)

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

3.1.2.3 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, un montant total de 19 700 000€ de FEDER a été maquetté sur des priorités d'investissement qui relèveront des objectifs spécifiques 3.3 et 3.4 du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 ; dont 83 % ont été programmés en mars 2020. Ce montant maquetté concentre 4 % du montant total FEDER maquetté pour 2014-2020.

Les principales opérations soutenues concernent les infrastructures portuaires et les mutations du transport maritime.

3.1.2.4 Liste des projets pré-identifiés

A ce jour, il n'est pas prévu que les OS 3.3 et 3.4 soient sélectionnés pour bénéficier de fonds européens. Il n'y a donc pas de projets pré-identifiés par le partenariat.

3.2 Les schémas directeurs de la Région

Dans le cadre de l'objectif stratégique n°3 « Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC », le développement de l'archipel repose sur un ensemble de stratégies déclinées dans le cadre de plusieurs schémas.

3.2.1 Le Schéma numérique de Guadeloupe (SNG)

Adopté le 27 décembre 2017, il se décline en un schéma directeur d'aménagement Numérique (SDAN) et un Schéma de Développement des usages et services numériques (SDUN).

L'ambition du SDAN est que 100 % des logements et entreprises Guadeloupéens soient éligibles au Très Haut Débit (THD) à horizon 2022 au plus tard, par la combinaison des investissements privés et publics.

Tableau 21 Rappel des principales orientations du SDAN et du SDUN

SDAN	SDUN
<p>Axe I Coordonner le déploiement des infrastructures fixes publiques et privées afin de s'assurer de la cohérence des interventions</p> <p>Axe II Piloter, planifier et Construire les infrastructures complémentaires aux initiatives privées</p>	<p>Le SDUN se décline autour de 8 orientations :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques.• Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile• Un patrimoine touristique et culturel valorisé par le numérique• Une administration modernisée et performante• Des entreprises plus connectées pour une compétitivité renforcée• Une filière numérique structurée et compétitive• Une gestion des flux de mobilité optimisée par des services numériques innovants• L'innovation numérique pour une Guadeloupe durable

3.2.2 Le Contrat de convergence et de transformation (CCT)

Le plan de convergence et de transformation est élaboré en application de la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer du 28 février 2017. La loi vise à résorber les écarts de niveaux de développement constatés entre la Guadeloupe et la Métropole.

Le plan de convergence et de transformation 2019-2028, d'une durée de 10 ans, est l'instrument stratégique qui fixe les orientations et précise les mesures et actions à mettre en œuvre. Le plan est le document régional de référence sur lequel les acteurs publics

s'appuieront pour élaborer leur document stratégique. Le plan a été signé le 31 décembre 2018 par le Préfet de Région, le Président du Conseil régional et l'ensemble des Présidents des EPCI de la Guadeloupe.

Le contrat de convergence et de transformation 2019-2022, d'une durée de 4 ans et révisable, est l'outil financier qui décline les orientations du plan en mesures opérationnelles et dont les effets sont quantifiés par des indicateurs de performance. Le CCT a été signé en juillet 2019 par le Président de la République, le Premier ministre et les acteurs susmentionnés signataires du plan.

Le premier CCT comprend un volet « Mobilité multimodale » qui rassemble les objectifs suivants :

- objectif 1 : investissements portuaires
 - Diversifier les leviers de développement de l'activité portuaire
- objectif 2 : investissements routiers
 - Rendre les infrastructures routières plus sûres
- objectif 3 : investissements aéroportuaires
 - Adapter les infrastructures à l'augmentation du trafic des passagers
- objectif 5 : transports collectifs
 - Développer des alternatives à la voiture individuelle

3.3 Premières intentions de la Région Guadeloupe pour le PO FEDER-FSE+

Au regard de ces besoins et enjeux et dans le cadre de la préparation de l'accord de partenariat entre la France et la Commission européenne, le Conseil régional Guadeloupe n'a pas prévu de retenir l'objectif stratégique n°3 « Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC ».

Objectif stratégique n°3

« Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC »

Avec le Schéma Directeur des Aménagements Numériques (SDAN) et le Schéma de Développement des Usages et Services (SDUN), l'aménagement numérique du territoire a eu une bonne dynamique de programmation sur la période 2014-2020.

En effet, de nombreuses infrastructures très haut débit et d'offre FTTH (Fiber to the home) sont développées afin que l'ensemble des particuliers, administrations et entreprises puisse disposer d'un débit suffisant pour répondre à leurs besoins actuels et prospectifs.

La région dispose d'un maillage territorial important en matière de transports :

- le réseau routier représente 2 809 kilomètres, dont à peu près 416 km de nationales et un peu plus de 619 km de départementales gérées par le syndicat mixte « Routes de Guadeloupe »
- les infrastructures maritimes sont réparties en cinq (05) sites spécialisés. Le port de Jarry qui assure 97 % du trafic de fret, le port Basse-Terre traite le fret non conventionnel, le port de Marie-Galante est spécialisé dans l'exportation de sucre et l'importation de marchandises
- 1200 places au port Marina de bas du fort pouvant accueillir des yachts jusqu'à 50 mètres
- l'aéroport Pôle Caraïbe, premier aéroport des départements et collectivités d'Outre-Mer, qui connaît un fort développement de ses activités.

A ce stade l'autorité de gestion et le Partenariat n'ont pas prévu de retenir l'OS 3.

4 OS4 – Une Guadeloupe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

4.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

4.1.1 État des lieux transversal sur la population

4.1.1.1 Une population qui décroît et vieillit très rapidement sous l'effet de l'émigration massive des jeunes

Au 1er janvier 2020, la population de la Guadeloupe est estimée à 377 000 habitants. Depuis 2012, le territoire est confronté à un phénomène de déprise démographique sans précédent et qui s'accroît d'années en années, aux enjeux majeurs en termes de développement et de formation. **Entre 2012 et 2020 le territoire a perdu 26 000 habitants soit -7 %** (contre +3 % au niveau national), **la plus forte baisse tous départements confondus** après la Haute-Marne et la Martinique. Depuis 2017, sa population diminue de 1,2 % par an (soit -4 500 habitants / an) principalement sous l'effet combiné de :

- l'accroissement du déficit migratoire (- 6000 par an soit -1,5 % de la population), le plus fort de France désormais supérieur à celui de la Martinique) nourrit par la persistance d'un chômage élevé couplée à une offre éducative insuffisante⁹.
- et, dans une moindre mesure, d'une baisse de son solde naturel (tout juste positif à 0,3 % par an), lié au vieillissement mais aussi à l'émigration qui renforce la baisse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants.

La combinaison d'une intense émigration, concentré chez les jeunes (actifs, diplômés, étudiants), et d'une faible natalité, **accélèrent le vieillissement de la population**, d'autant que le retour des jeunes partis en France métropolitaine se fait de plus en plus tardivement, accentuant ainsi le vieillissement de la population. Si en 2017, la part des plus de 65 ans est encore inférieure à la moyenne nationale (15 % contre 18 %), **la Guadeloupe affiche le rythme de vieillissement le plus rapide de France.** Selon les derniers modèles de projection de population de l'INSEE actualisés en 2013¹⁰ :

- en 2025, le taux de dépendance, c'est-à-dire le rapport du nombre d'inactifs (enfants et seniors) au nombre d'actifs, aura retrouvé son niveau des années 1960 mais cette fois ce seront les aînés qui se seront substitués aux enfants ;
- **dès 2030, la Guadeloupe ne compterait plus que 350 000 habitants et serait, après la Martinique, le département le plus âgé de France avec 30 % de sa population âgée de plus de 65 ans** (2 fois plus qu'aujourd'hui, avec un rapport de seniors sur jeunes de 1,5 contre 1,1 pour la métropole) ;
- en 2050, la Guadeloupe ne compterait plus que 280 000 habitants et 41 % de plus de 65 ans (contre 27 % au niveau national).

En dépit d'une immigration dynamique, ce vieillissement sera d'autant plus rapide que les générations du baby-boom de la départementalisation finiront de sortir de la vie active

⁹ Déficit migratoire et hausse des décès : la Guadeloupe perd des habitants
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4283782>

¹⁰ INSEE modèle ophmale 2017, scénario « population basse », celui qui suit le mieux la trajectoire d'évolution de la population observée de 2014. Ces volumes de population sont sans doute surestimés dans la mesure où la trajectoire d'évolution de la population entre 2013 et 2020 a suivi une dynamique baissière plus forte encore que le « pire » scénario dit de « population basse », ici retenu

accélération la proportion d'inactifs dans la population totale. La prise en charge du vieillissement constitue un enjeu majeur de fonds pour le développement du territoire¹¹.

Ces caractéristiques démographiques, qui traduisent le déficit croissant d'attractivité du territoire lié à un chômage élevé et à l'absence de certaines filières universitaires tendent à accroître les tensions sur le marché du travail en affectant la structure par âge et niveaux de diplôme de la population active. Car au problème du nombre d'individus quittant ces territoires se pose celui de leur profil : ce sont les plus diplômés qui quittent le territoire généralement dans une perspective de long terme.

Parallèlement à l'évolution démographique, la structure familiale guadeloupéenne est caractérisée aujourd'hui par une très forte surreprésentation des familles monoparentales et une sous-représentation des familles recomposées :

- **la part des familles monoparentale est 3 fois supérieure à la métropole :**
 - 30 % de la population et 52% des enfants mineurs vivent dans une famille monoparentale (contre respectivement 10 et 21 % en France métropole) ; seul le département de la Martinique affiche des proportions légèrement supérieures ;
- **et 90 % des familles monoparentale sont composée de mère seules** (contre 82 % en France), On dénombre 40 000 mères seules en 2016, un public particulièrement exposé à la pauvreté (3 fois supérieur à la moyenne) et à l'inactivité.

4.1.1.2 Une économie qui connaît un léger rebond dans la période malgré un marché du travail qui demeure marqué par le poids de l'inactivité et du chômage

Si l'économie guadeloupéenne a connu un rebond en 2017 (son PIB augmente de +3,4 % en volume, contre 0 % en 2016 et 2,06 % en 2015), le PIB par habitant demeure inférieur de près d'1/3 au niveau national (malgré une dynamique de convergence puisqu'il était deux fois inférieur en 2000).

L'emploi se caractérise par une surreprésentation de l'emploi public et des services non marchands administration (45 % des emplois contre 32 % pour la France), le poids des emplois liés au tourisme et la sous-représentation de l'industrie. Ces 10 dernières années, l'emploi a notamment été tiré par de développement des services non marchands (administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale) dont l'administration publique qui a vu ses effectifs croître à un rythme 3 fois supérieur à la France. Toutefois, cette dynamique se stabilise et le secteur de l'hébergement médico-social et de l'action sociale demeure sous-représenté en Guadeloupe (cf. tableau ci-dessous). Malgré les importants besoins dans ce domaine, il s'est développé beaucoup moins rapidement que dans les autres DROM ou en métropole. Dans la période récente, l'emploi salarié augmente de 2,1 % pour atteindre 120 100 personnes en 2018 mais se situe à niveau proche de 2010. L'essentiel de la hausse est concentré dans l'emploi privé (+ 3,1 %), dans l'industrie et la construction depuis 2017. Ces signes d'amélioration risquent d'être complètement annulés par la crise du Covid.

¹¹ Didier Breton et Franck Temporal, « Décroissance démographique et vieillissement : une exception des Antilles françaises dans l'espace Caraïbes ? », *Études caribéennes* [En ligne], 43-44 | Août-Décembre 2019, mis en ligne le 30 octobre 2019,

Tableau 22 Variation de l'emploi salarié total par secteurs d'activité et sous-secteur en Guadeloupe, DROM (hors Mayotte) et métropole sur la période 2012 et 2017

Secteurs et sous-secteurs	% dans l'emploi salarié total			Variation 2017-2007		
	Guadeloupe	DROM	France mét	Guadeloupe	DROM	France mét
Total				4 %	9 %	3,5
Admin. pub., enseign., santé & act. soc.	45,2 %	32,6 %	43,7 %	+15 %	+14 %	+6 %
Activités pour la santé humaine	8,0 %	6,4 %	7,3 %	+13 %	+19 %	+6 %
Administration publique	20,7 %	11,8 %	19,3 %	+27 %	+11 %	+2 %
Enseignement	10,5 %	6,7 %	10,0 %	+4 %	-2 %	-3 %
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	6,0 %	7,8 %	7,0 %	+5 %	+62 %	+24 %
Commerce, transp., hébergement & restau.	21,0 %	22,3 %	20,2 %	-0 %	+10 %	+2 %
Commerce- réparation d'automobiles et de motocycles	12,4 %	12,7 %	11,9 %	-0 %	+6 %	+1 %
Hébergement et restauration	4,1 %	4,0 %	3,5 %	+0 %	+14 %	+13 %
Transports et entreposage	4,5 %	5,6 %	4,7 %	-1 %	+20 %	-1 %
Ac., spé., sci. & tec., svces adm. & stn	9,3 %	12,7 %	9,6 %	+9 %	+32 %	+12 %
Activités de services administratifs et de soutien	6,5 %	7,1 %	6,6 %	+16 %	+37 %	+9 %
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	2,1 %	4,1 %	2,3 %	+12 %	+29 %	+26 %
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,3 %	0,9 %	0,4 %	+32 %	+27 %	-8 %
Recherche-développement scientifique	0,3 %	0,7 %	0,2 %	-56 %	-15 %	+6 %
Activités financières et d'assurance	2,9 %	3,5 %	2,5 %	+21 %	+26 %	+7 %
Activités immobilières	0,6 %	1,0 %	0,7 %	+44 %	+29 %	+3 %
Autres activités de services	6,0 %	5,3 %	7,8 %	+17 %	+23 %	+7 %
Activités des ménages en tant qu'employeurs-	2,2 %	1,8 %	3,1 %	+143 %	+17 %	-1 %
Arts, spectacles et activités récréatives	1,0 %	1,2 %	1,0 %	+26 %	+14 %	+17 %
Autres activités de services	2,8 %	2,3 %	3,8 %	-18 %	+30 %	+10 %
Information et communication	1,7 %	3,0 %	1,6 %	-7 %	+12 %	+9 %
Activités informatiques et services d'information	0,4 %	1,6 %	0,3 %	+25 %	+43 %	+37 %
Edition, audiovisuel et diffusion	0,5 %	0,9 %	0,5 %	-22 %	-1 %	-1 %
Télécommunications	0,9 %	0,5 %	0,8 %	-8 %	+11 %	-27 %
Indus. manufacturière, extract. & autr.	6,9 %	13,0 %	7,0 %	+10 %	+10 %	-16 %
Agriculture, sylviculture et pêche	1,5 %	1,0 %	1,8 %	-0 %	+1 %	-4 %
Construction	4,9 %	5,5 %	5,2 %	+14 %	-1 %	-4 %

Sources : Insee, estimations d'emploi 2018, hors Mayotte

4.1.2 Accès à l'emploi, notamment des jeunes, création d'entreprise et développement de l'ESS

4.1.2.1 État des lieux et besoins prioritaires identifiés

La reprise économique observée depuis 2017 est toutefois restée insuffisante pour améliorer significativement la situation sur le marché du travail guadeloupéen dont les principaux indicateurs relatifs au chômage et à l'activité demeurent à des niveaux préoccupants et tendent à se dégrader par rapport à 2010.

Tableau 23 Principaux indicateurs relatifs au chômage et à l'emploi en 2018 – évolution en pts de % entre 2013 et 2018

Territoire	Taux d'emploi				Taux de chômage				Part de chômage LD		Taux de NEET			
	Y15-24		Y20-64		Y15-24		Y20-64		LD		Y15-24		Y18-24	
	Val.	var.	Val.	var.	Val.	var.	Val.	var.	Val.	var.	Val.	var.	Val.	var.
Guadeloupe	11,1	-0,3	53,6	-0,7	55,2	-3,2	23	-2,9	71,3	-8,2	20,7	-1,1	32,4	+1,3
RUP	13,5	+0,8	52,4	+0,4	50,7	-6,2	22,9	-2,3	66,3	-6,1	26,1	+0,9	38,7	+3,4
France	29,7	+1,9	71,2	+2,3	20,9	-4,2	8,9	-1,1	42	-0,4	11,1	-0,1	15,2	+0,3

Source : Eurostat, traitement Amnyos – Technopolis

Concernant le chômage et l'emploi, les éléments suivants résument la situation :

- le taux d'emploi des adultes est stable sur la période (54 % pour les 20-64 ans, en baisse en 2018, et 48 % pour les 15-64 ans) et demeure inférieur de 18 pts à la moyenne nationale ;
- les taux d'activité des adultes est resté stable entre 2014 et 2018 (62 %) soit 10 points en deçà de la France ;
- en 2018, **le taux de chômage au sens du BIT Bureau International du Travail atteint 23 %** (35 000 personnes) un niveau stable depuis 2012 et 3 fois supérieur à la moyenne nationale ;
- si l'on ajoute aux chômeurs (35 000) les personnes dans le **halo du chômage**¹², qui a augmenté entre 2014 et 2018 pour atteindre près de 26 000 personnes (un niveau 3 fois supérieur au national), **au total ce sont près de 60 000 personnes qui sont sans emploi et souhaiteraient en occuper un**, soit 25 % des personnes en âge de travailler ;
- la demande d'emploi (cat. A, B, C) a tendanciellement augmenté entre 2010 et fin 2018 mais observe en 2019 une baisse significative de 5 000 personnes (-6,5 %) moins marquée chez les seniors qui représentent 1/3 de la demande d'emploi.

Les personnes peu ou pas diplômées, les jeunes et les seniors sont les plus touchés par le chômage, notamment durable, et leur situation tend à se dégrader :

- le taux de chômage **des moins de 30 ans s'élève à 47 % et à 55 % chez les 15-24 ans (des niveaux en hausse, et les plus élevés des 4 DROM (hors Mayotte)**. La Guadeloupe figure parmi les 10 % des régions européennes (NUTS 2) les plus touchées par le chômage ;
- les seniors représentent 1/3 des plus de 50 ans (20 000) et les trois quarts d'entre eux sont inscrits depuis un an ou plus (contre 60 % en moyenne et 47 % au niveau national)
- les femmes mères au foyer ont du mal à accéder au marché de l'emploi par manque d'expérience professionnelle.

Ce haut niveau de chômage s'explique notamment par la faiblesse des débouchés intérieurs, et la baisse progressive de la production locale observée depuis 10 ans. En quête d'une

¹² Personnes qui souhaitent travailler mais qui sont "classées" comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles pour travailler dans les deux semaines (longue maladie, formation...), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi, soit les deux

meilleure situation professionnelle, des parts importantes d'actifs envisagent de quitter l'archipel¹³ (37 % des personnes âgées de 15 à 64 ans, et 42 % des 15-29 ans insatisfaites de leur situation, seraient prêtes à quitter la région pour un emploi ou une formation qualifiante).

En Guadeloupe, l'emploi est marqué par la part de l'emploi indépendant qui représente 20 % des personnes en emploi un niveau quasiment 2 fois supérieur à la métropole et qui tend à s'accroître sous l'effet de la hausse des créations d'entreprises et du succès du régime de microentreprise :

- en effet, la création d'entreprise est en nette hausse depuis 2016 (2 300 créations en 2019 dont 43 % de microentreprise) malgré une progression nettement inférieure au nationale (+5 % par rapport à 2010, contre +38 % au national).
- par ailleurs, sur l'année 2018, les défaillances d'entreprises diminuent de 3,4 % par rapport à 2017. Si les créations d'entreprise enregistrent une hausse de 11 % en 2018, celle-ci est principalement tirée par les microentreprises.

La croissance est visible dans tous les secteurs d'activité mais se polarise géographiquement dans le pôle économique de l'île, autour de Pointe-à-Pitre. Le secteur de l'ESS, qui représente 11 % des emplois du territoire guadeloupéen contribue à cette dynamique, mais souffre toujours d'un manque de structuration et de professionnalisation. La création et consolidation d'entreprises nécessite également un soutien dédié pour encourager et pérenniser la dynamique actuelle.

Encadré 2 Focus sur l'économie sociale et solidaire (ESS) en Guadeloupe

Rassemblant 1 230 entreprises et plus de 12 000 salariés, soit près de 11 % des emplois du territoire guadeloupéen, l'ESS représente 9,7 % de l'économie du territoire. Le secteur associatif occupe une place majeure dans l'ESS guadeloupéenne, puisqu'il représente 87,2 % des établissements et 88,2 % des emplois. L'ESS en Guadeloupe est particulièrement concentrée dans le secteur des sports et loisirs, pour lequel elle représente 74,8 % des emplois.

Elle occupe également une place majeure dans l'action sociale avec 63,4 % des emplois, secteur qui emploie le plus de salariés provenant de l'ESS (42 % de l'ensemble des effectifs), et reste importante dans les activités financières et d'assurance (33,3 % des emplois) ainsi que dans les arts et spectacles (21,1 % des emplois).

En termes d'insertion par l'activité économique, 36 structures sont en capacité d'intervenir sur le territoire. L'IAE représente 1 200 salariés en insertion en 2017 soit environ 457 ETP.

Source : panorama de l'ESS en Guadeloupe – édition 2018

Sur la base des éléments de diagnostic précédemment présentés, des enjeux et des besoins prioritaires ont été identifiés :

- renforcer l'accompagnement vers l'emploi par une meilleure qualification des personnes, en améliorant le repérage des jeunes « invisibles » pour les inscrire dans des parcours d'accès à l'emploi ;
- renforcer l'accompagnement des demandes d'emploi de longue durée et notamment des seniors dont la situation devient préoccupante, dans un contexte de vieillissement prononcé de la population ;
- lutter contre les freins périphériques à l'emploi pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes (garde d'enfants) et des personnes isolées géographiquement (mobilité) ;
- améliorer le fonctionnement du service public de l'emploi en personnalisant l'offre de service et en développant l'offre de service aux entreprises ;

¹³ INSEE Guadeloupe, La population active continue de baisser en Guadeloupe, 2019

- soutenir les modes de garde, favoriser la création de crèches -entreprise..., micro-crèches pour lever les freins périphériques à l'emploi et la formation ;
- structurer et valoriser les débouchés de l'ESS, via : - la professionnalisation du tissu associatif et le secteur de l'IAE et notamment la montée en compétences des acteurs sur le montage et la gestion de projet FSE ; - la mise en place d'un Fonds de garantie pour favoriser son développement ;
- renforcer l'accompagnement ante et post création des créateurs/repreneur d'entreprise et la consolidation d'activité (parrainage, club d'entreprises, action collectives, dispositifs d'aide à la création pour les femmes, mise en place d'incubateurs).

4.1.2.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'année 2019, une matrice AFOM a pu être établie.

Tableau 24 Matrice AFOM concernant l'accès à l'emploi et l'insertion des jeunes en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de l'activité depuis 2016, Hausse de l'emploi dans la plupart des secteurs en 2017 • L'existence de documents cadre définissant la stratégie régionale en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle : CPRDFOP, PDI-PTI, PACTE, CCT, SRDE2I, SRI • Des outils de gouvernance partagée : SPER, CREFOP • Montée en charge de dispositifs d'accompagnement des jeunes (GJ et AIJ) • Très bonne dynamique de création d'entreprise dans tous les secteurs et baisse des défaillances • La Guadeloupe enregistre la plus forte hausse de création d'entreprise des territoires insulaires depuis 2016 (+28 % d'entreprises indiv) • Importance et dynamisme du réseau associatif, souvent un tremplin pour les femmes • Coordination effective des acteurs institutionnels (PE, CR, Etat, CD), réseau bien organisé • Dynamique de création d'entreprise dans la période récente 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit migratoire important (jeunes diplômés) et en hausse depuis 1999 • Taux de chômage élevé et stable depuis 2012 (23 % de la population), en hausse chez les jeunes les femmes et senior • Hausse de la part du chômage de longue durée (60 % contre 40 % au national, et 75 % chez les seniors) • Marché exigu, concurrence accrue à cause des importations, dépendance vis-à-vis du secteur public (dont les perspectives d'embauches se réduisent) • Des qualifications qui restent parfois en inadéquation avec les besoins du marché local • Freins périphériques à l'emploi importants : insuffisance des structures d'accueil, modes de garde et coût trop élevé, amplitude d'ouverture des structures existantes, Transports collectifs mal organisés ou insuffisants, Environnement de travail contraint, mobilité, inégalité territoriale (concentration de l'activité)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la population active qui allège la pression sur le marché du travail (entrants moins nombreux que les sortants) • Forte réserve de main d'œuvre compte tenu du faible taux d'emploi en Guadeloupe • Développement du secteur de l'IAE et l'ESS • Des secteurs faisant face à d'importants besoins de recrutement dont les activités « médico-sociales », l'aide à domicile, l'énergie, les activités de la mer • Hausse de la propension des entreprises à recruter dans tous les secteurs • Déploiement de la garantie jeunes (+ 25 % en 2018) et des PEC • Développement des formations autour du Développement durable, économie verte, économie bleue, Silver économie et santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact de la crise du Covid sur le tourisme, l'industrie et la construction et les finances publiques • Accélération du vieillissement de la population et du déficit migratoire sur le marché du travail et persistance du travail informel • Concurrence des autres régions métropolitaines (et des autres pays des Caraïbes) pour la formation et l'emploi • Persistance du chômage et aggravation du chômage de longue durée • Fin des politiques d'emplois aidés (-56 % entre 2017 et 2018) • Absence de solution pour les publics sans expérience professionnelle et défiance des demandeurs d'emploi vis-à-vis des acteurs institutionnels • Concurrence des aides personnelles (effets incitatifs) par rapport au SMIC

<ul style="list-style-type: none"> • Besoins en formation / compétences liés au des grands chantiers (port, aéroport, CHU, réseau routier, l'eau) • Existence de partenariats sur le marché canadien pour favoriser la mobilité professionnelle et la mobilité pour l'accès à la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de développement d'activités innovantes et à forte valeur ajoutée permettant de dégager des marges financières conséquentes pour absorber le coût des salaires pour les personnels qualifiés et hautement qualifiés
--	---

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

4.1.2.3 État de la programmation 2014-2020

Entre 2014-2020, les thématiques couvertes sous l'OS 4.1 ont principalement été soutenues par le PO FSE État Guadeloupe et le Pon IEJ (qui a notamment cofinancé le SMA et LADOM en Guadeloupe) et, dans une moindre mesure, par l'axe IEJ du PO FSE-FEDER Région.

A l'échelle des 2 PO, les crédits maquetés sur les objectifs spécifiques 14-20 correspondant à l'OS 4.1 (2021-2027) ont représenté 21 % de la maquette FSE-IEJ (soit 52,6 M€) et affichent un taux de programmation de 100,1 %. Cette thématique représente :

- 8,2 % des crédits FSE-IEJ région et un taux de programmation de 71 % (un peu inférieur à la moyenne du FSE Région) pour 8 opérations visant l'accès à l'emploi et à la formation des NEET (porté par 5 structures distinctes ;
- 29 % des crédits FSE État (45 M€) et un taux de programmation de 105 % répartis comme suit ;
 - 80 % sur l'accompagnement vers l'emploi des NEETS (111 % de taux de programmation) ;
 - 10 % (4,8 M€) sur le soutien à la création d'entreprise et la professionnalisation des dirigeants ;
 - 10 % (4,4 M€) sur la structuration et la professionnalisation du secteur de l'ESS répartis entre Saint-Martin et la Guadeloupe, et dont le taux de programmation ne s'élève qu'à 8 %.

Sur le PO Région, parmi les opérations soutenues figurent notamment celles de l'association Saint Jean Bosco « initiative Jeunesse », du Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétence (accompagnement post formation ou projet professionnel) ou encore du CRIJ (dispositif DOUVAN, visant le développement de la connaissance et l'estime de soi, la sensibilisation à la vie citoyenne ou la construction d'un projet de vie et professionnel).

Sur le PO FSE État, parmi les principales opérations soutenues :

- sur l'accès l'emploi des jeunes la programmation a principalement été tirée par le service militaire adapté (qui délivre aux jeunes une formation citoyenne et professionnelle en vue de favoriser leur insertion professionnelle) et le dispositif d'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) de Pôle Emploi. Ce dernier a également soutenu un dispositif de soutien à la mobilité dans la Caraïbe. Figure également la Plateforme pour l'Emploi et le Développement de l'alternance visant la mobilisation et la préparation vers l'emploi des NEET ;
- sur le soutien à la création reprise d'entreprise figure des opérations de sensibilisation / formation à la gestion d'activité portées par l'ADIE (financement des opérations d'accompagnement de micro-crédits) ; les CAE (coopératives d'activité et d'emploi) Boréal Antilles et Petra Antilles ;
- sur l'ESS, le FSE a notamment soutenu le DLA en Guadeloupe (porté par la BGE) et à Saint Martin (porté par ISMA Initiative Saint Martin Active), pour un montant d'1,5M€. Ce dispositif vise la structuration et la professionnalisation des structures de l'ESS.

4.1.2.4 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- Repérage des jeunes NEET et leur accompagnement renforcé
- Lever les freins à la mobilité géographique dans l'accès à l'emploi et à la formation
- Etudes sur le secteur de l'ESS, professionnalisation et outillage des acteurs de l'ESS, soutien aux réseaux de la création d'entreprise
- ...

Des moyens importants du plan régional de relance seront dédiés au financement de dispositif de soutien à l'emploi, notamment : aide à l'emploi des seniors (bac +2 ou validé par la VAE) par l'instauration d'une prime de 1000 € (19 180 000 € sur la base de 19 180 seniors inscrits à pôle emploi sur 2021 et 2022), financement complémentaire des emplois tremplins jeunes diplômés (4 125 000 € sur la base de 250 jeunes diplômés représentant un complément de 4500 € sur les trois années).

4.1.3 La formation initiale et la lutte contre le décrochage

Si le niveau de diplôme de la population guadeloupéenne s'est sensiblement accru depuis le début des années 2000, cette élévation s'est stabilisée voire tend à diminuer dans la période récente sous l'effet de l'émigration massive des jeunes étudiants, diplômés ou actifs. Parallèlement, le **phénomène d'illettrisme** continue de frapper une part très importante de la population en hausse chez les jeunes ces dernières années :

- en 2018, 43 % de la population adulte (25-64 ans) non scolarisée n'est titulaire d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC/brevet des collèges (une part deux fois supérieure au niveau national) et dans la moyenne des RUP ;
- la part de diplômés du supérieur chez les jeunes tend à diminuer sous l'effet de l'émigration massive ces dernières années des jeunes ;
- 25 % des guadeloupéens âgés de 16 à 65 ans sont en situation d'illettrisme en 2014 ; **et 19 % chez les jeunes des niveaux 4 fois supérieurs au national et en hausse chez les jeunes dans la période récente et stable par rapport à 2010**¹⁴.

Le phénomène **de décrochage scolaire** tend lui aussi à s'accroître et plusieurs indicateurs révèlent une dégradation de la situation ces dernières années :

- le taux de sortants précoces (décrocheurs) est 2 fois supérieur à la moyenne nationale et augmente sensiblement entre 2017 et 2018 ;
- de même, les taux de NEET des 18-24 ans et des 15-24 ans s'élèvent respectivement à 32,4 % et 21 %, des niveaux deux fois supérieurs au niveau national et en hausse depuis 2016, alors qu'une baisse est observée au niveau national ;
- la baisse du taux de scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans illustre également la tendance observée sur le décrochage (l'écart avec la métropole passant de 5 à 7,5 % entre 2011 et 2016).

En termes de formation professionnelle initiale, **l'alternance est en baisse depuis 2016** même si la part des jeunes en apprentissage a augmenté depuis 2000, elle demeure deux fois inférieure au niveau national, et le volume d'apprentis affiche la plus forte baisse des académies françaises (-14 % en 2018-2019 contre +4 % en France).

On observe un nombre de départs élevé des diplômés, notamment vers la métropole (1 bachelier sur 3), qui témoigne aussi des limites de l'offre de formation, peu adaptée aux besoins du tissu économique local, très concentrée sur l'agglomération centrale, et dont certaines filières sont encore peu organisées. L'orientation subie est notamment un facteur de décrochage scolaire.

4.1.3.1 État des lieux et besoins prioritaires identifiés

Ces éléments soulignent des besoins forts du territoire guadeloupéen en matière de formation initiale et de lutte contre le décrochage scolaire :

- prévenir le décrochage scolaire et éviter la déscolarisation précoce des adolescents en encourageant notamment les dispositifs de seconde chance / raccrochage (RSMA, E2C, micro-lycées) ;
- renforcer l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants (notamment bachelier pro/ techno) ;
- faciliter la mobilité étudiante (notamment dans la Caraïbe) et l'adapter en créant les conditions d'un retour et d'une intégration professionnelle locale ;

¹⁴ Source : Ministère des Armées - DSNJ, MENJ - DEPP

- soutenir le développement de l'apprentissage (notamment dans les niveaux V et infra) et sécuriser les parcours en limitant les ruptures ;
- améliorer l'information sur la continuité des parcours de formation et le partage de bonnes pratiques des acteurs du continuum « bac-3 à bac+3 » en soutenant l'orientation et en améliorant l'information sur les parcours jusqu'au niveau Licence et vers l'emploi ;
- favoriser les interactions entre les opérateurs du SPRO et le monde professionnel (entreprises, branches professionnelles, CFA, organismes de formation) afin de mieux informer sur les métiers, notamment sur les métiers dans les secteurs en développement (gestion des ressources et des déchets, économie sociale et solidaire, numérique...) ;
- accompagner la création des internats pour pallier les problèmes liés au transport sur le territoire ;
- lutter contre l'illettrisme et l'e-illettrisme (ou « illectronisme ») et prendre en charge pédagogiquement les élèves en difficulté et avec des besoins particuliers (allophones, personnes handicapées).

4.1.3.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'année 2019, une matrice AFOM a pu être établie.

Tableau 25 Matrice AFOM concernant la formation initiale et la lutte contre le décrochage en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Hausse du niveau de formation de la population adulte • Baisse de la part des jeunes entrants en sixième avec 1 an de retard • Taux de scolarisation des plus jeunes (2- 17 ans) proche des niveaux nationaux, mais s'en éloigne de 18 à 24 ans • Hausse du taux de réussite au bac est passé de 75 % en 2004 à 90 % en 2015 • Développement de l'apprentissage dans le supérieur, dont la part est passée de 15 % en 2005 à 34 % en 2014, un niveau identique à la moyenne nationale • Des dispositifs proposant des alternatives pour les décrocheurs et des résultats intéressants (RSMA), et l'ER2C • Existence d'infrastructures de qualité : Campus des métiers et qualification : Urma, 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'illettrisme élevé (25 % des 16-65 ans et 16 % des jeunes), stable chez les jeunes depuis 2011 • Départ des personnes les mieux formées (près d'1 néo-bachelier sur 3 part en métropole pour poursuivre ses études) • Baisse de l'alternance depuis 2016 (- 12 %) • Insuffisance d'analyse des parcours d'insertion : (absence d'analyse de parcours d'insertion ; les données sur les enquêtes IVA-insertion dans la vie active et IPA-insertion professionnelle des apprentis) • Taux de sortants précoces (décrocheurs) est 2 fois supérieur à la moyenne nationale • Orientation subie facteur déterminant du décrochage • Difficultés croissantes à prendre en charges les jeunes en situation de handicap ou allophone
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, dispositifs de 2ème chance (E2C) et au développement de l'alternance (préapprentissage) • Adaptation des filières universitaires correspondant aux secteurs de croissance de l'économie régionale, notamment BTS et licences professionnelles • Des outils de choix d'orientation à développer • Des secteurs faisant face à d'importants besoins de formation • Des métiers à valoriser, favoriser la découverte des métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du déficit migratoire chez les jeunes et les personnes les mieux formées • Aggravation du décrochage scolaire et hausse du taux de NEET • Représentations négatives de certains métiers industriels et agricoles, qui pèsent sur les choix d'orientation • Extinction du savoir faire de l'artisanat (transmission) • Poursuite de la baisse de l'apprentissage liée à la diminution des ressources des entreprises pour recruter un jeune et accepter de le former sur la durée • Persistance de difficultés de portage de projets FSE chez certains porteurs (GIP DAIFI, OPCO)

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

4.1.3.3 État de la programmation 2014-2020

Entre 2014-2020, les montants maquettés sur les OS 2014-2020 correspondants à l'OS 4.5 2021-2027 ont représenté 11 % de l'enveloppe total de crédits FSE-IEJ État, soit 27,5 M€ pour un taux de programmation inférieur à la moyenne équivalent à 63 %. Le poids de cette thématique est quasiment identique sur les deux enveloppes de FSE (région et État), même si le taux de programmation est supérieur pour le FSE région (93 % contre 44 %).

Les crédits régionaux (10 M€) ont principalement soutenu le développement de l'apprentissage et l'accès à l'apprentissage et plus marginalement l'accès à l'enseignement supérieur. Parmi les principales opérations figurent la création de nouvelles formations en apprentissage (ex dans le domaine agricole BP Responsable d'Exploitation Agricole CAPA Jardinier Paysagiste en substitution du CAPA EER, Bac Pro Aménagement Paysager ; informatique) ou encore le dispositif « entreprendre en Lycée » (2,5 M€) porté par le GIP Daifi.

Les crédits du FSE État (16,8 M€ de maquette dont 44 % de programmés) ont soutenu la lutte contre l'illettrisme et la prévention du décrochage scolaire. Parmi les opérations emblématiques figurent notamment :

- celles portées par le GIP Dispositif Académique Insertion Formation Ingénierie (4,2 M€) sur des actions de Classes relais en Guadeloupe et à saint Martin (dont l'objectif est de permettre aux jeunes décrocheurs ou en voie de l'être de se resocialiser dans le but de réintégrer le système traditionnel) ;
- une opération de la Maison Familiale et Rurale Permettant à plus de 200 jeunes de bénéficier d'un accueil en internat et d'un accompagnement renforcé (social, sport, citoyenneté).

4.1.3.4 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- accompagnement personnalisé des étudiants de première année en enseignement supérieur
- SAS de remise à niveau
- guide numérique sur l'orientation à destination des élèves et de leurs parents
- préapprentissage, modules préparatoires alternance

Ces projets sont en cohérence avec le plan régional de relance qui prévoit un accompagnement à l'emploi à travers l'apprentissage (objectif 2000 apprentis, aide à l'emploi...), ainsi que des mesures de soutien à l'emploi et à la jeunesse (internats d'excellence, cordée de la réussite, service civique...).

4.1.4 La formation professionnelle continue des actifs

Si le nombre d'adultes entrant en formation est en hausse dans la période récente (+14 % entre 2014 et 2017¹⁵), le taux d'accès à la formation formelle ou informelle demeure 3 fois inférieur au niveau national alors même que d'importants besoins en formation existent. Les employeurs soulignent des difficultés croissantes qu'ils rencontrent à trouver des candidats pour les niveaux d'encadrement intermédiaires, le nécessaire renforcement des qualifications pour exercer des métiers spécifiques ou encore le manque d'autonomie globale des jeunes.

L'accès à la formation professionnelle continue (FPC) est entravé par différents freins périphériques tels que :

- les contraintes persistantes d'accès à la formation (transport, hébergement), la mobilité interne et externe au territoire qui constitue un obstacle tant pour l'accès à la formation qu'à l'emploi (84 % des salariés se rendent au travail en voiture contre 70 % en France) ;
- la monoparentalité (36 % des familles sont composées de femmes seules, un niveau 3 fois supérieur à la métropole et en hausse par rapport à 2011) et le phénomène de parentalité précoce.

En termes de publics, un quart des stagiaires de la formation professionnelle sont des demandeurs d'emploi soit 3 900 personnes entrées en formation professionnelle en 2018 (dont 2 200 dans des formations commandées par la Région). En Guadeloupe, 59 % des demandeurs d'emploi sont des bénéficiaires potentiels du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Ce public est souvent en présence de « handicaps » (illettrisme, formations précédentes trop théoriques) et un équilibre reste à trouver avec la formation initiale pour assurer la complémentarité et la transition avec le monde professionnel.

Le secteur privé de la FPC se distingue par une **forte atomicité de l'offre** (le territoire compte 451 organismes de formation continue en 2017, contre 362 en 2014) et une concentration de l'offre sur l'agglomération centre. Cette situation peut être interprétée comme la résultante de deux phénomènes :

- la quasi-absence de barrières à l'entrée pour les professionnels désirant s'implanter sur le secteur, avec des agréments délivrés assez librement par l'État ;
- l'existence d'effets d'aubaine : le secteur de la formation professionnelle, très largement subventionné (État, Région, FSE, etc.), a attiré de nouveaux entrants.

Les départs massifs des jeunes vers la métropole, et plus récemment le Canada témoignent de ce déficit d'offre. Pour autant, et en partie en conséquence de la dispersion concurrentielle, le **niveau de professionnalisation général du secteur est très hétérogène**. L'offre de formation régionale répond difficilement aux besoins du monde socio-économique (entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, familles, jeunes...). En effet cette offre est limitée et reste trop peu adaptée aux attentes du tissu économique local, principalement composé d'entreprises de petite taille.

En outre, **les outils actuels ne permettent pas d'analyser de manière précise et exhaustive les métiers sur lesquels les entreprises recrutent**, les structures en charge de l'analyse sont sous-dimensionnées et la commande publique de formation est insuffisamment tournée vers les besoins des entreprises. Les besoins en emploi de demain restent trop peu connus et le service public de l'emploi manque d'outils prospectifs, ce qui entraîne des redondances dans les projets professionnels des demandeurs d'emploi et des risques d'engorgement sur certaines

¹⁵ Source : PACTE régional Guadeloupe 2018

formations¹⁶. Par ailleurs, certains métiers souffrent de représentations négatives (industrie, agriculture, pêche...) qui pèsent sur les choix d'orientation, et certains savoir-faire de l'artisanat risquent de disparaître par manque de transmission.

Toutefois, les travaux de l'OREF réalisés en septembre 2018 apportent de la visibilité sur les tendances et perspectives de l'emploi en Guadeloupe à l'horizon 2022. Ils soulignent notamment la polarisation croissante des emplois compte tenu de l'augmentation des qualifications dans de nombreux métiers liés évolutions de la réglementation et au développement numérique.

Les secteurs à potentiel d'emploi identifiés sont les suivants :

- santé et action sociale ;
- services à la personne et aux entreprises ;
- construction ;
- activités informatiques ;
- commerce ;
- entreposage et transports.

Pour les entreprises des secteurs en développement et/ou émergents en Guadeloupe, il existe notamment un déficit dans la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC).

4.1.4.1 État des lieux et besoins prioritaires identifiés

Enfin, des difficultés d'accès aux formations persistent à cause des transports collectifs peu opérants ou aux tarifs prohibitifs. Le diagnostic du territoire souligne donc les besoins suivants en matière de formation continue :

- soutenir l'accès à la qualification des publics sans diplôme, notamment des jeunes et des seniors, par l'acquisition d'un socle en lien avec des modules techniques, les savoirs de base et les compétences clés ;
- accompagner le secteur de la formation professionnelle à l'évolution des pratiques (label qualité et impact du numérique) et des attentes des actifs et des secteurs professionnels en :
 - adaptant les modalités de la Formation Professionnelle aux contraintes du territoire ;
 - en favorisant l'innovation et l'expérimentation pour accroître le nombre de personnes en formation vers l'emploi et/ou la reconversion ;
- améliorer la connaissance des besoins de formation et de compétences du territoire (notamment, encourager la gestion prévisionnelle des compétences) afin d'adapter la formation professionnelle à ses contraintes ;
- renforcer l'égalité d'accès à la formation par une déconcentration de la localisation des infrastructures de formation ;
- encourager et accompagner les entreprises dans la gestion prévisionnelle des compétences et de l'emploi pour faire face aux mutations économiques, technologique et commerciale ;
- développer davantage, dans le cadre le cadre d'approches par secteur économique, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;

¹⁶ RÉGION GUADELOUPE – Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) de Guadeloupe, 2016

- accompagner la structuration du service public régional de l'orientation et renforcer l'information et l'orientation sur les métiers et les formations.

4.1.4.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'année 2019 et poursuivie lors des 3 premiers trimestres de 2020, une matrice AFOM a pu être établie.

Tableau 26 Matrice AFOM concernant la formation professionnelle continue en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Hausse du niveau de formation de la population adulte • Augmentation des personnes entrant en formation • Progression du recours à la VAE • Structuration de Guadeloupe Formation depuis le 1^{er} janvier 2015 • Réalisation d'études sur les besoins en formation • Projets structurants en cours de développement (simulateur de vol, Centre de formation caribéen des métiers de la mer) • Moyens en forte hausse sur la formation professionnelle des chômeurs (Région, Etat, Europe, Privé) lié au PIC qui vise la levée des freins à l'accès à la formation : mobilités, hébergement, solutions innovantes, structuration de l'offre de formation, plateaux techniques mobiles, utilisation du numérique lorsque les conditions sont réunies, soutien au développement économique par la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit migratoire et départ des personnes les mieux formées (près d'1 néo-bachelier sur 3 part en métropole pour poursuivre ses études) • Initiatives à destination des +45 ans sont aussi relativement faibles. • Offre de formation limitée et toujours trop peu adaptée aux besoins du tissu économique local, très concentrée sur l'agglomération centre, des filières encore peu organisées, notamment en termes d'observation prospective (en amont et en aval) • Déficit dans l'analyse des besoins de formation, méconnaissance des besoins du territoire sous dimensionnement des structures en charge de l'analyse (ex : OREF) • Déficit dans la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ; • Faiblesse des initiatives en direction des 45+ ; • Difficulté d'accès à la formation (transport, hébergement) • Manque de structuration des branches professionnelles organisées qui nuit à la mise en œuvre de démarches de professionnalisation. • Coordination insuffisante des acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi en Guadeloupe pour assurer une approche globale du parcours des jeunes et des demandeurs d'emploi
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des financements (Région, Etat, Europe, Privé) dédiés à la formation professionnelle en forte hausse (PRIC et PIC) • Développement de l'usage du numérique pour l'enseignement et la formation • Des secteurs faisant face à d'importants besoins de formation et en emploi dont les activités « médico-sociales », l'aide à domicile, l'énergie, les activités de la mer • Besoins en formation / compétences liés au des grands chantiers (port, aéroport, CHU, réseau routier, l'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du déficit migratoire chez les jeunes et les personnes les mieux formées • Détérioration de la situation économique du fait de la crise sanitaire internationale. • Concurrence des autres régions métropolitaines (et des autres pays des Caraïbes) pour la formation • Hausse des difficultés de recrutement liée à une inadéquation persistante entre les besoins des employeurs et qualifications • Faible taille des entreprises • Persistance de difficultés de portage de projets FSE chez certains porteurs (GIP DAIFI, OPCO)

1.1.1.1 État de la programmation 2014-2020

Entre 2014-2020, les montants maquetés sur les OS 2014-2020 correspondants à l'OS 4.6 2021-2027 ont représenté 35 % de l'enveloppe total de crédits FSE-IEJ Etat, soit 85 M€ pour un taux de programmation de 80 %. Cette thématique a représenté 50 % de la maquette du FSE région (sur la formation des personnes en recherche d'emploi notamment) et 25 % de celle du PO FSE Etat (pour la formation des actifs occupés, notamment les bas niveaux de qualification) :

- les crédits régionaux (programmés à plus 100 %) ont principalement soutenu les actions du PRF et notamment le programme de formation sociale en lien avec l'évolution démographique de la population du territoire (formations d'Assistant de Service Social (ASS), de Conseiller en Économie Sociale et Familiale (CESF), d'Aide Médico-Psychologique (AMP), Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF), SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) ; SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ;
- les crédits du FSE État, programmés à seulement 64 % (18M€) en raison des réformes relatives à la formation professionnelle, ont soutenu le FAFSEA (formation des secteurs frappés par l'ouragan Maria) et plus marginalement directement les plans de formation d'entreprises (hôtels, Gardel ou autres).

4.1.4.3 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- « passeport digital compétences »
- "Une qualification clés en main"
- expérimentation des nouvelles méthodes pédagogiques
- Individualisation des parcours de formation

Des moyens importants du plan régional de relance seront dédiés à la politique de formation initiale et professionnelle pour une meilleure adéquation avec les besoins du nouveau modèle économique : offre digitale notamment (1,750M€)

4.1.5 L'inclusion et la lutte contre la pauvreté

4.1.5.1 État des lieux et besoins prioritaires identifiés

Malgré les politiques de convergence (alignement du RSA avec la France, mise en œuvre de la loi « pour l'égalité réelle Outre-mer » du 28 février 2017), les niveaux massifs de chômage et d'inactivité dégradent la situation sociale de la population et particulièrement chez certaines catégories de la population. Ces difficultés économiques éprouvent aujourd'hui l'effectivité des dispositifs de la solidarité nationale, qui, en dépit de leur application complète dans les territoires ultramarins, ne permettent pas, à eux-seuls, d'endiguer la détresse sociale¹⁷.

Ces systèmes de solidarité historiquement robustes s'érodent aujourd'hui sous l'effet de plusieurs facteurs, dont l'évolution des modes de vie, particulièrement en milieu urbain, et des structures familiales, qui tendent à affaiblir les solidarités intergénérationnelles. Ainsi, bien que certains signes d'amélioration soient observés dans la période récente, la situation sociale demeure tendue :

- 30 % de la population serait en dessous du seuil de pauvreté (contre 14 % au niveau national) ;
- fin 2018, on compte près de 41 000 allocataires du RSA et plus 100 000 personnes couvertes par le Revenu de Solidarité Active (RSA) et RSO soit 21 % de la population, un niveau 4 fois supérieur qu'au niveau national, toutefois en baisse par rapport à 2015 (53 000 et 27 % de la population) ;
- Les dépenses du département consacrées à ces allocations (RSA et du RSO) s'élève à 191 M€ soit 75 % du budget, contre 31 % en France hexagonale ;
- les mères seules (30 % de la population vit dans une famille monoparentale en 2016 des niveaux en hausse et 3 fois supérieurs à la métropole) sont surexposées à la pauvreté,
- certains territoires sont particulièrement exposés avec des poches de marginalisation (à Saint François, au Gosier, ou dans les Abymes) ;
- bien que le territoire compte une faible part d'immigrés (4 % deux fois inférieur à la moyenne Française) et d'étrangers dans la population, ces parts sont en hausse de 10 %/7 % entre 2013 et 2016. Ces populations sont surexposées au chômage et à l'inactivité :
 - le taux de chômage des immigrés s'élève à 52 %, et celui des étrangers à 58 % près du double de la moyenne ;
 - ces personnes sont victimes d'une discrimination et de barrière à l'emploi croissante et le parcours d'insertion de ces personnes est beaucoup plus long car même pour des emplois peu qualifiés, il y a la barrière de la langue, de la lecture et de l'écriture.

La conférence Territoriale de l'action sociale et de la famille (CTASF) a été récemment installée et il s'agit pour cette nouvelle instance de piloter et d'évaluer les politiques sociales mises en place dans le cadre du plan de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Dans le contexte décrit précédemment con deux problématiques s'avèrent essentielles : celle du renouvellement des effectifs et celle des conditions d'exercice des métiers.

Sur l'archipel, les métiers médicaux et d'accompagnement aux personnes dépendantes sont en forte progression et nécessitent des qualifications spécifiques pour des conditions d'emplois encore peu attractives.

¹⁷ CNCNH- AVIS RELATIF À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION SOCIALE DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER – septembre 2017

En termes d'insertion par l'activité économique (IAE), il y a 36 structures qui sont en capacité d'intervenir ; 1 200 salariés en insertion en 2017 ; ce chiffre représente environ 457 ETP pour la même année.

Encadré 3 Focus sur l'immigration et l'intégration des migrants

En Guadeloupe, 4,7 % de la population totale est constituée d'immigrés soit un niveau plus faible qu'en métropole, où ce taux est de 9,3 % (2015). Toutefois, cette part est en hausse (+10 % entre 2013 et 2016). La majorité des personnes migrantes sont âgées de 25 à 54 ans.

On observe une absence de dispositif d'intégration, et la discrimination reste forte. On trouve notamment des « poches » de marginalisation (Saint François, Gosier, Abymes) et le parcours d'insertion des personnes immigrées est plus long à cause de la barrière de la langue, de la lecture et de l'écriture, qui se révèle handicapante même pour des emplois peu qualifiés.

En termes d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté, pour la Guadeloupe, les enjeux et les besoins prioritaires suivant ont été identifiés :

- améliorer l'accès aux droits et services (santé, logement, éducation et formation) Renforcer l'individualisation des parcours d'insertion ;
- renforcer le ciblage des opérations sur les publics les plus menacés de pauvreté (familles monoparentales, personnes de nationalité étrangère et immigrées, inactifs, invisibles...) et remédier aux freins périphériques (transport pour les personnes à faible revenus, maîtrise du français et notamment dans le cadre professionnel...) ;
- mettre en place une observation du territoire sur l'immigration, l'insertion et la pauvreté ;
- lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme – développer les FLE Professionnel pour favoriser l'intégration et la maîtrise du Français ;
- appuyer l'initiative des EPCI favorisant l'inclusion active, soutien aux initiatives de développement local, des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) territorialisés, la création de tiers lieux ;
- sur l'IAE spécifiquement :
 - accompagner la montée en compétences des acteurs de l'IAE sur les projets FSE ;
 - appuyer les initiatives d'inclusion active, de développement local, d'ACI territorialisés, ou encore la création de tiers lieux ;
 - Renforcer l'intégration de la formation et des compétences dans les parcours d'inclusion (notamment les salariés de l'IAE) ;
 - Favoriser les relations et l'intermédiation des publics en insertion avec le monde de l'entreprise.
- soutenir l'organisation du transport pour les personnes à faible revenus.

4.1.5.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'année 2019, une matrice AFOM a pu être établie.

Tableau 27 Matrice AFOM concernant l'inclusion et la lutte contre la pauvreté en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau associatif dynamique et maillant le territoire malgré une légère baisse du nombre d'ETP dans l'emploi associatif entre 2015 et 2017 • Baisse importante du volume d'allocataire du RSA et de la part de la population couverte par le RSA entre 2014 et 2018 • Baisse du nombre d'enfants confiés à l'ASE entre 2016 et 2013 (-12 %) • Bon taux d'équipement en accueil collectif (crèche, halte,) en légère hausse par rapport à 2013 • Existence de dispositifs de formation et d'insertion en faveur des jeunes. • Impact des transferts sociaux sur le niveau de vie des personnes les plus pauvres • Volonté des EPCI de traiter la question de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur leur territoire • Dispositif PLIE pour le NGT mobilisateur • Schémas PDI/PTI • Taille du territoire/échelle restreinte qui favorise la proximité • Un esprit de solidarité, peuple résilient • Économie informelle est un atout individuel en termes d'estime de soi • Montée en compétence des acteurs territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit de données sur la situation sociale de la population en Guadeloupe • Taux de chômage des immigrés et étrangers 2 fois supérieur à la moyenne (55-60 %) • Plus forte part d'allocataires de minima sociaux dans la population adulte de France (25 % en hausse / 2011) • Très forte part des familles monoparentales (3 fois supérieur à la moyenne nationale En hausse de 4 points) • Grossesses précoces des jeunes filles, insuffisance des structures d'accueil, modes de garde et coût trop élevé • Baisse du nombre de salarié en IAE (-25 % en 2018) Insuffisance ou absence des structures fédératives dans l'ESS et l'IAE) • Part du chômage de longue durée • Ingénierie défaillante : Implication des structures fédératives d'entreprises dans la construction des projets d'insertion, Absence de coordination des acteurs • Nombre important de logements indignes et insalubres • Déficit en termes d'équipements structurants, sociaux et économiques et vétusté desdits équipements • Dévitalisation et dégradation des centres bourgs • Économie informelle avec tout son corollaire de risques • Efficacité globale des dispositifs • Procédures complexes et longues (manque de souplesse et de simplicité, mauvaise circulation de l'information sur les dispositifs)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement fort et croissant de l'État et des collectivités en termes de lutte contre la pauvreté (IAE, GJ, PEC) • Dématérialisation, le développement du numérique • Importants programmes de rénovation urbaine en cours • Création du nouveau CHU • Évolution de la pyramide des âges favorisant la silver économie • Valorisation de la richesse culturelle et patrimoniale des migrants • Développement des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics • Création de nouveaux Plans locaux pour l'insertion et l'Emploi (PLIE) • Accompagnement de la professionnalisation des services à la personne et de la structuration de la filière • Développement de l'économie sociale et solidaire • Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : Communauté d'agglomération de CAP Excellence (Les Abymes, Pointe-à-Pitre) en Guadeloupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte prépondérance de l'économie informelle • Creusement de la fracture au niveau des plus jeunes en fonction des moyens dont disposent les parents • Absence d'interlocuteurs de proximité • Baisse des moyens dédiés aux associations • Coûts générés par le vieillissement de la population • Existence de « zones blanches/ TIC » qui accentue les déséquilibres de territoire en matière d'accès au numérique • Renchérissement du coût des prestations et fragilisation des structures prestataires de services à la personne • Développement de phénomènes de bandes, de violences et de criminalité, • Fort développement d'une économie souterraine (drogues, prostitution, armes) et développement de la toxicomanie et de l'errance.

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

1.1.1.2 État de la programmation 2014-2020

Entre 2014-2020, les montants maquetés sur les OS 2014-2020 correspondants aux OS 4.7 – 4.8 2021-2027 ont représenté 16 % de l'enveloppe totale de crédits FSE-IEJ État, soit 40 M€, pour un taux de programmation de 74 %. Cette thématique a été exclusivement soutenue par le PO

État et au travers notamment du Conseil Départemental, organisme intermédiaire sur la programmation.

Parmi les principales opérateurs et opérations soutenues figurent :

- les chantiers d'insertion, qui interviennent dans le domaine agricole ou des éco-activités (gestion de l'eau, gestion des déchets, écoconstruction, métiers de la gestion des espaces naturels et de la biodiversité) ;
- Pôle Emploi et son dispositif d'accompagnement global à destination des bénéficiaires du RSA, caractérisé par un binôme composé d'un conseiller dédié de Pôle emploi et d'un travailleur social du Conseil Départemental ;
- le Conseil Départemental de Guadeloupe qui a porté des actions de préqualification-remise à niveau, de développement personnel ou d'appui Social Individualisé (ASI) pour les publics très éloignés de l'emploi rencontrant des difficultés psychosociales importantes ;
- la Communauté d'Agglomération du Nord Grande- Terre qui a porté un PLIE (dont l'objectif poursuivi est de préparer les personnes au monde du travail, à les rendre employables) ;
- la réalisation d'un diagnostic préalable à la mise en œuvre d'un PLIE pour la Communauté de Cap Excellence.

4.1.5.3 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- Insertion par l'activité dans le cadre de chantiers d'espace vert/eau potable et assainissement/routiers...
- Professionnalisation et mise en réseau des acteurs de l'insertion
- Accompagnement des familles
- ...

Le plan régional de relance accompagnera à la réalisation de chantiers d'insertion et soutien aux structures aux structures de l'IAE, avec un coût d'objectif de 8 M€ sur la période 2021-2022-2023.

4.1.6 L'accès aux services sociaux et de santé

4.1.6.1 État des lieux et besoins prioritaires identifiés

En Guadeloupe, en 2015, près de la totalité des seniors vit à son domicile. Seulement, 1 % des personnes âgées de 60 ans ou plus vit en institution et 2 % des personnes âgées de 75 ans ou plus. En France hexagonale, 4 % des personnes âgées de 60 ans ou plus vivent en institution et 10 % des 75 ans ou plus.

Les établissements publics de santé de la Guadeloupe sont presque tous déficitaires, à cause de la situation insulaire, du nombre limité d'habitants du territoire et la part importante des charges fixes. En 2016, la Guadeloupe comptait 36 établissements de santé, dont cinq avec maternité. Le secteur privé est historiquement très présent dans l'hospitalisation locale. Par ailleurs l'incendie du Centre Hospitalier Universitaire de Pointe-à-Pitre en novembre 2017 a entraîné la prise de mesures exceptionnelles (surcoûts de fonctionnement) jusqu'à la livraison du nouveau CHU sur le site des Abymes prévue en octobre 2022.

La Guadeloupe connaît une forte surmortalité prématurée : près de 30 % des décès en découlent. La surcharge pondérale touche 57 % des adultes¹⁸. Ces défis sont accentués par les inégalités sociales et territoriales de santé observées sur le territoire. En effet, les spécificités géographiques de la Guadeloupe et des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy (archipel) et les difficultés économiques et sociales qui les caractérisent (moyens de transports, précarité, etc.) impactent négativement l'égal accès aux soins pour l'offre de santé de proximité. **Le changement climatique a également des conséquences sur la santé des guadeloupéens, du fait de la multiplication des maladies tropicales (chikunguya, dengue).**

Le secteur de la santé guadeloupéen fait aussi face, depuis plusieurs années, à des difficultés dues à plusieurs facteurs : surcoûts liés à l'insularité, manque de recettes, baisse de la fréquentation du centre hospitalier universitaire, problématiques de maîtrise des dépenses, personnel en sous-effectif... Les taux d'équipements sont inférieurs aux taux nationaux, et les matériels dont disposent les établissements de santé sont défectueux ou obsolètes, constats mis en exergue dans le cadre de la crise sanitaire du premier semestre 2020.

Les acteurs étant éparpillés et les médecins en nombre insuffisant (en Guadeloupe : une densité de 78 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 92 pour la France hors DOM, et de 56 médecins spécialistes contre 88 en France hors DOM¹⁹), un maillage territorial plus dense de proximité et à l'échelle du territoire est nécessaire. L'effectif des professionnels de santé a reculé de 2,5 % (hors masseurs kinésithérapeutes et pharmaciens) en 2017, ce qui souligne la nécessité de renforcer l'attractivité des territoires pour améliorer l'offre de soins de premier recours.

Le nombre de personnes âgées dépendantes augmente sur le territoire : les plus de 75 ans représentent 7,5 % de la population estimée en 2016, contre 5,5 % dix ans auparavant. En 2017, on trouve 20 établissements pour personnes âgées sur le territoire (35 lits pour 1 000 habitants, contre 100 en France hors DOM) et l'offre de soins à domicile s'inscrit dans une tendance à la baisse. Par ailleurs le coût des prestations augmente et les structures prestataires de services à la personne se fragilisent.

Les besoins identifiés pour le territoire sont ainsi de :

¹⁸ ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy – Projet de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Schéma régional de santé 2018-2023

¹⁹ Institut d'émission des Départements d'Outre-Mer – Rapport annuel 2018 Guadeloupe, 2019

- réduire les inégalités territoriales d'accès aux services sociaux et de santé en améliorant l'accès aux droits et services sur le territoire, et en augmentant la qualité des services proposés, notamment à travers des équipements de haut niveau ;
- soutenir financièrement le déploiement des solutions de proximité, et renforcer l'attractivité des territoires pour améliorer l'offre de soins de premier recours et son maillage territorial.

4.1.6.2 Matrice AFOM

A la suite d'une consultation partenariale tenue en fin d'année 2019, une matrice AFOM a pu être établie.

Tableau 28 Matrice AFOM concernant l'accès aux services sociaux et la santé en Guadeloupe

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La présence d'un Centre Hospitalier Universitaire à Pointe-à-Pitre • Des professionnels de santé ayant une très grande conscience professionnelle • Une qualité et une sécurité des soins constituant une priorité • Un aiguillage des patients en fonction de leurs besoins et le recours aux autres territoires français lorsque c'est nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque d'équipements de pointe dans les établissements de santé du territoire qui oblige à se déplacer vers des établissements d'Europe continentale ou place la population dans une situation inégale d'accès à des soins de qualité • Un éparpillement des acteurs éparpillés et des médecins en nombre insuffisants • Des établissements publics de santé de la Guadeloupe avec d'importantes difficultés financières : des charges fixes supérieures aux établissements métropolitains en raison du surcoût de transport des produits et équipements de santé, en raison des indexations de salaire, en raison des coûts d'entretien et de la fréquence de maintenance • Des inégalités territoriales d'accès aux services sociaux et de santé • Manque d'attractivité des territoires pour les professionnels de santé
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • L'arrivée du nouveau CHU en 2022 et développement de la vallée de la santé • Un plan d'actions 2018-2022 : projet régional de santé (PRS) et de transformation « Ma santé 2022 » en cours de déploiement 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des inégalités d'accès à des soins de qualité • Perte de confiance des patients dans le système de santé • Une mauvaise anticipation de l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes sur le territoire

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

4.1.6.3 Liste des projets pré-identifiés

Une première proposition sera établie au terme de la consultation des directions de la Région et de ses partenaires, qui a lieu au deuxième trimestre 2020.

- Equipement de pointe de pointe dans les établissements de santé du territoire. **Ce projet est en cohérence avec le plan de relance local qui prévoit l'investissement dans du matériel médical de pointe, à des fins de rééquilibrage du territoire et de réduction des inégalités d'accès à des soins de qualité.**

4.2 Les schémas directeurs de la Région

Dans le cadre de l'objectif stratégique n°4 « Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux », la relation emploi-formation-insertion s'organise sur le territoire autour de différents documents cadres ou programmes mis en œuvre au travers d'instances de gouvernance :

- le CPRDFOP (contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'orientation professionnelle) élaboré pour la période 2016 – 2022, dans le cadre du CREFOP, l'outil de gouvernance quadripartite partagée. Élaboré conjointement avec le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) qui constitue le cadre politique de référence pour la région Guadeloupe en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation pour la période 2016-2021 ;
- le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) voté en 2018 qui poursuit 4 objectifs stratégiques sur la question de l'emploi et la formation pour la période de 2019-2022, qui s'inscrit également dans le contrat de convergence et de transformation (CCT) 2019-2022 ;
- le Programme Départemental d'insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'insertion (PTI) qui détaille les mesures spécifiques en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi ;
- le plan d'actions 2018-2022 : projet régional de santé (PRS) et de transformation « Ma santé 2022 » en cours de déploiement.

Des instances de gouvernance partagée : le Service Public de l'Emploi Régional (SPER) et le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) sont chargés de la mise en œuvre de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle. Ces instances réunissent les acteurs et les opérateurs principaux et déterminent la stratégie régionale en faveur des salariés, des demandeurs d'emploi

4.2.1 Le Plan et le Contrat de convergence et de transformation (CCT)

Le plan de convergence et de transformation est élaboré en application de la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer du 28 février 2017. La loi vise à résorber les écarts de niveaux de développement constatés entre la Guadeloupe et la Métropole.

Le plan de convergence et de transformation 2019-2028, d'une durée de 10 ans, est l'instrument stratégique qui fixe les orientations et précise les mesures et actions à mettre en œuvre. Le plan est le document régional de référence sur lequel les acteurs publics s'appuieront pour élaborer leur document stratégique. Le plan a été signé le 31 décembre 2018 par le Préfet de Région, le Président du Conseil régional et l'ensemble des Présidents des EPCI de la Guadeloupe.

Le contrat de convergence et de transformation 2019-2022, d'une durée de 4 ans et révisable, est l'outil financier qui décline les orientations du plan en mesures opérationnelles et dont les effets sont quantifiés par des indicateurs de performance. Le CCT a été signé en juillet 2019 par le Président de la République, le Premier ministre et les acteurs susmentionnés signataires du plan.

Le CCT comprend également un volet « Cohésion sociale et employabilité » qui représente 45 % des crédits contractualisés sur 2019-2022. Le plan identifie les grandes orientations auxquelles s'adressent les PO FSE de l'État et de la Région que cela soit en matière d'adaptation des compétences aux besoins des entreprises, de prise en charge des NEET, de lutte contre l'illettrisme, ou d'égalité homme-femmes et de lutte contre les discriminations. Il rassemble les objectifs décrits dans le tableau suivant.

Investissements dans les compétences (PACTE)

1 Adapter la formation pour faire converger l'offre d'emploi et la demande

- Mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi grâce à un recensement des métiers en tension, une anticipation des besoins en emploi, une adaptation de l'offre de formation pour renforcer sa cohérence et sa qualité pédagogique, une consolidation du lien entre les acteurs de l'orientation et les acteurs économiques, une communication sur les enquêtes type « besoins en main d'œuvre » de Pôle emploi pour mieux cibler les offres de formation
- Développer l'apprentissage et le valoriser, l'objectif affiché par la région étant de multiplier le nombre d'apprentis par deux
- Adapter les modalités de la formation professionnelle aux contraintes du territoire en favorisant l'innovation et l'expérimentation pour accroître le nombre de personnes en formation vers l'emploi ou la reconversion
- Engager une politique coordonnée en faveur de la jeunesse en faisant de la mission locale la clé d'entrée des politiques jeunesse du territoire, en menant des actions innovantes en faveur des jeunes « NEETS » (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire), ainsi qu'en entreprenant une politique active de promotion du territoire en faveur des jeunes diplômés

2 Réduire l'illettrisme par la détection précoce et le renforcement des programmes pour adultes

- Favoriser une détection précoce des élèves en difficulté et mettre en place des mesures spécifiques visant à combler au plus tôt leurs lacunes (classes de CP dédoublés, centrés sur la lecture, introduction du bilinguisme français – créole)
- Renforcer les programmes d'enseignement de la lecture et de l'écriture suivi d'un accompagnement personnalisé dans les classes supérieures
- Rendre indispensable la participation des parents à l'apprentissage de la langue, facilitée grâce au déploiement de la « Malette des parents » et à la mise en place « d'Espaces des parents »
- Lutter contre l'illettrisme à l'âge adulte par une action conjointe de l'académie, des groupements d'établissements, la région, du RSMA et des associations engagées

Développement des filières à enjeux, déploiement des accords de branche et d'entreprise

1 Développer le secteur productif local par la diversification et la structuration de l'activité et l'accompagnement

- Développer un réseau d'acteurs efficace en créant une plateforme d'information des appels à projets, en renforçant les groupements d'employeurs, en créant des pôles de compétences et des maisons entrepreneuriales
- Développer des dispositifs alternatifs de financement et la culture de l'actionnariat pour renforcer l'attractivité auprès des investisseurs français et étrangers
- Structurer les filières pour renforcer les secteurs-clés sous-exploités, notamment la croissance verte et bleue, le numérique, le tourisme, l'agriculture éco-respectueuse, l'économie circulaire, la construction, et l'économie sociale et solidaire
- Accompagner les entreprises en création ou transition d'autre part les entreprises en difficulté (détection précoce, aides dédiées au sauvetage et à la restructuration des petites et moyennes entreprises (PME), optimisation des outils financiers existants, création d'un guichet unique pour la mise en réseau, l'information et l'instruction des aides à la création et à la reprise d'entreprises)
- Soutenir l'internationalisation de l'économie en ouvrant les entreprises à l'international,

Égalité Femmes-Hommes - et lutte contre les discriminations

Favoriser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

- **Bénéficier d'une cartographie partagée interactive d'identification des acteurs et professionnels impliqués dans l'accompagnement des femmes victimes de violences**
- **Renforcer le travail partenarial sur le soutien à la parentalité notamment sur les questions liées aux grossesses précoces et les violences intrafamiliales**
- **Amplifier une démarche coordonnée de l'État, des partenaires institutionnels et du tissu associatif pour lutter contre toutes les formes d'agissement et de violences liées au genre ou à l'orientation sexuelle**
- **Favoriser l'entrepreneuriat féminin**
- **Poursuivre la lutte contre les stéréotypes et le cyberharcèlement au sein des établissements scolaires en lien avec le rectorat**
- **Accompagner le dialogue social et la mise en œuvre de la loi permettant d'assurer l'égalité professionnelle**

Solidarité intergénérationnelle

Soutenir les publics vulnérables

- **Soutenir les personnes âgées du fait du vieillissement de la population**
- **Favoriser l'insertion sociale par l'emploi des publics visés par une longue durée d'inactivité salariée**
- **Mettre en place des mesures incitatives pour faire respecter les normes en matière d'accessibilité des lieux publics**
- **Élargir toutes les mesures en faveur de l'emploi aux personnes en situation de handicap**

4.2.2 Pacte Régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC) 2019-2022

Comme dans les autres territoires ultramarins, le Pacte guadeloupéen s'inscrit dans un contexte plus large : celui des « contrats de convergence et de transformation » pour la période 2019-2022, dont les signatures viennent, elles, de commencer en ce début juillet. Le Pacte représente environ 35 % de l'enveloppe globale du contrat de convergence.

En cohérence avec la logique d'action du PIC, le Pacte propose de faire plus et mieux

- avec des financements complémentaires PIC au socle de formation que les Régions et Pôle emploi financent. L'État s'engage à apporter un financement additionnel, sur 4 ans, et les Régions s'engagent à maintenir leur effort propre de formation des personnes en recherche d'emploi ;
- et de faire mieux L'objectif de « transformer les commandes de formation pour répondre aux besoins des entreprises », « construire des nouveaux formats pédagogiques », ou encore « expérimenter de nouvelles approches d'acquisition des compétences ». C'est le « cap de transformation » qui doit être porté par chacun des Pactes, et théoriquement, facilité par la pluri-annualité de l'engagement.

Le PACTE ou Cap de transformation est structurés autour de trois axes²⁰ :

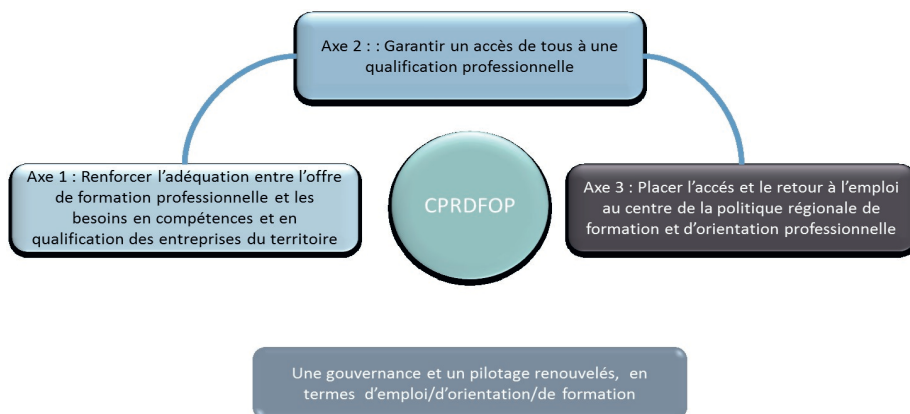
- proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu, au regard des besoins de l'économie en temps réel (notamment métiers en tension) et de façon prospective ;
- garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés ;
- axe transverse : s'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation

²⁰ Cadre d'élaboration Etat-Régions des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences.

4.2.3 Le CPRDFOP (contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'orientation professionnelle) élaboré pour la période 2016 – 2022

Le CPRDFOP a pour objectif principal de programmer et coordonner les politiques de formation et d'orientation professionnelles de la Guadeloupe face aux défis de l'emploi, de l'inclusion sociale et de la compétitivité.

Dans cette perspective, le schéma est articulé autour de 4 axes d'intervention déclinés ci-dessous :



Axe 1 : Renforcer l'adéquation entre l'offre de formation professionnelle et les besoins en compétences et en qualification des entreprises du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 1.1 : Développer l'alternance comme réponse aux besoins en développement du territoire guadeloupéen
	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 1.2 : Améliorer l'observation des besoins en compétences et en qualification des entreprises guadeloupéennes
	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 1.3 : Renforcer la cohérence et la qualité de l'offre de formation guadeloupéenne par rapport aux besoins des entreprises, des filières en développement tout comme sur le champ interprofessionnel
	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 1.4 :
	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer et accompagner les TPE-PME dans leurs pratiques RH et de gestion des compétences
Axe 2 : Garantir un accès de tous à une qualification professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 2.1 : Prévenir le décrochage scolaire et éviter la déscolarisation précoce des adolescents
	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 2.2 : Structurer et renforcer l'information, l'orientation et l'accompagnement des publics en amont et pendant la formation
	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 2.3 : Renouveler l'intervention sur les savoirs de base
	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 2.4 : Adapter l'appareil de formation afin de permettre à l'ensemble des publics d'accéder à la qualification
	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 2.5 : Lever le frein de la mobilité pour faciliter l'accès des guadeloupéens à la formation professionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 2.6 : Informer sur les dispositifs de VAE et accompagner les publics
Axe 3 : Placer l'accès et le retour à l'emploi au centre de la politique régionale de formation et d'orientation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 3.1 : Renouveler les pratiques d'accompagnement des publics par les opérateurs du SPE, en lien avec le CEP
	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 3.2 : Renforcer les liens entre les acteurs de l'orientation et les acteurs du monde économique

4.2.4 Le Programme départemental d'insertion 2019-2021

Le [Programme Départemental d'insertion \(PDI\)](#) et le Pacte Territorial adoptés en Janvier 2019 identifient un ensemble d'objectifs et de mesures concrètes visant à accompagner l'insertion durable des bénéficiaires. Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) vient apporter une réponse en matière de prise en charge et d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, qui se trouvent bien souvent confrontés à des freins et des obstacles dans leur parcours vers une insertion durable. Il cherche à atténuer, voire à corriger les effets de la crise sur les individus et leur famille et leur permettre de retrouver une dignité par le travail. Le PDI reste l'un des outils majeurs des politiques d'insertion du département et participe avec d'autres conventions et vise différents objectifs :

- rapprocher l'action en faveur des bénéficiaires du RSA (Brsa) au plus près des territoires
- améliorer les délais de prise en charge et apporter des réponses efficaces aux freins à l'insertion
- améliorer la qualité de la mise en parcours individualisé afin d'assurer aux personnes les plus éloignées de l'emploi, une augmentation du niveau de qualification et d'employabilité.
- l'appropriation par les acteurs économiques des outils et dispositifs d'insertion.

Le PDI est ainsi structuré autour de 2 piliers et 6 axes décrits dans le tableau suivant.

Pilier 1 : lever les freins à l'insertion professionnelle	• Axe 1 : Accompagner les publics bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi dans leur parcours d'insertion
	• Axe 2 : Accompagner les initiatives des territoires pour insérer dans l'emploi
Pilier 2 : professionnaliser pour une insertion durable	• Axe 1 : Accompagner les publics éloignés de l'emploi dans leur parcours d'insertion
	• Axe 2 : Accompagner les initiatives des territoires pour insérer dans l'emploi
	• Axe 3 : Communiquer et animer
	• Axe 4 : Suivre et évaluer.

4.3 Premières intentions de la Région Guadeloupe pour le PO FEDER-FSE+

Au regard de ces besoins et enjeux et dans le cadre de la préparation de l'accord de partenariat entre la France et la Commission européenne, le Conseil régional Guadeloupe a établi une liste de ses intentions relatives à l'objectif stratégique n°4 « Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux ».

Objectif stratégique n°4

« Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux »

Au 1er janvier 2019, la population de la Guadeloupe est estimée à 381 300 habitants. Le territoire a perdu 20 000 habitants depuis 2010 (soit -0,5 % / an contre +0,4 % au niveau national), une baisse résultant de l'accroissement du déficit migratoire (particulièrement marqué dans la période récente chez les jeunes) non compensé par le solde naturel. En France, seule la Martinique est également confrontée à ce phénomène démographique.

En 2018 le PIB augmente de 3,4 % et le volume et l'emploi de 2,4 %, correspondant à 3 000 créations nettes portant à 131 000 le volume de personnes en emploi²¹, plus haut niveau atteint depuis 2000. La reprise économique observée est toutefois restée insuffisante pour améliorer significativement la situation sur le marché du travail guadeloupéen. Les principaux indicateurs relatifs au chômage et à l'activité demeurent à des niveaux préoccupants et affichent depuis 2015 une relative stabilité :

- le taux de chômage atteint 23 % un niveau similaire à 2012 et 3 fois supérieur à la moyenne nationale ;
- la part du chômage de longue durée (CLD) dans le chômage total atteint 71 % en 2018, un niveau lui aussi stable par rapport à 2015 malgré une baisse de 8 % du volume de CLD par rapport à 2016 ;
- le taux d'emploi des adultes est stable (54 %) sur la période et demeure inférieur de 18 pts à la moyenne nationale ;
- la demande d'emploi est stable même si une baisse de 3 % des catégories A est observée en 2018.

Certains groupes dont les seniors et les jeunes sont particulièrement exposés au chômage et à l'inactivité. L'insertion professionnelle et le phénomène de décrochage des jeunes tendent à se dégrader sur la période récente : le taux de chômage des 15-24 ans atteint 55 % fin 2018, le plus haut niveau de France après Mayotte, en hausse de 18 % par rapport à 2016. Le taux de sortants précoces est 2 fois supérieurs à la moyenne nationale et augmente sensiblement entre 2017 et 2018. La baisse du taux de scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans illustre la tendance observée sur le décrochage.

La Guadeloupe possède des gisements d'emplois dans de nombreux secteurs en transition tels que les énergies renouvelables, le numérique, l'économie verte et bleue, l'économie circulaire ainsi que dans **d'autres secteurs clés** comme le tourisme ou les services à la personne. Malgré l'existence de projets visant l'acquisition des qualifications et la montée en compétences, la nécessité de compenser le déficit migratoire élevé des jeunes diplômés et de faire face au chômage persistant est forte, d'autant que plus que des freins périphériques à l'emploi importants subsistent. Dans l'ensemble, l'offre de formation est limitée et toujours trop peu adaptée aux besoins du tissu économique local et de certains publics particuliers (handicapés, allophones, +45 ans, mères seules), très concentrée sur l'agglomération centre. Les départs massifs des jeunes vers la métropole, et plus récemment le Canada témoignent de ce déficit d'offre.

Si le niveau de diplôme de la population a fortement augmenté depuis 2009, 25 % des guadeloupéens âgés de 16 à 65 ans sont en situation d'illettrisme en 2014 et 19 % chez les jeunes²², des niveaux en hausse chez les jeunes. L'accès à l'emploi et à la formation des adultes (le taux d'accès à la formation formelle ou informelle des adultes demeure 3 fois inférieur au niveau national) est entravé par différents freins périphériques tels que :

- la mobilité interne et externe au territoire qui constitue un obstacle tant pour l'accès à la formation qu'à l'emploi (84 % des salariés se rendent au travail en voiture contre 70 en France) ;
- la monoparentalité (36 % des familles sont composées de femmes seules, un niveau en hausse par rapport à 2011) et le phénomène de parentalité précoce.

Les employeurs soulignent également les contraintes persistantes d'accès à la formation (transport, hébergement) ainsi que :

- les difficultés à trouver des candidats pour les niveaux d'encadrement intermédiaires ;
- le nécessaire renforcement des qualifications pour exercer des métiers spécifiques ;
- le manque d'autonomie globale des jeunes ;
- l'insuffisant développement de l'alternance (même si la part des jeunes en apprentissage a augmenté depuis 2000, elle demeure 2 fois inférieure au niveau national, et le volume d'apprentis affiche la plus forte baisse des académies françaises (-14 % en 2018-2019 contre + 4 % en France)

Le territoire continue d'afficher un déficit en termes de connaissance et d'analyse prospective des besoins en compétences en lien avec les débouchés locaux ou extérieurs. La coordination des acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi en Guadeloupe est insuffisante aujourd'hui pour assurer une approche globale du parcours des jeunes et des demandeurs d'emploi.

²¹ INSEE, estimation d'emploi localisé

²² Source : Ministère des Armées - DSNJ, MENJ - DEPP

La dynamique de création d'entreprise est en nette hausse depuis 2016 malgré une progression nettement inférieure au nationale (+ 5 % par rapport à 2010, contre +38 % au national). Si les créations d'entreprise enregistrent une hausse de 11 % en 2018, celle-ci est principalement tirée par les microentreprises. La croissance est visible dans tous les secteurs d'activité mais se polarise géographiquement dans le pôle économique de l'île, autour de Pointe-à-Pitre. Le secteur de l'ESS, qui représente 11 % des emplois du territoire guadeloupéen contribue à cette dynamique, mais souffre toujours d'un manque de structuration et de professionnalisation. La création et consolidation d'entreprises nécessite également un soutien dédié pour encourager et pérenniser la dynamique actuelle.

L'accès aux soins représente un enjeu clef. Selon l'ARS, près d'un cinquième des Guadeloupéens (18 %) déclarent avoir renoncé, pour des raisons financières, à des soins dentaires, à des lunettes / verres / montures / lentilles, ou encore à des consultations de médecin (généraliste ou spécialiste).

Le territoire est soumis à deux documents cadre : le Schéma régional de santé et la stratégie nationale de e-santé 2020. Le Schéma régional de santé comporte notamment un « programme régional de télémédecine 2012-2016 » - véritable opportunité pour améliorer la prise en charge des patients. La stratégie nationale de e-santé 2020 inclut, pour sa part, quatre priorités :

- le développement de la médecine connectée à travers un plan de mise en place d'un big data en santé
- l'encouragement d'appels à projets innovants associant professionnels, citoyens et acteurs économiques
- la simplification administrative
- le renforcement de la sécurité des systèmes d'information

La démographie en professionnels de santé assez défavorable, voire très défavorable en ce qui concerne les médecins spécialistes, peut être compensée par un niveau de maturité des solutions techniques satisfaisant, ainsi que par l'acceptation par la population de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le développement du big data, des logiciels d'aide au diagnostic, des robots, des consultations médicales via internet, etc. conduiront à une évolution rapide des modes de prises en charge, des relations patients-médecins, ainsi que des métiers dans le monde de la santé—évolution qu'il s'agit d'anticiper et d'accompagner.

Dans ce contexte et en lien avec les recommandations pays de la Commission européen aux RUP, le FSE contribuera au travers de l'Objectif Stratégique 4 à répondre aux enjeux suivants :

- accroître l'insertion professionnelle des jeunes NEET les plus fragilisés et encourager la professionnalisation des structures de l'ESS ;
- renforcer l'accès à la formation professionnelle sur le territoire ou en mobilité des publics les plus éloignés de l'emploi en les amenant jusqu'à la qualification ;
- développer l'accès à l'enseignement supérieur notamment en apprentissage, sur le territoire ou en mobilité, et sécuriser l'achèvement des cursus ;
- améliorer l'information et l'orientation sur les métiers et les formations et accompagner la professionnalisation de l'offre ;
- améliorer l'accès aux soins en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

OS FSE 4.1 – accroître l'insertion professionnelle des jeunes NEET les plus fragilisés et encourager la professionnalisation l'ESS

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont les suivants : 97, 99, 101.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du repérage des jeunes NEET (invisibles et faiblement diplômés) • Développement des dispositifs de rattachement/remédiation (microlycées, écoles de production, E2C, etc.) pour les jeunes sortis sans qualification du système scolaire • Structurer et valoriser les débouchés de l'ESS, notamment via la professionnalisation du tissu associatif

OS FSE 4.4 – Améliorer l'information et l'orientation sur les métiers et les formations et accompagner la professionnalisation de l'offre

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
--------------------------------------	---

<p>Le domaine d'intervention identifié à ce stade est le suivant : 114</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la formation des formateurs et professionnels de l'orientation et favoriser l'amélioration continue des pratiques des acteurs de l'orientation et de la formation, dans un environnement en mutation • Développement des actions spécifiques auprès des enseignants, des élèves et de leurs familles, des professionnels de l'orientation, pour lutter contre les stéréotypes et valoriser les filières professionnelles • Développement des événements territoriaux thématiques dans le champ de l'information et de la promotion des métiers associant les entreprises, les CFA • Renforcement de la connaissance et l'anticipation des besoins en compétences et d'évolution des formations professionnelles sur les trois voies
--	--

OS FSE 4.5 – Développer l'accès à l'enseignement supérieur notamment en apprentissage, sur le territoire ou en mobilité, et sécuriser l'achèvement des cursus

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Les domaines d'intervention identifiés à ce stade sont les suivants : 112, 113</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accueil et renforcer l'accompagnement des étudiants, notamment ceux issus de l'enseignement secondaire professionnel et technologiques potentiellement décrocheurs • Développement de la mobilité des jeunes lors de leur parcours d'éducation (accompagnement à l'installation, aides à la mobilité) • Renforcement de l'accompagnement des apprentis tout au long de son parcours, notamment par l'individualisation de la formation, de nouvelles pratiques et adaptations pédagogiques, favoriser le renforcement des compétences de base et les compétences numériques • Développement de l'offre en apprentissage

OS FSE 4.6 – Renforcer l'accès à la formation professionnelle sur le territoire ou en mobilité des publics les plus éloignés de l'emploi en les amenant jusqu'à la qualification

Résumé des choix stratégiques	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<p>Le domaine d'intervention identifié à ce stade est le suivant : 114</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'expérimentation de nouvelles approches, ingénieries de parcours et modalités d'accès à la formation (notamment à distance en situation de travail) • Amélioration de l'accès à la formation en palliant les problèmes liés aux transports et à la mobilité • Amélioration de l'accès à la qualification des publics sans diplôme et des chômeurs (y compris par la VAE) par l'acquisition des savoirs de base et compétences clés notamment numériques • Développement et sécurisation des parcours d'accès à la qualification et à l'emploi en limitant les ruptures

OS 4.4 (FEDER) Accès aux soins via infrastructures	
Résumé des choix stratégiques	Changements attendus
Le domaine d'intervention identifié à ce stade est le suivant : 93 (matériel de santé)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins de qualité / amélioration de la qualité de soins reçus en Guadeloupe

5 OS5 – Une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières, et des initiatives locales

La grande richesse du patrimoine naturel, touristique et culturel et la diversité (urbaine, rurale, littorale) du territoire régional avec une cartographie géologique variée autour des six îles qui composent l'archipel font que la Guadeloupe dispose d'importantes potentialités pouvant être valorisées.

Cet objectif vise à répondre aux besoins des zones urbaines et non urbaines en faisant le pari de la participation des populations et des acteurs des territoires.

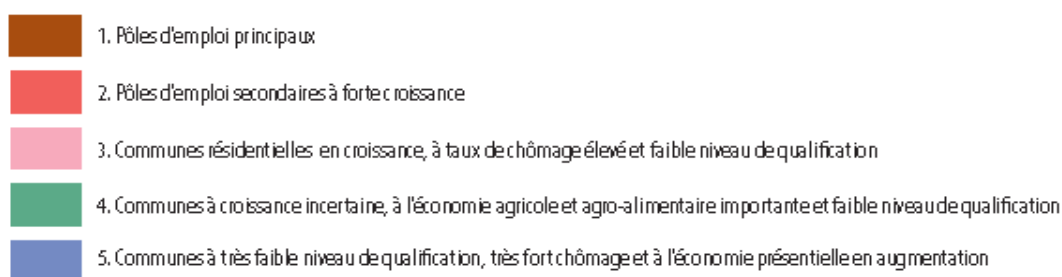
5.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

5.1.1 Etat des lieux

L'organisation administrative de la Guadeloupe s'appuie sur l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, 6 EPCI et 32 communes. L'organisation administrative est donc très développée pour un territoire d'environ 1600 km² comptant près de 400 000 habitants.

La division en six territoires administratifs et économiques résultant de la création des EPCI fait apparaître une répartition inégale des activités humaines avec une concentration et une forte attractivité du centre.

Chaque territoire dispose d'atouts et porte des enjeux de développement propres qui sont encore actuellement en cours d'analyse.

- 
- 1. Pôles d'emploi principaux
 - 2. Pôles d'emploi secondaires à forte croissance
 - 3. Communes résidentielles en croissance, à taux de chômage élevé et faible niveau de qualification
 - 4. Communes à croissance incertaine, à l'économie agricole et agro-alimentaire importante et faible niveau de qualification
 - 5. Communes à très faible niveau de qualification, très fort chômage et à l'économie précaire en augmentation

5.1.1.1 Patrimoine naturel, touristique et culturel

La variété des paysages de la Guadeloupe et la biodiversité exceptionnelle dont elle dispose, comme répertoriés dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), lui offre un patrimoine naturel précieux et un énorme potentiel de développement du tourisme :

- un écosystème tropical très riche, une biodiversité remarquable et des milliers de mares ;
- des paysages naturels encore peu modifiés (forêt de Basse-Terre) ;
- plusieurs espaces naturels protégés par le classement ou par inscription ;
- des plages de sables, falaises littorales.

Mais ces atouts sont soumis à des risques et menaces qui pourraient entraîner des effets négatifs irréversibles :

- banalisation et dégradation croissante des paysages naturels ;
- recul des paysages agricoles traditionnels ;
- les risques liés au changement climatique ;

- de nombreuses espèces menacées de disparition ;
- absence d'aménagement des sites (aires de pique-nique, mirador, tables d'orientations, etc.).

La démarche cohérente de protection, de développement du patrimoine naturel, touristique et culturel est donc nécessaire pour favoriser la régénération physique des espaces et favoriser un développement davantage durable. Ces enjeux peuvent se traduire par des mesures suivantes :

- développer une gestion des sites naturels exceptionnels cohérente entre les différents gestionnaires (Département, Office national des forêts, etc.) ;
- soutenir un tourisme durable et social, connecté aux ressources naturelles et patrimoniales et permettant une gestion durable des sites touristiques ;
- développer les services touristiques et les usages numériques sur les sites touristiques et culturels ;
- valoriser le patrimoine naturel, culturel et historique ;
- lutter contre la banalisation des paysages et du bâti.

5.1.1.2 Population, environnement et développement durable

La cartographie géologique variée à travers les six îles qui composent la région et les caractéristiques climatiques non uniformes conduisent à :

- un réseau hydrographique dense mais principalement concentré en Basse-Terre (si les rivières en Basse-Terre s'écoulent en permanence, les ravines ne coulent qu'en cas de grandes averses) ;
- un déséquilibre saisonnier et spatial avec des difficultés de gestion et de partage de la ressource. Cela peut s'illustrer par l'isolement de Marie-Galante, les zones déficitaires de la Côte-sous-le-Vent ;
- une très forte vulnérabilité aux séismes et des risques de catastrophes naturelles.

Ces particularités de la région demandent des dispositions pour satisfaire les besoins de l'ensemble de la population.

Au 1er janvier 2017, la population totale de la Guadeloupe a été estimée à 390 253 habitants, un solde négatif de 13 060 habitants en comparaison à 2012. Selon les résultats des études menées par l'INSEE en 2011, 19 % de la population serait en-dessous du seuil de pauvreté. L'insularité et l'organisation spatiale des îles qui composent le territoire, compliquent les politiques d'aménagement. Le découpage en six territoires administratifs et économiques résultant de la création des EPCI a entraîné une répartition inégale des activités humaines avec une concentration et une forte attractivité du centre :

- l'agglomération Sud Basse-Terre présente un fort potentiel économique. Elle comprend comprennent aussi une bonne part de la ressource en eau qui irrigue le Nord Basse-Terre et la Grande-Terre. Le relief accidenté ne favorise pas le développement de toutes les activités, mais certaines sources d'énergie (géothermie) sont présentes de manière importante ;
- l'agglomération du Nord Basse-Terre jouit d'une biodiversité marine riche et d'un remarquable environnement naturel, mais ces richesses sont encore peu exploitées. Aussi, les terres de grande valeur agronomique sont encore peu exploitées. Les habitants travaillent dans le secteur de l'agglomération Pointoise, générant de fréquentes difficultés sur les réseaux de transport, mais aussi privilégiant l'usage des fonctionnalités commerciales de l'agglomération centrale. Les défis majeurs de la région sont notamment la gestion des fronts d'urbanisation dus à la proximité de l'agglomération Cap Excellence, la conception d'un développement homogène malgré une coupure territoriale dans son centre, la

capacité à concilier le maintien des activités traditionnelles (agriculture, tourisme) avec le développement de perspectives novatrices et enfin pouvoir porter une attention particulière au développement spécifique des communes de Pointe-Noire et Deshaies qui restent profondément rurales ;

- l'agriculture de Marie Galante repose essentiellement sur la filière canne-sucre. Les problèmes de dépeuplement et de sauvegarde de l'environnement n'ont pas pu encore être traités par la création de la communauté de communes ;
- l'agglomération Cap Excellence est confrontée à une problématique de métropolisation qui s'accompagne de l'étalement urbain, la consommation d'espaces naturels, la pollution, la ségrégation sociale, la congestion dans les déplacements ;
- l'agglomération du Nord Grande-Terre a un développement économique qui repose principalement sur la canne à sucre et la pêche, avec un secteur secondaire très peu représenté, malgré la tentative d'une transition agricole vers une plus grande diversification des cultures. En outre, l'EPCI doit gérer la mutation de l'offre touristique qui constitue une part importante de l'économie locale. Les transports nécessitent une structuration qui favoriseraient la multimodalité afin de réduire les temps de trajet ;
- les communes du Gosier, Sainte Anne et Saint François, la Désirade de la communauté de la Riviera bénéficient de secteurs naturels encore préservés pour le développement du tourisme. Les installations sont en profonde mutation mais les acteurs du secteur manquent d'accompagnement à la co-construction ;

En outre, la communication des EPCI au sujet des opérations est encore limitée, en particulier en ce qui concerne la gestion des déchets (compostage domestique, collecte sélective, etc.). Les initiatives de participation des habitants à la vie démocratique, notamment pour les projets de territoire, est relativement peu développée inexistante.

5.1.2 Enjeux et besoins

De l'analyse de la situation de la région de la Guadeloupe, on note qu'au-delà de ses atouts, certains facteurs limitants pèsent sur son développement. Ces facteurs ont été énumérés dans le rapport de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) 2019. Il s'agit notamment de :

- la dégradation de la situation démographique, dû au vieillissement de la population, à un solde naturel déficitaire et un solde migratoire négatif ;
- la répartition inégale des activités humaines avec une concentration et une forte attractivité du centre ;
- une biodiversité, une richesse culturelle et patrimoniale exceptionnelle mais encore sous exploitée ;
- un pouvoir d'achat relativement faible dû à une productivité du travail apparemment faible et un niveau de chômage élevé.

La prise en compte de ces facteurs implique de répondre aux principaux enjeux du territoire. On distingue plusieurs catégories d'enjeux.

5.1.2.1 Enjeux prioritaires

Les enjeux prioritaires identifiés sont les suivants :

- mobiliser les acteurs locaux autour d'initiatives locales avec une vision globale de l'initiative locale et une harmonisation des actions entre la Région et les EPCI ;
 - ouvrir la possibilité à des projets transverses puisque les territoires sont à la fois urbains, ruraux avec des zones côtières ;
 - privilégier une approche transverse.

- faire émerger une « task force » opérationnelle au niveau régional appuyant les EPCI (co construction de projets) ;
- structurer l'encadrement des équipes de projet et du pilotage.

5.1.2.2 Enjeux transversaux

Les enjeux transversaux identifiés sont les suivants :

- rapprocher le citoyen de son territoire, et le rendre fier de sa culture de son patrimoine culturel et environnemental ;
- s'appuyer sur l'Agence Régionale de la Biodiversité (en cours de constitution) pour mener des projets de protection de la biodiversité notamment :
 - la reconstitution des trames écologiques ;
 - la replantation de palétuviers ;
 - la restructuration des éco-récifs et stabilisation de microfalaises côtières,
- coopérer avec les îles voisines ;
- équilibrer l'activité économique sur le territoire ;
- soutenir l'ingénierie de projet.

5.1.2.3 Économie et vie locale

Les enjeux identifiés sur le thème de l'économie et de la vie locale sont les suivants :

- maintenir et installer des commerces et des services pour revitaliser les centre-bourgs (à travailler en parallèle sur des questions d'aménagement/ urbanisme/ mobilité) avec une attention particulière sur 4 facteurs : services, commerces, logement à proximité et espaces de parking ;
- promouvoir les services de santé, les services et équipements à finalités sociales ;
- traiter les problématiques liées au vieillissement de la population, services spécifiques ;
- développer les pratiques culturelles et sportives comme outil au service de l'épanouissement de la population, de l'inclusion sociale de l'éducation et de revitalisation des territoires ruraux : soutien aux équipements et aux pratiques, mise en réseau des acteurs ;
- développer la complémentarité des services (multiservices) et les e-services (télétravail, télémédecine, e-culture, ...) ;
- accompagner l'essor d'activités participatives et inclusives (tiers-lieux, co-working, ...) ;
- accompagner les évolutions de l'agriculture et L'industrie agroalimentaire (IAA) : circuits courts, diversification ;
- soutenir le développement et les usages du numérique au service de l'économie et des entreprises.

5.1.2.4 Tourisme, Patrimoine, Culture et Déchets :

- prioriser sur les thématiques de niveau régional et soutenir un tourisme durable et social, connecté aux ressources naturelles et patrimoniales et permettant une gestion durable des sites touristiques : Littoral (nautisme, patrimoine maritime, paysage...), Tourisme de mémoire ;
- développer les services touristiques et les usages numériques sur les sites touristiques et culturels ;
- valoriser le patrimoine naturel, culturel et historique (roches gravées, musée, etc.) ;
- lutter contre la banalisation des paysages et du bâti ;

- améliorer la connaissance des professionnels du tourisme sur les attentes des visiteurs, et les accompagner pour davantage faire connaître leurs activités
- **prévoir la mise en balle des déchets.**

Tableau 29 Des objectifs contributeurs potentiels pour les objectifs stratégiques 5 (FEDER) et H (FEADER)

Thématiques liées aux objectifs du SRADDET	FEDER (OS5)	FEADER (OS-H)
Aménagement, urbanisme, logements	x	
Coopération urbain rural	x	x
Mobilité	Objectif stratégique 3	x
Économie rurale : agriculture, bio ressource, économie circulaire, numérique	Objectif stratégique 3 (volet numérique) Objectif stratégique 2 (volet économie circulaire)	x
Commerces et services dont santé et numérique	x +Objectif stratégique 3 volet rénovation énergétique des logements sociaux	x
Services et équipements culturels et sportifs	x	
Tourisme	x	
Patrimoine naturel, architectural et culturel	x	x

5.1.3 Matrice AFOM

Le tableau suivant présente l'analyse des forces et/ou faiblesses pouvant faciliter ou contraindre la capacité de la Guadeloupe à promouvoir un développement durable et intégré en faisant le pari de la participation des populations et des acteurs des territoires.

Tableau 30 Matrice AFOM pour un développement durable et intégré

Atouts	Faiblesses
<p>Aménagement urbain et du territoire, logement, mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de documents cadres (PCAET, SAR, PLU, SCOT) <p>Économie et vie locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créativité des acteurs du territoire (industries culturelles) • Proximité des acteurs, permettant notamment le développement de circuits courts • Existence d'accords de coopération (OECO, AEC...) <p>Tourisme, Patrimoine et Culture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Littoral facteur d'attractivité touristique d'intérêt national et international (MSM, Plages du Débarquement, ...) • Secteur du tourisme qui emploie • Patrimoine monumental, muséal & patrimoine naturel • Créativité des acteurs du territoire / Industries culturelles et créatives (ex: Carnaval) <p>Richesse du patrimoine culturel et de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Richesse du patrimoine culturel et de la biodiversité • Sanctuaire AGORA (projet extension à toute la Caraïbe, infra avec les EPCI) 	<p>Mise en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de communication et d'information • Défaut d'accompagnement à la co construction et au suivi (défaut d'ingénierie et d'accompagnement permettant de faire émerger des projets intégrés de développement local) • Articulations inter fonds méconnues • Définition du périmètre des Organismes Intermédiaire • Capacité financière, administrative et technique des collectivités <p>Développement durable et intégré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des aménagements urbains • Forte prédominance des déplacements en voiture individuelle • Vieillesse de la population et adaptation des logements • Sous-valorisation du patrimoine culturel et attractivité des centres bourgs <p>Économie et vie locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dégradation de la situation démographique, dû au vieillissement de la population, à un solde naturel déficitaire et un solde migratoire négatif

	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition inégale des activités humaines • Pouvoir d'achat relativement faible dû à une productivité du travail apparemment faible et un niveau de chômage élevé <p>Tourisme, Patrimoine et Culture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exposition de l'économie reposant sur le tourisme face aux crises
Opportunités	Menaces
<p>Aménagement urbain et du territoire, logement, mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des mobilités alternatives « Transport public propre » • Appui de programmes comme Petites villes de demain (en cours de développement et qui bénéficient de partenariats nationaux (État, ANAH, ANRU, Action Logement, Banque des Territoires, ANCT, etc.)), accompagnement à la revitalisation des bourgs, Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)... • Développement des équipements publics (sociaux, culturels et sportifs) <p>Économie et vie locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de circuits courts <p>Tourisme, Patrimoine et Culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer la biodiversité en milieu urbain • Développer la façade maritime • Développer les alternatives de mobilité « transport public propre » • S'appuyer sur l'Agence Régionale de la Biodiversité pour conduire les projets de restauration de la Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Aggravation des faiblesses • Fragilité des milieux : pression touristique et urbaine, changement climatique • Absence de consensus pour la mise en place de stratégies liées à la pluralité d'acteurs • Disparition des centre-bourgs • Abandon des sites (ex : sargasses) • Toutes les communes n'ont pas encore un PLU

Source : consultation partenariale de la Région Guadeloupe – fin 2019

5.1.4 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, un montant total de 22 600 000€ de FEDER a été maqueté sur des priorités d'investissement qui relèveront du futur objectif stratégique 5. En mars 2020, 106 % était programmé. Ce montant maqueté concentre 4 % du montant total FEDER maqueté pour 2014-2020.

Les principales opérations soutenues concernent la revitalisation des centres bourgs et centres villes et les investissements dans les quartiers urbains en difficulté.

5.1.5 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- le soutien aux Programmes d'actions des communes et agglomérations « trames vertes et bleues » (territorialisation de la biodiversité, territoires engagés pour la nature) ;
- le développement d'un pôle territorial d'éducation artistique et de formation du public ;
- le soutien à la rédaction du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre ;
- le soutien au développement de la mobilité douce (parking à vélos, de vélos libre-service, etc.) ;

- le soutien aux travaux d'ouverture et de matérialisation du sentier du littoral et projets de parcours de mobilité douce (en Basse-Terre et à Marie-Galante en particulier) ;
- le soutien aux travaux d'aménagement prévus dans le cadre de l'opération Grand Site de la Pointe des châteaux à St François.

5.2 Les schémas directeurs de la Région

La région s'appuie principalement sur le document de planification Schéma d'Aménagement Régional (SAR). Ce document a donc pour objet de définir à moyen terme, la politique d'aménagement en fixant les orientations fondamentales, à moyen terme, en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement. Il détermine notamment :

- la destination générale des différentes parties du territoire de la région ;
- l'implantation des grands équipements d'infrastructures et de transports ;
- la localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières et touristiques ainsi que celles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication du territoire régional.

Mais elle s'appuie également sur d'autres documents tels que :

- Plan Climat Air Énergie Territorial (PACET).
- Plan Local d'urbanisme (PLU) ;
- Schéma Départemental des Espaces Naturels.

Le Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs (SRDTL) est en cours d'élaboration, avec un marché lancé au 2^{ème} semestre 2020.

Par ailleurs, bien qu'il ne s'agisse pas d'un schéma directeur, le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) permet également de structurer le développement urbain en matière de logement social, de réserves foncières, et d'aménagement des espaces déjà urbanisés.

Enfin, le territoire ne dispose pas de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Au-delà, l'action devra s'inscrire dans le cadre des projets de territoire des EPCI et des plans d'action et stratégies des communes.

5.3 Premières intentions de la Région Guadeloupe pour le PO FEDER-FSE+

Dans le cadre de la préparation de l'accord de partenariat entre la France et la Commission européenne, le Conseil régional Guadeloupe a établi une liste de ses intentions relatives à l'objectif stratégique n°5 « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales » à l'issue d'une grande concertation organisée en Guadeloupe du 30 septembre au 31 octobre 2019 avec la mise en place de groupes thématiques de travail (GTT).

Le document de restitution des travaux concerne les thématiques suivantes : aménagement urbain et du territoire, logement, mobilité, économie et vie locale, tourisme, patrimoine et culture.

Au regard de cet objectif stratégique, et des besoins identifiés lors du diagnostic, une série d'objectifs spécifiques et de mesures correspondantes ont été retenus en première approche.

Ces premières intentions seront actualisées à l'issue du processus de remontée des opérations actuellement en cours au sein des Directions opérationnelles et des partenaires de la Région.

Objectif stratégique n°5 « Une Europe plus proche des citoyens »

D'après le rapport IEDOM 2019, les principales caractéristiques de la Guadeloupe sont :

- une dégradation de la situation démographique, due au vieillissement de la population, à un solde naturel déficitaire et un solde migratoire négatif ;
- une répartition inégale des activités humaines avec une concentration et une forte attractivité du centre ;
- une biodiversité, une richesse culturelle et patrimoniale exceptionnelle ;
- un pouvoir d'achat relativement faible dû à une productivité du travail apparemment faible et un niveau de chômage élevé.

Chaque territoire dispose d'atouts et porte des enjeux de développement propres :

- en Sud Basse-Terre les atouts naturels donnent l'avantage d'un fort potentiel économique et une richesse culturelle à préserver (richesse naturelle, zones naturelles d'intérêt écologique, ressources en eau, le potentiel de la géothermie). Il se pose donc sur dans cette espace géographique la question du juste équilibre entre la redynamisation du tissu économique et la préservation des ressources fragiles, la gestion des transports ;
- l'agglomération du Nord Basse-Terre zone est riche de sa biodiversité marine et terres de grande valeur agronomique mais elle doit affronter la pression urbaine, concilier le développement de perspectives novatrices avec le maintien d'activités traditionnelles telles que l'agriculture et le tourisme, créer des conditions adéquates pour le développement de certaines communes qui restent profondément rurales comme c'est le cas de Pointe-Noire et Deshaies ;
- l'agglomération du Nord Grande Terre a pour principal défi la transition agricole en raison de la prépondérance de la monoculture, l'amélioration de son réseau de transport ;
- l'agglomération du centre est confrontée à une problématique de métropolisation qui s'accompagne de l'étalement urbain, la consommation d'espaces naturels, la pollution, la ségrégation sociale, la congestion dans les déplacements ;
- Marie Galante est confrontée à des problèmes de dépeuplement et de sauvegarde de l'environnement à l'inverse de la métropolisation de l'agglomération du centre ;
- dans la communauté de Riviera, le besoin d'accompagnement à la co-construction est considérable.

Pour relever ces défis d'ordre économique, démographique, environnemental et social de ces territoires, mais aussi pour maintenir la qualité des services et de l'accueil, la Région Guadeloupe mettra en œuvre une grande priorité « Développement Territorial » en mobilisant l'Objectif Stratégique 5.

Plusieurs options sont encore à l'étude, notamment le développement territorial intégré et l'option de s'appuyer sur les contrats de territoires existants à l'échelle des EPCI. Le choix effectué s'appuiera sur l'analyse des résultats des expériences passées et sur la coopération « Région-Territoires » pour la période 2021-2027 telle qu'elle est définie dans les grands schémas et programmes régionaux.

La Région s'appuie principalement sur des documents de planification comme le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PACET) ou encore d'autres documents comme le Schéma de Cohérence Territoriale ((SCOT), le Plan Local d'urbanisme (PLU).

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) est un document qui fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement. Le SAR se décline en quatre (04) objectifs majeurs à savoir :

- la protection et la valorisation du patrimoine naturel ;
- la préservation des espaces agricoles ;
- l'optimisation des espaces ruraux de développement ;
- la limitation de l'étalement urbain.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PACET) est le plan de mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique et visant à réduire les la vulnérabilité du territoire. Les objectifs stratégiques consistent à :

- sensibiliser, communiquer sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique ;
- lutter contre la fragilisation du bâti face au changement climatique ;
- encourager et accompagner les acteurs publics et privés dans la mise en place d'une gestion économe de la ressource en eau ;
- intégrer à la politique d'aménagement du territoire la gestion intégrée des eaux pluviales afin de limiter le risque inondation ;
- mettre en place un plan stratégique de protection et de valorisation du littoral et des milieux naturels ;
- accompagner les communes dans la mise en place de leur stratégie d'adaptation ;
- assurer la prise en compte des enjeux de l'adaptation au changement climatique dans les projets développés sur le territoire communautaire et dans les documents d'urbanisme réglementaires.

De plus, l'AG pourrait faire le choix de pouvoir mobiliser en plus des approches intégrées, du droit commun sur certains domaines d'intervention, permettant ainsi de pouvoir soutenir des projets à vocations régionales ou à des niveaux d'échelles différents de celui des territoires EPCI.

Cet objectif répond à plusieurs besoins :

- protéger, développer et promouvoir les biens touristiques publics et les services touristiques connexes ;
- améliorer la capacité des autorités et des organismes de programme liés à la mise en œuvre des Fonds ;
- compenser les coûts supplémentaires dus au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale, aux facteurs de taille du marché, et aux conditions climatiques et aux difficultés de secours ;
- renforcer les démarches d'information et de communication, de suivi et contrôle, de collecte de données et d'évaluation
- renforcer les capacités des autorités des États-membres, des bénéficiaires et des partenaires concernés ;
- accompagner et favoriser le développement de l'économie touristique (bien et services touristiques et tourisme durable), ainsi que la protection du patrimoine, de la culture en secteur urbain et sur des sites emblématiques

OS 5 Domaines d'interventions sélectionnés

Résumé des choix stratégiques <i>Note de la Région : (dans le cadre de l'OS 5 nous mentionnons uniquement les Domaines d'interventions sélectionnés)</i>	Changements attendus (y compris le cas échéant le recours à INVEST EU)
<ol style="list-style-type: none">1. Protection, développement et promotion des biens touristiques publics et des services touristiques connexes (DI 128)2. Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et des services culturels (DI 129)3. Protection, développement et promotion du patrimoine naturel et de l'écotourisme autres que les sites Natura 2000 (DI 130)4. Régénération physique et sécurité des espaces publics (DI 131)5. Initiatives de développement territorial, y compris la préparation de stratégies territoriales (DI 131 bis)	<ul style="list-style-type: none">• Développement d'activités de tourisme durable : sites emblématiques, nouveaux aménagements et événements• Mise en valeur et en protection du patrimoine culturel et des sites emblématiques pour le transmettre aux générations futures• Développement des mobilités douces, espaces publics, trame verte et bleue en ville et entre villes• Réaménagement des zones exposées compte tenu des enjeux climatiques• Maintien et installation des commerces et des services pour revitaliser les centre-bourgs• Amélioration de la réponse aux besoins spécifiques des populations notamment concernant les infrastructures éducatives et l'accès aux services de santé

6 Allocation spécifique pour les Régions ultrapériphériques

6.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

Malgré l'amélioration de sa situation économique au cours de ces dernières décennies, l'archipel guadeloupéen connaît toujours un sous-emploi et son corollaire le chômage.

Des actions spécifiques ont été identifiées afin de compenser les surcoûts liés à l'éloignement de l'espace européen (double insularité) et à soutenir davantage la compétitivité des entreprises dans les secteurs porteurs d'emploi, tels que les métiers de la mer, le tourisme, l'artisanat ou la croissance verte. Ces actions sont les :

- la compensation d'une partie des surcoûts par l'aide au fret en lien avec l'éloignement et l'absence de certaines matières premières qui imposent aux TPE guadeloupéenne d'importer une grande quantité de produits depuis la métropole ou des pays tiers et limitent la compétitivité des entreprises ;
- une série de travaux de maintenance, de mise à niveau, d'amélioration des capacités portuaires et aéroportuaires en lien avec la grande majorité des importations et des exportations du territoire transitent par le port et l'importance des flux de passagers et de marchandises ;
- la compensation d'une partie des surcoûts de transport des personnes, de marchandises et de déchets en lien avec la géographie du territoire qui isole certaines communes des différentes îles composant l'archipel (cf. 2.1.3.1) ;
- des travaux de sécurisation et de mise à niveau des aérodromes intérieurs sont à envisager ;
- des formations spécifiques qui ne sont assurées sur le territoire et qui nécessitent la mobilité des apprenants et formateurs.

Ces actions devront permettre de renforcer la connexion du territoire à l'international, et améliorer la compétitivité des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultra périphérie.

6.2 État de la programmation 2014-2020

Pour la période 2014-2020, un total de 35 958 043,44€ a été programmé pour l'allocation spécifique pour les Régions ultrapériphériques, soit 8,27 % du montant total de la programmation.

Tableau 31 Bilan de la programmation 2014 – 2020 concernant la recherche, le développement et l'innovation en Guadeloupe

Objectif thématique 2014-2020	Objectif spécifique 2014-2020	Libellé du dossier	Montant programmé (€ et %)		Nombre de dossiers
OT07 - Allocation de compensation des surcoûts	RUPAE – Aéroport	Investissements aéroportuaires	12 998 552,53	2,99	4
OT12 - Allocation de compensation des surcoûts	RUP1a - Taux de survie des entreprises	Aide au fret	21 846 373,91	5,02	63
	RUP1b - Taux de survie des entreprises	Aide au fret	1 113 117,00	0,26	4

6.3 Liste des projets pré-identifiés

A titre d'illustration, une série de projets prioritaires a été établie au deuxième trimestre 2020 par le partenariat :

- le soutien aux travaux liés à l'aéroport ;
- une aide spécifique au transport des ordures ménagères résiduelles permettant de supporter les surcoûts liés à la double insularité et à l'ultrapériphéricité (cf. 6.3) ;
- le soutien pour compenser les coûts supplémentaires dûs aux facteurs de taille du marché (aide au fret).

7 Coopération

7.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire

À ce jour, quatre stratégies macro régionales de l'UE ont été adoptées, assortie chacune d'un plan d'action continu qui doit être régulièrement actualisé à la lumière des besoins, nouveaux et émergents, et de l'évolution du contexte : la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (2009) ; la stratégie de l'UE pour la région du Danube (2010) ; la stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (2014); et la stratégie de l'UE pour la région alpine (2015). La région Guadeloupe est peu concernée par ces stratégies.

Concernant les stratégies relatives aux bassins maritimes, l'Autorité de Gestion, comme celle des autres régions des outre-mer en France, ne s'est pas encore imprégnée à ce jour de la stratégie du bassin maritime Atlantique adoptée par la Commission européenne en 2011 et du plan d'action associé dont la dernière version date de juillet 2020. Cette stratégie regroupe des régions européennes qui bordent l'Océan Atlantique. L'objectif est de faire en sorte que ces régions et Etats travaillent ensemble sur des thématiques communes pour développer l'économie marine et maritime de la zone. Le dernier plan d'action pluriannuel ATLSBS mis en place est articulé autour de quatre priorités :

- la réduction des gaz à effets de serre et le développement des énergies renouvelables en soutenant la recherche et les investissements dans les énergies marines renouvelables ;
- lutter contre la pollution marine en soutenant le transport maritime écologique et la coordination d'action contre la pollution marine ;
- la création d'emploi en comblant les lacunes de compétences dans les secteurs de l'économie bleue et en soutenant la coopération entre les centres de formation de l'UE et les entreprises ;
- l'adaptation au changement climatique en améliorant l'observation et la protection des côtes.

Si le PO FEDER-FSE+ 2014-2020 n'a pas été pensé en lien avec la stratégie de bassin maritime, plusieurs opérations soutenues par le PO s'inscrivent en cohérence avec les enjeux définis dans le plan d'action tel qu'il a été défini en juillet 2020 : Création d'une ferme éolienne d'une capacité de 12 MW (3M€ de FEDER), Economie d'énergie sur l'éclairage public (plusieurs projets tels que l'éclairage sur les routes nationales : 7,4M€ de FEDER, dans la commune des Abymes : 5,1 M€ de FEDER ou dans les communes de ANSE BERTRAND/DESIRADE/PORT LOUIS/SAINTE ANNE/TERRE de BAS/ TERRE de HAUT/VIEUX FORT/VIEUX pour 5,6 M€ de FEDER), etc. Pour autant, il existe peu de projets de dimension internationale qui soient soutenus par le PO FEDER-FSE 2014-2020.

Pour la prochaine programmation une articulation est cependant à l'étude avec les programmes de Coopération territoriale européenne conformément à l'article 2.3.b) du projet de règlement FEDER qui indique que le FEDER peut soutenir des actions visant à renforcer la coopération avec des partenaires provenant de régions transfrontalières, de régions contiguës ou de régions appartenant au territoire couvert par une stratégie macro-régionale, une stratégie relative à un bassin maritime. Cette mise en œuvre nécessitera une articulation avec les programmes de CTE qui seront mis en place.

Compte tenu du manque de liens entre les acteurs de la recherche et les acteurs privés, et mise en place récente (sauf en Martinique) d'acteurs en charge du développement économique (Guyane Développement Innovation, Agence Guadeloupe en cours de préfiguration), hormis dans certains secteurs (réseaux RITA dans le domaine agricole ou PARM pour l'agroalimentaire en Martinique), on peut penser à réfléchir à l'échelle des Caraïbes sur le renforcement des réseaux de recherche, par exemple en lien avec la problématique des

Sargasses, ou encore la mise en réseau des acteurs en charge du développement économique.

Par ailleurs, afin de réduire la vulnérabilité de la Guadeloupe, le service départemental et de secours (SDIS) envisage de réaliser un projet d'école interrégionale et d'une plateforme de formation inter zonale au profit de l'ensemble des acteurs de la sécurité aux Antilles (gestion de crise, sauvetage, déblaiement, feux de navires, utilisation de drones).

7.2 Orientations stratégiques : présentation des objectifs spécifiques et mesures retenues

Cf. étude et mission dédiée Interreg actuellement en cours.

Annexes

Liste des annexes

Annexe A	Tables des matières	93
A.1	Sommaire	93
A.2	Liste des tableaux	94
A.3	Liste des figures	95
A.4	Liste des encadrés	95
Annexe B	Liste des acronymes	97
Annexe C	Note méthodologique	99
Fiche-type d'analyse des besoins et enjeux par EPCI		109
A.1	Éléments méthodologiques	109
A.2	Situation actuelle : éléments et chiffres clés	110
C.2.1	La Communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre	111
C.2.2	La Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre	113
C.2.3	La Communauté d'agglomération Cap Excellence	117
C.2.4	La Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre	120
C.2.5	La Communauté de communes de Marie-Galante	122
C.2.6	La Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant	123

Annexe A Tables des matières

A.1 Sommaire

Préambule _____	2
Introduction _____	4
Un diagnostic finalisé durant une crise sanitaire mondiale aux répercussions économiques et sociales sans précédent et dont les effets sont difficilement appréciables à ce stade _____	4
Un document établi dans un cadre partenarial très large _____	4
Un territoire reconnu pour sa singularité par l'Union européenne _____	5
Un territoire archipélagique riche de sa biodiversité, de sa culture et de son patrimoine, et marqué par l'accroissement du déficit migratoire ainsi que le vieillissement de sa population _____	5
Une répartition inégale des activités humaines avec une concentration et une forte attractivité du centre, ainsi qu'une progression constante des flux de navetteurs entre les intercommunalités _____	6
1 OS1 – Une Guadeloupe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante _____	8
1.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire _____	8
1.2 Les schémas directeurs de la Région _____	3
1.3 Premières intentions de la Région Guadeloupe pour le PO FEDER-FSE+ _____	7
2 OS2 – Une Guadeloupe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques _____	10
2.1. Diagnostic des enjeux et priorités du territoire _____	10
2.2 Les schémas directeurs de la Région _____	32
2.3 Premières intentions de la Région Guadeloupe pour le PO FEDER-FSE+ _____	35
3 OS3 – Une Guadeloupe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC _____	40
3.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire _____	40
3.2 Les schémas directeurs de la Région _____	45
3.3 Premières intentions de la Région Guadeloupe pour le PO FEDER-FSE+ _____	46
4 OS4 – Une Guadeloupe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux _____	47
4.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire _____	47
4.2 Les schémas directeurs de la Région _____	68
4.3 Premières intentions de la Région Guadeloupe pour le PO FEDER-FSE+ _____	72
5 OS5 – Une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières, et des initiatives locales _____	77
5.1 Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire _____	77
5.2 Les schémas directeurs de la Région _____	84
5.3 Premières intentions de la Région Guadeloupe pour le PO FEDER-FSE+ _____	85

6	Allocation spécifique pour les Régions ultrapériphériques	88
6.1	Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire	88
6.2	État de la programmation 2014-2020	89
6.3	Liste des projets pré-identifiés	89
7	Coopération	90
7.1	Diagnostic des besoins identifiés et priorités pour le territoire	90
7.2	Orientations stratégiques : présentation des objectifs spécifiques et mesures retenues	91
	Annexes	92

A.2 Liste des tableaux

Tableau 1	Matrice AFOM concernant la recherche, le développement et l'innovation en Guadeloupe	10
Tableau 2	Matrice AFOM concernant l'usage des TIC en Guadeloupe	15
Tableau 3	Indicateurs clés de l'économie en Guadeloupe	0
Tableau 4	Matrice AFOM concernant l'état de l'économie guadeloupéenne	0
Tableau 5	Rappel des principales orientations du SDAN et du SDUN	5
Tableau 6	Analyse AFOM de la situation énergétique de la Guadeloupe	12
Tableau 7	Analyse AFOM de la situation de l'eau en Guadeloupe	16
Tableau 8	Les outils de collecte et de transport de déchets en Guadeloupe	18
Tableau 9	Les installations de valorisation organique	19
Tableau 10	Les installations de valorisation organique	19
Tableau 11	Les installations de valorisation matière	19
Tableau 12	Analyse AFOM de la situation de l'eau en Guadeloupe	20
Tableau 13	Analyse AFOM de la biodiversité de la Guadeloupe	23
Tableau 14	Analyse AFOM des risques liés au changement climatique en Guadeloupe	26
Tableau 15	Matrice AFOM sur la mobilité durable en Guadeloupe	29
Tableau 16	Objectifs cadre de la PPE 1	32
Tableau 17	Objectifs cadre de la PPE 2	32
Tableau 18	Objectifs sectoriels de maîtrise de la demande en énergie	33
Tableau 19	Matrice AFOM concernant l'accès aux TIC en Guadeloupe	41
Tableau 20	Matrice AFOM concernant la mobilité des personnes et des marchandises en Guadeloupe	43
Tableau 21	Rappel des principales orientations du SDAN et du SDUN	45
Tableau 22	Variation de l'emploi salarié total par secteurs d'activité et sous-secteur en Guadeloupe, DROM (hors Mayotte) et métropole sur la période 2012 et 2017	49
Tableau 23	Principaux indicateurs relatifs au chômage et à l'emploi en 2018 – évolution en pts de % entre 2013 et 2018	50
Tableau 24	Matrice AFOM concernant l'accès à l'emploi et l'insertion des jeunes en Guadeloupe	52
Tableau 25	Matrice AFOM concernant la formation initiale et la lutte contre le décrochage en Guadeloupe	56

Tableau 26	Matrice AFOM concernant la formation professionnelle continue en Guadeloupe	60
Tableau 27	Matrice AFOM concernant l'inclusion et la lutte contre la pauvreté en Guadeloupe	64
Tableau 28	Matrice AFOM concernant l'accès aux services sociaux et la santé en Guadeloupe	67
Tableau 29	Des objectifs contributeurs potentiels pour les objectifs stratégiques 5 (FEDER) et H (FEADER)	81
Tableau 30	Matrice AFOM pour un développement durable et intégré	81
Tableau 31	Bilan de la programmation 2014 – 2020 concernant la recherche, le développement et l'innovation en Guadeloupe	89
Tableau 32	Participants au Groupe Thématique n°1 (GTT OP 1) – « Une Europe plus intelligente – Transformation économique innovante et intelligente »	99
Tableau 33	Participants au Groupe Thématique n°2 (GTT OP 2) – « Une Europe plus verte »	100
Tableau 34	Participants au Groupe Thématique n°3 (GTT OP 3) – « Une Europe plus connectée »	103
Tableau 35	Participants au Groupe Thématique n°4 (GTT OP 4) – « Une Europe plus sociale »	104
Tableau 36	Participants au Groupe Thématique n°5 (GTT OP 5) – « Une Europe plus proche des citoyens »	105
Tableau 37	Liste des services ayant fait des retours pour la V1 (par ordre de réception)	106
Tableau 38	Rencontres avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre de l'élaboration du futur programme opérationnel (PO) FEDER-FSE+ pour 2021-2027 et leurs contributions	106
Tableau 39	Liste des services ayant fait des retours pour la V2 (par ordre de réception)	107
Tableau 40	Matrice AFOM pour la Communauté d'agglomération Sud Basse-Terre	112
Tableau 41	Matrice AFOM pour la Communauté d'agglomération Nord Basse-Terre	114
Tableau 42	Matrice AFOM pour la Communauté d'agglomération Cap Excellence	120

A.3 Liste des figures

Figure 1	Pyramide des âges de la population (janvier 2018)	6
Figure 2	Évolution de la population : projections à l'horizon 2050	6
Figure 3	Cartographie des zones noires, grises et blanches des infrastructures numériques en Guadeloupe	12
Figure 4	Niveau de service des infrastructures numériques fixes en Guadeloupe	12
Figure 5	Situation de la gestion de l'eau en Guadeloupe	15

A.4 Liste des encadrés

Encadré 1	Le dynamisme de l'activité économique du territoire en 2019	2
Encadré 2	Focus sur l'économie sociale et solidaire (ESS) en Guadeloupe	51
Encadré 3	Focus sur l'immigration et l'intégration des migrants	63
Encadré 4	Informations concernant les documents ayant servi à l'état des lieux	110
Encadré 5	Synthèse du diagnostic global pour la Communauté d'agglomération Sud Basse-Terre	112
Encadré 6	Synthèse du diagnostic global pour la Communauté d'agglomération Nord Basse-Terre	114
Encadré 7	Synthèse du diagnostic global pour la Communauté d'agglomération Cap Excellence	118

Encadré 8	Synthèse du diagnostic global pour la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre _____	122
Encadré 9	Synthèse du diagnostic global pour le Communauté de communes de Marie-Galante	123
Encadré 10	Synthèse du diagnostic global pour la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant _____	125

Annexe B Liste des acronymes

A ajuster in fine

AFOM	Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCT	Contrat de convergence et de transformation
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ESS	Économie sociale et solidaire
FEDER	Fonds européen de développement régional
FTTH	<i>Fiber to the Home</i>
FSE	Fonds social européen
FSN	Fonds national pour la Société Numérique
HLM	Habitat à Loyer Modéré
IGP	Indication Géographique Protégée
LODEOM	Exonération Outre-mer
OS	Objectif stratégique
OS	Objectif spécifique
PDR	Programme de développement rural
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PO	Programme opérationnel
R&D	Recherche et Développement
RDI	Recherche Développement Innovation
RUP	Région ultrapériphérique
S3 / SRI-SI	Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisation Intelligente

SAR	Schéma d'Aménagement Régional
SDAN	Schéma Directeur d'Aménagement Numérique
SDAT	Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique
SDUN	Schéma de Développement des Usages et Services
SRDEII	Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
TCSP	Transport collectif en site propre
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très Petite Entreprise
VA	Valeur ajoutée

Annexe C Note méthodologique

Le diagnostic territorial stratégique (DTS) de la région Guadeloupe pour la période de programmation 2021-2027 du FEDER et du FSE+ a été conçu dans le cadre d'un important processus de concertation et d'échange afin de faire ressortir les principaux besoins et défis du territoire.

Dans un premier temps, des travaux de concertation sur la programmation 2021-2027 ont été menés entre septembre et octobre 2019 via une série de Groupes thématiques de travail (GTT) couvrant le FEDER, le FSE+ et le programme de développement rural (PDR). Les cinq GTT organisés pour le FEDER et FSE+ autour des cinq objectifs stratégiques avaient pour objet de :

- Lancer la concertation avec l'État en Guadeloupe (DAAF) le Ministère (DGPE), et, au plan local, la participation des partenaires et des acteurs socio-professionnels du territoire ;
- Collecter un premier niveau d'information et de positionnement et d'attentes (via l'AFOM et l'évaluation des besoins).

Tableau 32 Participants au Groupe Thématique n°1 (GTT OP 1) – « Une Europe plus intelligente – Transformation économique innovante et intelligente »

Organisme	Nom	Prénom
Conseil Régional de la Guadeloupe	Maugran	Aurélie
Conseil Régional de la Guadeloupe	Blaizeau	Samuel
Université des Antilles	Cesaïre	Thierry
CHU	Deloumeaux	Jacqueline
Conseil Régional de la Guadeloupe	Lacroix	Gladys
Conseil Régional de la Guadeloupe	Periot	Béatrice
Synergile	Rousseau	Nolwenn
Synergile	Triplet	Patricia
INRA	Labbé	Patrick
INRA	Kermarrec	Juliette
CMAR	Baleyrier	Claire
Hardy Consultant	Mesnard	Thibault
Conseil Régional de la Guadeloupe	Hermite Nourel	Ludmilla
Conseil Régional de la Guadeloupe	Quillin	Jean-Gabriel
CANGT	Gane	Pascal
ITEL	Coint	Solenn
Ville de Baie-Mahault	Chammougon	Kenny
CIRAD	Morillon	Raphaël
CIRAD	Ricci	Sébastien
CIRAD	Dorey	Elodie
Caredware conseil	Nicaise	Charles-Edouard
Conseil Régional de la Guadeloupe	Encelade	José
DRRT	Mansot	Jean-Louis

Conseil Régional de la Guadeloupe	Larrieu	Sophie
CIRAD	Meyer	Damien
Conseil Régional de la Guadeloupe	Daijardin	Axelle
Conseil Régional de la Guadeloupe	Weck	Vanessa
Institut Pasteur	Breurec	Sébastien
Tégabio.sfa	Adelaide	Axele
Commune de Gourbeyre	Racon	Carole
INRA	Fils-Lycaon	Bernard
Conseil Régional de la Guadeloupe	Desert	Delphine
CIRAD	Teycheney	Pierre-Yves
SGAR	Gerard	Julien
CIRAD	Martinez	Dominique
CIRAD	Albina	Emmanuel
CIRAD	Pages	Novifo
Institut Pasteur	Couvin	David
Conseil Départemental	Ramassamy	Anna
INRA	Bussière	François
Conseil Régional de la Guadeloupe	Vinglassalon	Roselyne
ITEL	Xandé	Xavier
IT2	Champoiseau	Patrice
CAGSC	Guillaume	Myriam
SNEG	Cummings	Françoise
SNEG	Virassamy	Dominique
Conseil Régional de la Guadeloupe	Guillaume	Valérie
Conseil Régional de la Guadeloupe	Becmont	Marion

Tableau 33 Participants au Groupe Thématique n°2 (GT OP 2) – « Une Europe plus verte »

Organisme	Nom	Prénom
CANBT	Thomas	Mael
Synergile	Triplet	Patricia
Synergile	Guyon	Emyly
CANBT	Thomas	Marina
EDF	Billbault	Damien
Conseil Régional de la Guadeloupe	Fabre	Paul
CIRAD	Teycheney	Pierre-Yves
Synergile	Bonine	Cynthia
Conseil Régional de la Guadeloupe	Vingadassalom	Maëva
Cap Excellence	Daninthe	Nelly

Commune de Baillif	Michel	Chantal
Commune de Baillif	Ponchateau	Marie-Yveline
	Gindre	Eric
CASBT	Paran	Jasmine
INTERREG	Dhambahadour	Marie-Béatrice
INTERREG Caraïbes	Desort	Delphine
Synergile	Rousseau	Nolwenn
Conseil Régional de la Guadeloupe	Pracin	Luis-Emmanuel
Commune de Petit-Canal	Sinnan	Aly
Conseil Régional de la Guadeloupe	Becmont	Marion
CIRAD	Dorey	Elodie
CIRAD	Ricci	Sébastien
ONF	Chédoyau	Jean-Charles
Conseil Régional de la Guadeloupe	Maugran	Aurélie
Cap Excellence	Espauguet Batta	Odile
Conseil Régional de la Guadeloupe	Oikninne	Léa
Conseil Régional de la Guadeloupe	Dancoisne	Jérôme
Conseil Régional de la Guadeloupe	Laffont	Julien
Conseil Régional de la Guadeloupe	Lollia-Lefi	Harry
Cap Excellence	Sosse	Anaël
Conseil Régional de la Guadeloupe	Nanhou	Chantal
Commune de Baie-Mahault	Favorinus	Jacqueline
Conseil Régional de la Guadeloupe	Guillau	Valérie
CANGT	Caroupanapoulle	Cynthia
CASBT	Mondor	Catherine
CASBT	Laquitaine	Ivelise
INRA	Bussière	François
INRA	Mandonnet	Nathalie
Conseil Régional de la Guadeloupe	Vingadassalon	Roselyne
Conseil Régional de la Guadeloupe	Blaizeau	Samuel
SGAR	Mauray	Caroline
Litt'Océan	François-Lubin	Valérie
Institut Pasteur	Ferdinand	Séverine
Conseil Régional de la Guadeloupe	Larrieu	Sophie
Commune des Abymes	Doracant	Simmone
Commune des Abymes	Mango	Jacqueline
Association Rezilyans971	Roche	Fiona
Cap Excellence	Daninthe	Nelly
Commune des Abymes	Meillarec	Claire
BRGM	Moisan	Manuel
BRGM	Le Loher	Fanny
CCI IG	Nagapin	Audrey
ADEME	Janin	Marc

ADEME	Claman	Christelle
Litt'Océan	Souprayen	Joi
Cap Excellence	Taupe	Anaïs
Commune de Morne-à-l'Eau	Andy	Gérard
CASBT	Paran	Jasmine
CAGSC	Michineau	Mylène
DD-CONS	Diochot	Christelle
Conseil départemental	Sadjan	Mélissa
INRA	Mandonnet	Nathalie
CIRAD	Dorel	Marc
CIRAD	Salmon	Fred
ONF	Gibaud	Adam
ONF	Leclerot	Charlie
PRZHT	Matyas	David
Conseil Régional de la Guadeloupe	Piquet	Emmy
Conseil Régional de la Guadeloupe	Fanchoune	Céline
KARN	DISA	Maël
CARL	Achille	Anna
CARL	Ranguin	Max
DEAL	Sergent	Daniel
Préfecture de la Guadeloupe	Blanchet	Jérôme
RENOC	Vieillot	Francelise
RENOC	Carvigan	Allan
RENOC	Placide	Harry
GPMG	Félicité	Olivier
CANBT	Thomias	Marina
CANBT	Vaccaro	Christine
CANBT	Thomas	Maël
BRGM	Seux	Benjamin
CCMG	Pasbeau	Jean-marc
Conseil Régional de la Guadeloupe	Clairy	Edouina
Préfecture de la Guadeloupe	Maury	Caroline
Cap Excellence	Taoum	Carole
Synergile	Chourari	Jacques
Cave	Paul	Joël
DAC Antilles	Daville	Marielle
BRGM	Legendre	Yoann
Green Affair	Modiano	Charlotte
Guadeloupe ENR	Chambeau	Didier
Sy.MEG	Dabricot	Andy
GPMG	Logeais	Charlotte
H2G	Bourguignon	Bénédicte
EDF	Crédoz	Guillaume

Vinci Energie	Gindre	Eric
CANGT	Mirre	Doris
ADEME	Roch	Jérôme
Lana	Mothes	Sylvie
IPGP OVSG	Moretti	Roberto
IPGP OVSG	Moune	Séverine
DRRT	Mansot	Jean-Louis
Sy.MEG	Blirando	Malila

Tableau 34 *Participants au Groupe Thématique n°3 (GT OP 3) – « Une Europe plus connectée »*

Organisme	Nom	Prénom
SAGPC	Adelaide	Daisy
SAGPC	Bièvre	Alain
Conseil Régional de la Guadeloupe	Alexandre	Emerick
Conseil Régional de la Guadeloupe	Quillin	Jean-Gabriel
Conseil Régional de la Guadeloupe	Morvan	Fabrice
SGAR	Fernandez	Gilles
SMT	Jean-Charles	Patrick
Inwest Avocats	Denin	Samuel
JetCourses	Galita	Maryse
Conseil Régional de la Guadeloupe	Mamijean	Thierry
SPL	Urbino	Ruddy
CANGT	Atexide	Jean-Michel
GPMG	Saint-Charles	Sophie
SMT	Cheraldini	Laurent
SMT	Loutoby	Kobika
SMT	Asciac	Céline
Cap Excellence	Taupe	Anaïs
Conseil Régional de la Guadeloupe	Desbonne	Régis
Synergile	Guyon	Emyly
Conseil Régional de la Guadeloupe	Julan	Maïté
CANBT	Bernard	Alexandra
Conseil Régional de la Guadeloupe	Kancel	Christine
DEAL	Cabirol	Emilie
Conseil Régional de la Guadeloupe	Lopes	Patrice
Conseil Régional de la Guadeloupe	Kancel	Christine
CANBT	Bernard	Alexandra
Cap Excellence	Macabi	Ollivier
Cap Excellence	Espauguet Batta	Odile
ADEME	Clamart	Christelle
CASBT	Laquitaine	Ivelise
SGAR	Calabre	Céline
Routes de Guadeloupe	Lacascade	Didier
Commune de Baie-Mahault	Rosnel	Ericka

SGAR	Fernandez	Gilles
------	-----------	--------

Tableau 35 Participants au Groupe Thématique n°4 (GT OP 4) – « Une Europe plus sociale »

Organisme	Nom	Prénom
Conseil départemental	Torrent	Jorika
Conseil départemental	Ephesmon	Suzy
Conseil départemental	Frise	Yannick
Conseil départemental	Balzinc	Kitty
Conseil départemental	Ramassamy	Franceline
Conseil Régional de la Guadeloupe	Phaëton	Myriam
Conseil Régional de la Guadeloupe	Pommez	Frédérique
Conseil Régional de la Guadeloupe	Roch	Lino
INRA	Maximin	Corine
Jon BL Consulting	Louisy-Louis	Loïk
FIG	Virassamy	Dominique
FIG	Cummings	Françoise
DIECCTE	Demea	Léore
Objectif insertion	Guillaume	Patricia
CANGT	Daville	Nadia
DRRT	Mansot	Jean-Louis
Saint-Jean Bosco	Sardena	Sandrine
Commune des Abymes	Kancel	José
Conseil départemental	Ramassamy	Anna
CAGSC	Pomer	Roberta
CAGSC	Justine	Sandra
Conseil départemental	Domiquin	Estelle
Commune de Baie-Mahault	Rosnel	Ericka
Lana	Proto	Pierrette
Cap Excellence	Zora	Patrick
Conseil Régional de la Guadeloupe	Maugran	Aurélie
GIP DAIFI	Marache	Hélène
GIP DAIFI	Ramin	Franck
GIP DAIFI	Fabriano	
1000 Entrepreneurs	Larifin	Valérie
Association Birmingham'art	Beauzor	Evelyne
Conseil départemental	Baltus	Séverine
Conseil Régional de la Guadeloupe	Blaizeau	Samuel

Conseil Régional de la Guadeloupe	Vingadassalon	Roselyne
Conseil départemental	Frise	Yannick
Secours catholique	Balagne	Marcelle
Secours catholique	Pirbakas	Patrick
Conseil Régional de la Guadeloupe	Garnier-Arbau	Francine
SGAR	Calabre	Céline
Conseil Régional de la Guadeloupe	Raer	Aurélie
Conseil Régional de la Guadeloupe	Guillaume	Valérie
Guadeloupe Formation	Nestoret	Nicole
CANGT	Davillé	Nadia
Guadeloupe Formation	Ravillon	Jérémie
Saint-Jean Bosco	Mary	Gaël

Tableau 36 Participants au Groupe Thématique n°5 (GTT OP 5) – « Une Europe plus proche des citoyens »

Organisme	Nom	Prénom
Commune des Abymes	Laristan	Lawence
Conseil Régional de la Guadeloupe	Pracin	Luis-Emmanuel
Guadeloupe Port Caraïbe	Laffargue	Charlotte
Jardin botanique Deshaies	Defay	Yoann
Jardin botanique Deshaies	Troplent	Marie-Laure
Conseil départemental	Ingadassamy	Eloïse
CANGT	Cyprien-Vousemer	Lisa
CANGT	Mirre	Doris
Commune de Baie-Mahault	Manne	Laura
Sanctuaire AGOA / AFB	Pittino	Laura
Conseil Régional de la Guadeloupe	Dancoisne	Jérôme
Litt'Océan	Souprayan	José
Commune de Morne-à-l'Eau	Andy	Gérard
GPMG	Coachter	Priscilla
Conseil départemental	Guimarres	Susana
Conseil Régional de la Guadeloupe	Clairy	Edouina
Conseil Régional de la Guadeloupe	Blaizeau	Samuel
Litt'Océan	François-Lubin	Valérie
Commune de Baie-Mahault	Lauriette	Chantal
Commune de Saint-Anne	Galvani	Yvan
Commune de Saint-Anne	Bellon	Jean-François
RSMA	Mounzer	Christelle

CEIBA	Sainsily	Viviane
Cap Excellence	Espaiguet Batta	Odile
Cap Excellence	Bevis	Annie
Commune de Baie-Mahault	Rosnel	Ericka

Sur la base des éléments collectés durant ces ateliers de travail, l'AMO a effectué une première actualisation du DTS 2014-2020 pour produire le DTS 2021-2027. Cette mise à jour a été complétée en s'appuyant sur une base documentaire composée de documents stratégiques, études et statistiques récents mentionnés dans le corps de texte et en notes de bas de page.

Afin de s'assurer de l'exactitude des informations présentées dans le DTS 2021-2027, les membres du partenariat ont été sollicités le 15 mai 2020 par la Direction Déléguée Europe de la Région Guadeloupe pour prendre connaissance du document et y apporter des précisions, modifications si nécessaire. Ci-après sont listées les organisations ayant fait un retour sur la première version du DTS 2021-2027 :

Tableau 37 Liste des services ayant fait des retours pour la VI (par ordre de réception)

Organisation	Service, Direction	Nom, Prénom
DEAL Guadeloupe	Mission Rénovation Urbaine	Guingand, Fabrice
Conseil Régional de la Guadeloupe	Service Attractivité et marketing territorial	Periot, Béatrice
	Service de l'environnement et des déchets	
	Direction Énergie Eau	Laffont, Julien
	Mission Contrôle Interne	Duflo, Claudia
	Direction de l'ingénierie et de la stratégie routière	Gene, Michel
Préfecture de Guadeloupe	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales	Calabre, Céline
Préfecture de Saint-Martin	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales	Plaisir, Jack
Conseil Départemental de la Guadeloupe	Direction des Affaires européennes	Baltus, Séverine
Conseil Régional de la Guadeloupe	Service Environnement et Déchets	Dancoisne, Jérôme

En parallèle, les six EPCI qui composent le territoire ont été consultés afin de leur présenter la démarche et les différents outils de travail, à savoir les diagnostics territoriaux, les matrices AFOM à remplir et les questions complémentaires à propos de la période de programmation 2014-2020 qui s'achève.

Tableau 38 Rencontres avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre de l'élaboration du futur programme opérationnel (PO) FEDER-FSE+ pour 2021-2027 et leurs contributions

EPCI	Date	Contributions
------	------	---------------

Communauté d'agglomération du Sud Grande-Terre (Cap Excellence)	14 mai 2020 en visioconférence de 8h00 à 9h00	<ul style="list-style-type: none"> • Courrier du président de CAP Excellence ; • Note stratégique recensant une soixantaine de projets structurants de l'agglomération pour la prochaine décennie ; • Tableaux Excel de remontée des opérations pour la programmation 2021-2027 ; • État des lieux pour la CA CAP excellence (fichiers reçus par mail le 11 juin 2020).
Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant	15 mai 2020 en visioconférence de 10h30 à 11h30	<ul style="list-style-type: none"> • État des lieux de la CA de la Riviera du Levant (fichier reçu le 24 juin 2020)
Communauté de communes de Marie-Galante	15 mai 2020 en visioconférence de 9h00 à 10h00	N.A.
Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre	19 mai 2020 en visioconférence de 8h00 à 10h00	N.A.
Association des Maires	26 mai 2020 en visioconférence de 9h00 à 10h30	<ul style="list-style-type: none"> • Projets communaux recensés auprès des communes de Capesterre-de-Marie-Galante ; Bouillante, Morne-A-L'eau ; Les Abymes ; Baie-Mahault ; Sainte-Anne (fichiers reçus par mail le 18 juin 2020). • Projets communaux recensés auprès de la commune de Saint-Claude (fichier reçu le 13 juillet 2020)
Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre	2 juin 2020 en visioconférence de 8h30 à 9h30	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse AFOM (fichier reçu le 7 juillet 2020) ; • Tableau Excel de remontée des opérations pour la programmation 2021-2027 (fichier reçu le 26 juin 2020).
Communauté d'agglomération Sud Basse-Terre (Grand Sud Caraïbes)	4 juin 2020 en visioconférence de 9h00 à 10h30	<ul style="list-style-type: none"> • PowerPoint de présentation du diagnostic et de l'AFOM de la CA Sud Basse-Terre révisé ; • Liste des projets pré-identifiés pour 2021-2027 (fichiers reçus par mail le 4 juin 2020).

L'AMO a ensuite produit une deuxième version du DTS 2021-2027 qui a été communiquée à l'ensemble du partenariat le 24 juillet 2020 par la Direction Déléguée Europe pour relecture et commentaire.

Tableau 39 Liste des services ayant fait des retours pour la V2 (par ordre de réception)

Organisation	Service, Direction	Nom, Prénom
Conseil Régional de la Guadeloupe	Service Stratégie Bleue et Activités Maritimes, Direction de la Croissance Bleue	Diaz, Nicolas
	Direction de l'Environnement et du Cadre de vie	Dancoisne, Jérôme
	Service de la recherche et de l'innovation, Direction de la stratégie et des intervention économiques	Tiedrez-Dajjardin, Axelle
	Service Transport urbain non régulier	Julan-Morvan, Maïté
	Service Énergies	Osmar, Ludovic
	Service Eau	Clemessy, Emmanuelle

Durant cette période, les documents suivants ont été communiqués au Conseil régional de la Guadeloupe et donc à l'AMO :

- Évaluation stratégique environnementale ;
- Commentaires de la Commission européenne à propos de la première version du programme opérationnel (dont la section 1 reprend des éléments du DTS) ;
- Plan de relance régional.

Ainsi, sur la base des remontées des différents services de la région et des documents précédemment cités, une dernière version du DTS 2021-2027 a été produite.

Fiche-type d'analyse des besoins et enjeux par EPCI

Cette section présente une synthèse des enjeux à l'échelle des territoires de Guadeloupe.

Elle est actuellement en cours d'enrichissement en interaction avec chaque EPCI du territoire.

A.1 Éléments méthodologiques

Dans le cadre de la préparation de l'accord de partenariat entre la France et la Commission européenne, le Conseil régional Guadeloupe a établi une liste de ses premières intentions relatives à l'objectif stratégique n°5 « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales » à l'issue d'une grande concertation organisée en Guadeloupe du 30 septembre au 31 octobre 2019 avec la mise en place de groupes thématiques de travail. Dans les projets de règlement, l'OS 5 vise deux objectifs spécifiques :

- OS 1 prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines ;
- OS 2 prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux.

Les objectifs de l'OS5 sont précisés par la Commission Européenne dans ses recommandations par pays de 2019 (cf. Rapport 2019 pour la France comprenant un bilan approfondi des mesures de prévention et de correction des déséquilibres macroéconomiques - Annexe D : « Orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France »).

L'annexe D du rapport précitée dispose que l'OS5 est établi pour :

- dans les zones urbaines, dans le cadre d'une stratégie intégrée, contribuer :
 - à régénérer les zones défavorisées et à intégrer les personnes issues de l'immigration en investissant pour combler le déficit d'infrastructures de santé et d'éducation ;
 - à la culture et au tourisme.
- dans les zones rurales et côtières isolées, améliorer la gestion des ressources naturelles dans le cadre d'une stratégie intégrée.
- **dans les régions ultrapériphériques :**
 - à renforcer et protéger la biodiversité et améliorer l'environnement, également en coopération avec les îles et territoires voisins ;
 - à soutenir l'énergie non polluante et les transports publics (y compris des infrastructures spécifiques, hors matériel roulant, permettant d'améliorer la performance énergétique des transports publics, en leur donnant par exemple un accès préférentiel aux zones urbaines).

En Guadeloupe, les groupes de travail concernant l'OS 5 ont été réunis autour des thématiques suivantes : aménagement urbain et du territoire, logement, mobilité, économie et vie locale, tourisme, patrimoine et culture. Ce premier état des lieux a été ensuite complété :

- des diagnostics de l'INSEE effectué pour chaque EPCI en :
 - Juillet 2016 pour la Communauté d'agglomération de Cap Excellence ;
 - Octobre 2016 pour la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe ;
 - Mars 2017 pour la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre ;

- Juillet 2017 pour la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant ;
- Juin 2018 pour la Communauté de communes Marie-Galante ;
- Février 2019 pour la Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre ;
- des conventions de mise en œuvre du SRDEII pour la Communauté d'agglomération Nord Grande-Terre et la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant signées en 2019 ;
- du Plan d'Actions Stratégiques Économiques de Cap Excellence 2016-2022 ;
- du Projet de territoire de la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant ;
- d'une consultation avec les EPCI en mai 2020 dans le cadre de la préparation du programme opérationnel du FEDER et du FSE + 2021-2027.

L'état des lieux par EPCI s'appuie également sur les 21 objectifs stratégiques soulignés dans le Plan de convergence et de transformation de la Guadeloupe signé entre le préfet de la région Guadeloupe, le président du conseil régional, la présidente du conseil départemental et les présidentes et présidents des établissements publics de coopération intercommunale le 31 décembre 2018.

Encadré 4 Informations concernant les documents ayant servi à l'état des lieux

La **Convention de mise en œuvre du SRDEII** a pour objectif d'harmoniser et de préciser les politiques d'intervention de la Région et de l'EPCI en matière économique, conformément à leurs priorités et en compatibilité avec les orientations de la stratégie de développement définie par la Région dans son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. La convention est une convention cadre qui fixe les modalités d'intervention mais ne comporte pas d'indications d'enveloppes financières associées.

Le **Projet de Territoire** est un document par lequel une collectivité définit son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. Il détermine les actions qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire, partagées par l'ensemble des communes appartenant à un EPCI.

Au terme de la consultation avec les EPCI de mai 2020, encore en cours au moment de la diffusion de ce diagnostic territorial stratégique auprès des différentes parties prenantes, chaque fiche d'état des lieux par EPCI présentera une analyse AFOM (Atouts-Faiblesses-Menaces-Opportunités) ainsi qu'une ébauche des besoins et enjeux pour la prochaine période de programmation.

A.2 Situation actuelle : éléments et chiffres clés

La Guadeloupe se caractérise, au-delà de sa dimension d'archipel, par une biodiversité, une richesse culturelle et patrimoniale exceptionnelle. La Guadeloupe est en effet un territoire archipélagique composé de plusieurs îles dont 6 (Marie-Galante, Terre de Haut, Terre de Bas, la Désirade, Basse Terre et Grande Terre) sont habitées. La Guadeloupe fait partie des 34 « points chauds » mondiaux pour la biodiversité et regroupe la plus grande densité d'aires protégées de l'Outre-Mer qui représente 20 % de la surface totale de l'archipel.

L'organisation administrative de la Guadeloupe s'appuie sur l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, 6 EPCI et 32 communes. L'organisation administrative est donc très développée pour un territoire d'environ 1600 km² comptant près de 400 000 habitants.

La division en six territoires administratifs et économiques résultant de la création des EPCI fait apparaître une répartition inégale des activités humaines avec une concentration et une forte attractivité du centre.

Chaque territoire dispose d'atouts et porte des enjeux de développement propres.

C.2.1 La Communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre

La population de la Communauté d'agglomération représente plus de 20 % de la population de Guadeloupe, mais elle souffre depuis quelques années à un solde migratoire négatif qui n'est pas compensé par le solde naturel positif, ce qui engendre une baisse de la démographie. De plus, le vieillissement de la population est plus rapide que sur le reste de la région.

Grand Sud Caraïbe ne dispose pas d'une offre aussi diversifiée et d'un bassin d'emploi aussi attractif que Cap Excellence ou la Métropole, ce qui suscite le départ des jeunes qui, pour 30 % des cas, s'en vont vers une autre intercommunalité de la Guadeloupe, mais aussi des déplacements quotidiens vers d'autres EPCI : un actif occupé sur six travaille hors de l'agglomération. Concernant l'emploi sur le territoire, 41 % est concentrée dans quelques établissements publics malgré la baisse importante de la fonction publique d'État, qui a été compensée par les fonctions publiques territoriales et hospitalières. Par ailleurs, le territoire abrite le chef-lieu de la Guadeloupe, concentrant ainsi les emplois de cadre.

Le territoire est également caractérisé par son secteur agricole qui se transforme rapidement : depuis 1988, trois exploitations sur quatre ont fermé et, de 2000 à 2010, la part des exploitations liées aux grandes cultures a quadruplé. S'agissant des établissements marchands non agricoles, 82 % sont des micro-entreprises. La majorité de l'activité se concentre sur le secteur tertiaire, notamment dans le commerce, les transports et les services divers. La capacité d'accueil touristique reste limitée, malgré les 620 établissements d'hébergement-restauration présents sur le territoire. Les organisations associatives, les services personnels et les activités de loisirs sont nombreuses, ce qui témoigne d'une économie sociale en développement.

La part de l'emploi salarié est plus élevée au sein de la Communauté d'agglomération que dans le reste de la Guadeloupe et y est plus stable. Près de 20 % de la population occupe un emploi à temps partiel, statut qui est principalement retrouvé dans le secteur public mais aussi dans le secteur de l'hébergement de la restauration, et dans le secteur agricole structuré. Si l'emploi partiel est souvent synonyme de précarisation lorsqu'il concerne le secteur privé, il relève davantage du choix individuel lorsqu'il relève du secteur public.

Le niveau de la formation est faible : en 2012, près de 40 % de la population de plus de 15 ans et non scolarisée n'a aucun diplôme. De plus, les 15-24 ans sont particulièrement touchés par le décrochage scolaire et le chômage. Plus généralement, le chômage touche 32 % des actifs, soit quatre points de plus par rapport au reste de la Guadeloupe.

Un tiers des ménages est composé d'une seule personne, ce s'explique par l'émigration, le ralentissement des naissances et la décohabitation. En 2014, 56 % de la population de Grand Sud Caraïbe est couverte par au moins une prestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ce qui représente un taux inférieur au reste de la région. Toutefois, une part plus importante bénéficie du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle non majoré attribué aux foyers à faibles revenus.

Sur le plan des atouts naturels, Grand Sud Caraïbe présente un fort potentiel économique, mais aussi une richesse naturelle à préserver, dans la mesure où des cœurs de Parc National (la forêt de Basse-Terre et les îlets Pigeon) recouvrent 7 des 11 communes, ainsi que 33 espaces remarquables du littoral, 3 sites classés, 5 sites inscrits, 3 Arrêtés de Protection de Biotope (APB) et de nombreuses zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Ils comprennent aussi une bonne part de la ressource en eau qui irrigue le Nord Basse-Terre et la Grande-Terre, et qu'il convient de préserver. Le relief accidenté ne favorise pas le développement de toutes les activités, mais certaines sources d'énergie (géothermie) sont présentes de manière particulière en Sud Basse-Terre.

Le principal enjeu de ce territoire est d'arriver à un juste compromis entre la nécessaire redynamisation du tissu économique (par exemple fondé sur une meilleure mise en valeur du

patrimoine naturel et historique) et la préservation de certaines ressources fragiles, sur un territoire dont les contraintes naturelles rendent au final difficilement aménageable.

L'un des enjeux importants réside dans la gestion des transports (tant en milieu urbain qu'interurbain) afin d'en éviter l'asphyxie, tout en favorisant le développement des modes non routiers et des modes « doux » par l'adaptation des infrastructures adaptées et par la mise en accessibilité de l'espace public. L'articulation des différents modes de transport passe par la mise en œuvre d'une meilleure intermodalité (parkings relais notamment).

Encadré 5 Synthèse du diagnostic global pour la Communauté d'agglomération Sud Basse-Terre

La population de la Communauté d'agglomération souffre d'un solde migratoire négatif et d'un vieillissement de la population plus rapide que sur le reste de la région. Grand Sud Caraïbe ne dispose pas d'une offre aussi diversifiée et d'un bassin d'emploi aussi attractif que Cap Excellence ou la Métropole, ce qui suscite le départ des jeunes. Le niveau de formation reste faible, et le chômage touche 32 % des actifs.

Le principal enjeu de ce territoire est d'arriver à un juste compromis entre la nécessaire redynamisation du tissu économique et la préservation de certaines ressources fragiles. Un autre enjeu important concerne la gestion des transports, tout en favorisant le développement des modes non routiers et des modes « doux » par l'adaptation des infrastructures adaptées et par la mise en accessibilité de l'espace public.

C.2.1.1 Matrice AFOM

Tableau 40 Matrice AFOM pour la Communauté d'agglomération Sud Basse-Terre

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Richesse du patrimoine historique et naturel • Zone économique exclusive présente sur le territoire • Fort potentiel énergétique via le développement des énergies renouvelables • Maîtrise d'un certain savoir-faire (artisanat, pharmacopée traditionnelle) • Qualité des produits du terroir : vanille, café, plantes tinctoriales • Forte capacité d'entreprendre des acteurs socio-économiques • Communes fortement mobilisées sur la thématique de la transition écologique (TPCV, Agenda 21) • Tourisme : un énorme potentiel qui doit faciliter l'accroissement du tourisme vert et de qualité ou un tourisme mémoriel voire culturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de l'accompagnement des entreprises • Faible niveau de qualification de la population • Fort taux d'illettrisme • Fort taux de NEET (à l'échelle de la Guadeloupe) • Faible possibilité d'accompagnement financier des acteurs par l'EPCI • Faible implication du secteur bancaire aux côtés des acteurs socio-économique • Double insularité (générateur d'importants surcoûts) • Problématiques d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales • Problématique de la faible desserte en transport • Faible développement des zones urbaines • Une mobilité limitée sur le territoire et peu diversifiée • Le vieillissement des supports de l'offre culturelle intercommunale (médiathèque et complexe sportif)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement dans de nombreuses démarches à faire converger dans un futur projet de territoire ou à défaut dans une stratégie de développement intégré du territoire assortit d'un plan d'actions et d'un plan pluriannuel d'investissement • Possibilité de mettre en place un accompagnement en ingénierie des acteurs du territoire • Déchets : accroissement du développement de l'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Défaut de prise en compte de la nécessité de renforcement des capacités administratives dans la conception des projets • Accumulation de retards dans la mutation numérique des acteurs socio-économiques et institutionnels de leur offre de services • Sargasse : impact négatif sur le tourisme ; • Chlordécone : pollution impactant plusieurs secteurs économiques ; • Risques naturels • Problématique de santé publique : obésité, hypertension... • Vieillesse de la population

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• La gestion de l'eau et, plus particulièrement, de l'assainissement qui pose un vrai problème de salubrité sur l'ensemble du territoire |
|--|--|

C.2.2 La Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre

La Communauté d'agglomération est l'intercommunalité ayant la plus grande superficie en Guadeloupe. Le Nord Basse-Terre dispose d'une richesse environnementale remarquable, avec les cœurs de Parc National (forêt de la Basse-Terre, Grand Cul-de-Sac marin, Estuaire de la Grande Rivière à Goyave, Ilets Kahouanne et Tête à l'Anglais) qui traversent 6 communes, les 18 espaces remarquables du littoral, un site classé, 1 site inscrit, 5 espaces côtiers sensibles et de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Sa géographie a influencé son développement : sur le versant fertile de l'est, la culture de la banane et de la canne à sucre a structuré les voies d'acheminement vers l'aire urbaine de Pointe-à-Pitre-Les Abymes, tandis que les zones peu arrosées et abruptes de l'ouest ont connu le développement des cultures traditionnelles puis du tourisme vert. Enfin, les grandes plages et le Parc National ont permis à la commune de Deshaies de devenir le deuxième pôle touristique de la région.

Les dynamiques socio-économiques et démographiques sur l'agglomération diffèrent selon les communes : Petit-Bourg et Lamentin, qui bénéficient du rayonnement du bassin d'emploi de Jarry, sont les seules communes de l'intercommunalité à avoir vu leur nombre d'habitants augmenter, avec une majorité de couples d'actifs avec un ou plusieurs enfants. Deshaies, malgré son secteur touristique dynamique, a une population qui décroît tandis que Pointe-Noire, Sainte-Rose et Goyave font face à des fragilités sociales et une perte démographique importante. Dans tous les cas, à l'instar du reste de la région, les jeunes de 18 à 24 ans quittent le territoire de l'agglomération pour poursuivre leurs études et/ou trouver un emploi.

En effet, l'offre d'emplois sur l'intercommunalité est insuffisante. Cela amène la majorité (86 %) des habitants à se déplacer en voiture pour travailler, ce qui génère de fréquentes difficultés sur les réseaux de transport, et des problèmes de pollution avec les rejets de gaz à effet de serre. En 2015, la moitié des habitants de 15 à 64 ans occupe un emploi, et le chômage touche davantage les jeunes actifs. Plus la commune de résidence est éloignée du bassin d'emploi de Cap Excellence, plus le taux de chômage croît.

L'emploi public est proportionnellement plus important dans la Communauté d'agglomération que dans le reste de la région, en particulier dans l'enseignement. Il en est de même pour le secteur de la construction, tandis que c'est l'inverse pour le secteur tertiaire, bien qu'il reste prépondérant dans l'intercommunalité en matière d'emplois. L'importance du secteur agricole est renforcée par la présence de l'Institut National de la Recherche Agronomique (Inra), qui emploie un tiers des effectifs dans la recherche et développement scientifique en Guadeloupe. Enfin, un quart des emplois salariés de Deshaies est dédié à l'hôtellerie-restauration, la commune rassemblant 93 % de l'offre d'hébergement touristique de l'intercommunalité. Cependant, celle-ci s'appuie principalement sur les résidences secondaires situées sur l'ensemble du territoire de l'EPCI.

Du point de vue agricole, le Nord Basse-Terre dispose de terres de grande valeur agronomique, soumises cependant à une pression urbaine (légale ou illicite) importante, d'autant plus sensible dans les sections proches de l'agglomération Pointoise. Dans le domaine de la pêche, l'articulation entre le port départemental de Sainte-Rose et les ports polyvalents situés dans d'autres communes dont le niveau d'équipement (notamment en termes de services aux professionnels de la mer et de collecte des déchets) n'est pas similaire, n'est pas connue avec précision.

De fortes disparités existent sur le territoire en matière de situation économique : seul 33 % des habitants de communes proches de Cap Excellence vit avec un bas revenu, contre 47 % pour

Goyave ou Sainte-Rose, et jusqu'à 53 % pour Pointe-Noire. Ce contraste est également visible en matière de diplôme : 21 % des 30-39 ans de Pointe-Noire ont un diplôme d'études supérieures tandis qu'ils sont 50 % à Petit-Bourg.

Le Plan Climat Énergie Territoriale (PCET) 2013-2016 ambitionne de faire de l'intercommunalité un « Territoire à Haute Qualité Environnementale », notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation des énergies renouvelables. Ainsi, l'énergie photovoltaïque d'une puissance de 5 350 kWh en 2015 est la seule source d'énergies renouvelables reliée dans la Communauté d'agglomération. Elle a augmenté de 85 % de 2011 à 2015, témoignant de l'ambition du territoire en cette matière.

Cette région doit relever un quadruple défi : gérer les fronts d'urbanisation dus à la proximité de l'agglomération Cap Excellence, concevoir un développement homogène malgré une coupure territoriale dans son centre, concilier le maintien des activités traditionnelles (agriculture, tourisme) avec le développement de perspectives novatrices et enfin porter une attention particulière au développement spécifique des communes de Pointe-Noire et Deshaies qui restent profondément rurales.

Les besoins engendrés par les migrations pendulaires doivent être mieux pris en compte, par exemple par l'adaptation des infrastructures de transport (incluant les transports collectifs, modernes : branches du Transports Collectifs en Site Propre (TCSP), parking-relais, gares routières, itinéraires de cabotage) permettant de fluidifier les transports interurbains.

Encadré 6 Synthèse du diagnostic global pour la Communauté d'agglomération Nord Basse-Terre

Le Nord Basse Terre dispose d'une richesse environnementale remarquable. Les dynamiques socio-économiques et démographiques sur l'agglomération diffèrent selon les communes mais, à l'instar du reste de la région, les jeunes de 18 à 24 ans quittent le territoire de l'agglomération pour poursuivre leurs études et/ou trouver un emploi. En effet, l'offre d'emplois sur l'intercommunalité est insuffisante.

Cette région doit relever un quadruple défi : gérer les fronts d'urbanisation dus à la proximité de l'agglomération Cap Excellence, concevoir un développement homogène malgré une coupure territoriale dans son centre, concilier le maintien des activités traditionnelles avec le développement de perspectives novatrices et enfin porter une attention particulière au développement spécifique des communes de Pointe-Noire et Deshaies qui restent profondément rurales.

C.2.2.1 Matrice AFOM

Tableau 41 Matrice AFOM pour la Communauté d'agglomération Nord Basse-Terre

Atouts	Faiblesses
<p>Cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vaste territoire de plus de 459 km² • Une zone montagneuse vitale • De nombreuses rivières, cours d'eau et de zones humides • Nombreuses zones naturelles classées • Territoire rural (95%) • Un tissu artisanal dense qui s'exerce au sein même de la maison familiale • Grande richesse du patrimoine naturel et environnemental • Une population jeune <p>Ressources naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nombreux zones humides • De nombreux sites protégés • Une grande richesse spécifique et un fort taux d'endémisme 	<p>Cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une répartition des services de quartiers à quartiers très inégale • Indivisions foncières • Périurbanisation désordonnée • Importance des constructions illégales • Importance des logements précaires • Problème du tout à l'égout • Insuffisance de traitement des eaux usées • Centres bourgs à réhabiliter • Patrimoines peu mis en valeur • Une urbanisation peu maîtrisée • Des liaisons inter quartiers insuffisantes • Insuffisance d'équipement lié à la petite enfance <p>Ressources naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mauvais emploi de produits phytosanitaires

<ul style="list-style-type: none"> • Des sources à valeur thérapeutique • Une sylviculture pratiquement intacte • Des zones de pêche en abondance • Une bonne qualité agronomique des sols de grande valeur • Milieux écologiques exceptionnels avec 7 grands écosystèmes marqués par leur originalité, leur diversité et un fort endémisme de la flore locale (forêt ombrophile, végétation xérophile à cactacées des îles sèches, mangrove, herbiers et récifs coralliens...) • La richesse faunistique et floristique remarquable : 88 fois plus d'espèces végétales par unité de surface qu'en hexagone ; • Un taux de biodiversité de l'archipel guadeloupéen parmi les 25 plus riches du Monde <p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • La canne comme garantie de revenu pour les agriculteurs • La diversification comme source de revenu dans la période de transition à la canne • Un foncier agricole mécanisable et de grande valeur agronomique <p>Systèmes sylvicoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une ressource sylvicole existante mais non exploitée • Des infrastructures forestières à améliorer • Existence de débouchés dans les secteurs de la menuiserie et de l'artisanat <p>Situation économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 zones d'activités d'importance régionale • D'autres zones d'activités de moindre importance • Une activité agroindustrielle maintenue (unité de Bonne Mère, 3 distilleries) • Un taux d'entrepreneuriat en croissance • Une population de plus en plus diplômée et qualifiée • Un territoire réputé pour le travail du bois • Un fort taux d'entreprises du Nord Basse-Terre déclaré dans le secteur de l'artisanat à la Chambre des Métiers • Un secteur d'activité qui concoure au développement local et pourvoyeur d'emploi • Un savoir-faire artisanal reconnu • Beaucoup d'entreprises artisanales dans les secteurs de la mécanique et du bâtiment • Un rôle primordial dans l'économie • Le statut d'un grand pourvoyeur d'emplois <p>Économie sociale et solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un tissu associatif dense dans tous les domaines • Des entreprises coopératives œuvrant dans la filière agricole • Des associations culturelles et de mise en valeur du patrimoine <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une Commune du Nord Basse-Terre essentiellement tournée vers l'accueil touristique 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contraintes agricoles foncières (indivision, pression foncière) • Non-respect des règles agro environnementales • Difficultés économiques du monde agricole • Difficultés de suivi de l'état des espaces forestiers • De nombreuses pressions anthropiques fragilisant et/ou fragmentant le milieu naturel • Pression urbaine et touristique • Espèces endémiques menacées • Un foncier agricole chahuté par l'urbanisation • Le vieillissement des exploitants agricoles • Peu d'opportunité foncière pour l'installation de jeune agriculteur <p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un foncier agricole chahuté par l'urbanisation • Le vieillissement des exploitants agricoles • Peu d'opportunité foncière pour l'installation de jeune agriculteur <p>Systèmes sylvicoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variation des écosystèmes forestiers • Une propriété morcelée ne favorisant pas l'impact des politiques publiques <p>Situation économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un développement du territoire vulnérable aux contraintes et décisions externes • Création d'entreprise et développement de l'activité essentiellement pour l'économie familiale • Des questions foncières majeures pour le développement • Mauvaise desserte et circulation difficile aux heures de pointes • Un taux de TPE élevé et peu structuré • Beaucoup d'artisans œuvrent à domicile, peu de possibilité d'extension • L'artisanat dépendant de la commande publique • Une concurrence forte entre entreprise artisanale et entre entreprise artisanale et entreprise de grossiste • Des entreprises artisanales mal organisées et disposant de peu de ressource humaine <p>Économie sociale et solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'associations employeurs • Un manque de coordination de l'économie sociale et solidaire au niveau régional • Peu de ressource financière • Un secteur économique tributaire de la subvention publique <p>Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas suffisamment d'hébergement touristique • Pas de politique touristique communautaire • Une optimisation des produits touristiques loin d'être atteinte. • Un dispositif d'accueil et d'animation limité • Des documents de communication peu homogènes <p>Identités, culture et patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une oralité forte de la transmission du savoir
--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Un tourisme balnéaire bien implanté sur la Cote sous le Vent • Un écotourisme en développement • Un territoire attractif avec de nombreux sites et d'espaces naturels à visiter • Des sites touristiques (culturel, culturels, naturels) de renommée <p>Identités, culture et patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des traditions culturelles riches, construites au fil des immigrations • Une offre culturelle riche • Des équipements culturels nombreux • Une créativité associative forte • Des représentations culturelles tout azimut • Patrimoine local • Un patrimoine culturel, naturel et architectural très riche 	<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine immatériel à valoriser • Des repères à reconstruire pour la jeune génération • Des relations intergénérationnelles à améliorer • Communication non structurée ; pas de lisibilité • Beaucoup de sites remarquables laissés à l'abandon • Peu d'interprètes et de guides • Des subventions très limitées
Opportunités	Menaces
<p>Cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'outils de gestion de l'espace pour un développement durable du territoire • Exigence de Diagnostics environnementaux dans l'élaboration des PL • Harmonisation, rationalisation et mutualisation de l'aménagement de l'espace <p>Ressources naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux économiques que représentent les milieux ruraux et forestiers en matière de tourisme et de biodiversité • Une meilleure prise en compte des continuités écologiques (mise en place du réseau REDOM et du SRCE) • Une prise de conscience de l'intérêt écologique des zones humides • Outils de préservation de la biodiversité (conservatoire botanique, orientation régionale de gestion de la faune et de ses habitats, programme IFRECOR, plan de restauration de la tortue marine) • Impact touristique eu égard à la géographie (Les Antilles, région tropicale, partie prisée à l'échelle planétaire) • Développement de la recherche et de la coopération interrégionale <p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'appui à l'agriculture intégrée voire raisonnée ou encore biologique. • De nouvelles valorisations des produits agricoles et agroalimentaires • De fortes potentialités d'emploi • La prise en compte des nouvelles attentes des consommateurs, de plus en plus tournées vers les aspects santé et nutrition de leur alimentation <p>Systèmes sylvicoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de régénérer la forêt (abatage des plus anciens, plantation de jeunes arbres) • Relancer la production de matière (ébénisterie, charpenterie...) <p>Situation économique :</p>	<p>Cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mitage du territoire • Pression de l'urbanisation • Desserte par les grands axes difficiles • Concentration des animations et des manifestations en centres bourgs • Un habitat traditionnel en voie de perdition <p>Ressources naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une sur-fréquentation de certains sites pouvant engendrer des dégradations • Un maintien des pressions anthropiques • Une propagation des espèces invasives • Imprécisions concernant l'impact de l'activité anthropique et d'autres menaces tel que le réchauffement climatique sur la vitalité des écosystèmes guadeloupéens ainsi que le maintien de leurs fonctions <p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Handicap structurel de l'agriculture (atomisation des exploitations, population agricole âgée, manque de technicité, filières peu organisées) • Croissance urbaine <p>Systèmes sylvicoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défrichements sauvages • Existence d'espèces envahissantes • Impacts de l'urbanisation • Absence de l'organisation de la filière bois

<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'attractivité du territoire • Faire du Marketing territorial • Etendre la Couverture numérique • Favoriser les partenariats intersectoriels • Valorisation des ressources locales • Structurer les filières • Accentuer le rôle prépondérant joué par l'Artisanat dans la formation des jeunes • Réunir les conditions pour renforcer l'Artisanat créateur d'emplois <p>Économie sociale et solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmission des savoirs et compétences en matière d'économie sociale et solidaire • Maintenir l'intégrité des projets <p>Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité du Pays Nord Basse-Terre, le rendre plus attractif • Mobiliser et valoriser les ressources locales • Assurer un développement harmonieux, équilibré et durable • Garantir une qualité de services • Assurer une solidarité entre les habitants et les communes • Nécessité de créer des filières touristiques de qualité pour faire face à la concurrence internationale dans la Caraïbe <p>Identités, culture et patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement dans le patrimoine immatériel, dans la transmission du sens et du savoir et de l'économie de la connaissance • Promouvoir la diversité et l'innovation • Mutualiser les acteurs partenariats • Professionnaliser • Mutualiser les équipements, les moyens techniques • Manque de communication sur certains évènements • Améliorer les moyens et les outils de valorisation 	
---	--

C.2.3 La Communauté d'agglomération Cap Excellence

Située au centre de la Guadeloupe, la Communauté d'agglomération concentre sur son territoire près d'un quart de la population guadeloupéenne avec 103 800 habitants, la moitié des emplois, 40 % des établissements marchands non agricoles et la moitié des logements sociaux.

Depuis 2005, le solde naturel diminue et le déficit migratoire persiste, voire s'accroît – mais sa population, bien que vieillissante, reste plus jeune que celle du reste de la Guadeloupe. En outre, malgré la baisse de la population, le nombre de ménages augmente du fait de la diminution du nombre de personnes par ménage (familles monoparentales et personnes seules). Le nombre de personnes couvertes par au moins une prestation versée par la CAF est en hausse pour atteindre 65 % de la population en 2014. Un tiers des ménages vivent dans une habitation à loyer modéré (HLM) en 2012, ce qui représente une proportion plus élevée que les autres EPCI de Guadeloupe.

Si le niveau de formation des habitants de Cap Excellence est plus élevé que celui des autres EPCI de la Guadeloupe, le territoire connaît un déficit de diplômés du supérieur : ce déficit est lié à l'offre de formation moins complète mais aussi au tissu économique de l'EPCI, qui repose principalement sur des postes d'employés et d'ouvriers plutôt que sur des postes de cadres et professions intellectuelles supérieures. De plus, bien que le territoire soit une zone économique attractive, le taux de chômage reste élevé (29 % des actifs en 2012) et touche surtout les jeunes de moins de 25 ans (49 % des actifs de 15-24 ans n'ont pas d'emploi). Ce niveau est notamment expliqué par le décalage qui existe entre le type d'emploi demandé par les chômeurs (postes d'employés et d'ouvriers) et le type d'emploi offert (professions intellectuelles supérieures, cadres et professions intermédiaires).

Un quart des établissements marchands non agricoles situés sur le territoire de l'EPCI sont des commerces. Quatre des cinq plus grands employeurs dépendent de la sphère publique, mais 71 % des postes dépendent de la sphère privée. La crise de 2009 a ralenti la création d'entreprises et la progression de l'emploi. Malgré cela, Cap Excellence regroupe 48 % des emplois de Guadeloupe, alors que seulement 26 % des actifs occupés y résident, ce qui génère des déplacements Domicile-Travail vers l'EPCI quotidiens migrations qui sont principalement effectuées en voiture. Seulement 6 % des actifs occupés habitant ou travaillant à Cap Excellence ont ainsi déclaré utiliser les transports en commun.

L'attractivité de la Communauté d'agglomération repose également sur les nouvelles zones d'activités (ex : parc d'activités de la Providence), le soutien aux activités innovantes avec la pépinière d'entreprises technologiques AUDACIA, et la redynamisation commerciale du centre-ville de Pointe-à-Pitre. La construction du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) vient, en outre, asseoir la vocation de pôle stratégique de santé de l'intercommunalité.

Au travers de son Plan d'Action Stratégique (PASEC) 2016-2022, Cap Excellence affiche son ambition de devenir « une vitrine du savoir-faire local, une exemplarité nationale et européenne et une référence dans la Caraïbe » mais aussi « un territoire créateur d'entreprises et d'emplois, une terre d'entrepreneurs audacieux conquérants et innovants ». Pour ce faire, elle s'appuie sur 55 actions, comme :

- la mise en place du Marché Alimentaire de Gros adossé à une plateforme d'agro-transformation aux Abymes ;
- l'aménagement d'un pôle d'excellence autour des métiers de la mer et du littoral à Baie-Mahault ;
- le développement de l'économie sociale et solidaire et le soutien à la structuration de chantiers et entreprises d'insertion ;
- la promotion d'un tourisme d'affaires et de congrès.

L'enjeu lié à cet accroissement de la qualité de son offre sera, pour l'agglomération, de maîtriser les effets néfastes qui accompagnent les processus de métropolisation et que l'on peut déjà observer : étalement urbain, consommation d'espaces naturels, pollution et qualité de l'air, ségrégation sociale, congestion dans les déplacements...

Encadré 7 Synthèse du diagnostic global pour la Communauté d'agglomération Cap Excellence

Le territoire de CAP Excellence concentre de fortes potentialités et est un véritable pôle et moteur de développement à l'échelle de la Guadeloupe, grâce notamment à sa centralité géographique et à la concentration de grands projets et infrastructures. Dans ce cadre, il est important que CAP Excellence puisse bénéficier de l'ensemble des politiques publiques nationales et européennes et ainsi continuer à remplir sa mission au service du territoire communautaire dans le cadre de la stratégie européenne du Conseil Régional.

C.2.3.1 Principaux enjeux identifiés sur le territoire en lien avec les fonds européens pour la période 2021-2027

Cap Excellence, comme beaucoup d'Institutions, a rencontré des difficultés dans la mobilisation des fonds européens pour le financement de ses projets prioritaires sur le programme opérationnel de la période 2014-2020.

Mesurant l'importance de ces financements pour les projets structurants du territoire, la Communauté d'agglomération Cap Excellence s'est pleinement investie dans la préparation du futur programme opérationnel 2021-2027.

Les services ont été renforcés avec la création d'une Direction Europe dédiée et plusieurs Cadres de l'EPCI ont participé aux ateliers thématiques programmés par l'Autorité de Gestion tout au long du mois d'octobre 2019. Dans chaque Direction Générale Adjointe de l'EPCI, des Cadres ont pu bénéficier d'une formation-action en interne en novembre 2019 sur les fonds européens et les enjeux du futur programme opérationnel 2021-2027.

Dans une première contribution adressée en décembre 2019 au Président de l'Autorité de Gestion, nous avons identifié, sur la base de l'analyse des projets des règlements européens réalisés pendant la formation-action susmentionnée, les principaux enjeux du territoire en lien avec les fonds européens et la stratégie européenne de la Région Guadeloupe pour la période 2021-2027 :

- dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité des entreprises en créant les conditions de développement des projets et des TPE et PME du territoire (objectifs stratégique n°1 – OS1), la Communauté d'agglomération, compétente en matière de développement économique sur la base d'un projet stratégique pluriannuel (PASEC 2016-2022), travaille par exemple sur plusieurs opérations d'envergure sur le territoire des trois (3) communes membres à l'instar du projet de l'Agropark Caraïbes Excellence aux Abymes, de la pépinière d'entreprises Technopole AUDACIA à Baie-Mahault, ou encore de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) à Pointe-à-Pitre ;
- dans le domaine de la transition écologique et énergétique (OS2), en particulier dans le domaine de l'accès et de la gestion économe de l'eau mais aussi dans le domaine des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique des bâtiments, de l'économie circulaire ou de la mobilité durable, l'EPCI accompagne le développement de plusieurs projets structurants, qui sont pour certains de premières nécessités et urgents, tels que la station d'épuration de Pointe-à-Donne, le Transport Collectif en Site Propre (TCSP) sur un modèle de bus à haut niveau de service (BHSN) ou encore la réhabilitation et la construction de déchetteries sur l'ensemble du territoire communautaire etc. ;
- dans le domaine des infrastructures et de l'amélioration de la connectivité numérique ainsi que de la mobilité durable via le numérique (OS3), dont la crise sanitaire liée à l'épidémie COVID-19 a montré le caractère stratégique, les ambitions de Cap Excellence portent sur une véritable transition numérique des Zones d'Activités Économiques (ZAE) et sur la concrétisation du projet de « Maison Digitale » des entreprises territoriales à haut service dématérialisé ;
- dans le domaine des infrastructures, des services et de l'action en faveur des quartiers en difficulté, de la cohésion sociale et du développement humain (OS4 FEDER et FSE+), de multiples projets à forte « empreinte sociale » et structurants pour la redynamisation urbaine des quartiers sont développés par les services de l'agglomération avec la mise en œuvre du programme d'actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Cap Excellence, le projet de réhabilitation du Foyer Jeunes Travailleurs en espace d'insertion et d'activités solidaires, ou encore la transformation de l'ancien cinéma Renaissance en Pôle Caraïben d'Éducation à l'Image etc. pour certains définis dans le cadre de contrats de développement social et urbain avec l'État ;

- dans le domaine du développement territorial et urbain durable et intégré mais aussi de la valorisation économique et sociale des patrimoines culturels et du tourisme (OS 5), Cap Excellence soutient par exemple plusieurs projets de développement intégré parmi lesquels ceux des quartiers prioritaires de la ville (QPV) de Boissard / Morne Flory et de Chemin-neuf / Carénage / Darboussier.

C.2.3.2 Matrice AFOM

Tableau 42 Matrice AFOM pour la Communauté d'agglomération Cap Excellence

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle central de développement et d'appui au développement du reste du territoire régional • Concentration des infrastructures majeures de la Guadeloupe (Port, aéroport, zone de Jarry, CHU, Université etc.) • Sites et pôle de R&D Innovation à rayonnement régional et au-delà • Positionnement géographique au centre de la Guadeloupe • Attractivité du territoire • Développement de la coopération avec les EPCI limitrophes • Territoire à énergie positive pour la croissance verte 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés sociales sur certains quartiers du territoire (plus de 50 % de jeunes 18-25 ans sans emplois, plus de 30 % de taux de chômage) • Baisse de la démographie • Risques naturels (inondations etc.) sur une partie importante du territoire accueillant les entreprises • Poids des coûts de gestion sociale : précarité dans certains quartiers, coûts des infrastructures sociales et des équipements publics de l'Agglomération • Accompagnement intégré des entreprises « de la création à la maturité et au développement » à renforcer • Insuffisante valorisation des ressources naturelles et des potentialités de développement de la transition énergétique et écologique
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Articulation projet urbain / Stratégie de développement rural • Conservation des espaces naturels (espaces verts, biodiversité) et ruraux (participation à l'autonomie alimentaire et au développement rural de proximité) • Organisation administrative innovante visant à la promotion du développement durable du territoire dans une dynamique solidaire et participative • Projet de territoire et SCOT 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact du développement sur l'écosystème • Précarisation de la population des QPV et risque d'une agglomération à plusieurs vitesses • Exode des jeunes diplômés dans les 10 prochaines années • Risque d'aggravation de la précarité de la délinquance, dégradation de l'habitat et des équipements publics sur certains quartiers du territoire

C.2.4 La Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Délimitée à l'ouest par la mangrove et à l'est par les falaises, l'intérieur des terres du Nord Grande-Terre est partagé entre les plateaux et les plaines. La qualité des sols et le climat font de l'agglomération un territoire rural qui repose historiquement sur la monoculture de la canne à sucre, malgré les tentatives de diversification dans l'élevage et la culture maraîchère. La pêche est également une activité importante, étant donné que toutes les communes ont une façade littorale qui est encore bien préservée.

Le secteur secondaire repose principalement sur l'industrie agroalimentaire. La prépondérance de l'industrie sucrière dans les secteurs primaire et secondaire représente une menace pour l'économie de l'intercommunalité, du fait de son poids, de l'environnement concurrentiel, des aléas climatiques et de la dépendance décisionnelle.

Enfin, l'administration publique compose une part moindre de l'emploi, tandis que le secteur tertiaire est sous-représenté : les activités d'information-communication, d'hébergement-restauration, scientifiques et techniques, immobilières, ou encore financières et assurances concentrent moins de 10 % des emplois de l'intercommunalité. D'autres activités de service (loisirs, sport, soins et beauté, services funéraires...) sont un peu plus présentes. La particularité

des paysages a permis le développement d'un certain nombre d'activités liées à la découverte des milieux et du tourisme de proximité ouvert sur l'extérieur (tourisme saisonnier). La proximité des communes de Morne-à-l'Eau, Port-Louis, Anse-Bertrand et Petit-Canal du Parc National de la Guadeloupe laisse envisager un développement économique soucieux de la préservation de la ressource.

Contrairement aux autres intercommunalités, la population du Nord Grande-Terre est en croissance entre 2008 et 2013 grâce à un solde migratoire excédentaire et un solde naturel positif. Le territoire connaît tout de même le départ massif des jeunes de 18 à 25 ans, qui est compensé par l'arrivée des actifs de 25 à 39 ans des autres territoires de Guadeloupe. Ceux-ci sont, en moyenne, plus diplômés et qualifiés que l'ensemble des habitants de l'intercommunalité : 52 % de la population non scolarisée d'au moins 15 ans n'a aucun diplôme ou, au plus, le brevet des collèges et 14 % est titulaire d'un Bac +2 ou d'un diplôme supérieur. Cette proportion est plus importante que sur le reste de la Guadeloupe, et est expliquée par le manque d'offre de formation post-Bac, l'ancrage culturel rural, la structure de l'emploi (nature des offres d'emploi et types de contrats), et les revenus des ménages. En outre, le solde migratoire des personnes âgées de 50 ans et plus est également excédentaire : parmi les nouveaux arrivants de plus de 60 ans, 23 % proviennent de la Métropole. Cette tendance accélère le vieillissement de la population.

Les couples avec enfants, bien qu'en baisse, restent plus nombreux que dans le reste de la région, tandis que les ménages à une seule personne sont sous-représentés malgré le vieillissement de la population. Bien que le niveau de confort de vie progresse en Nord Grande-Terre, près de six habitants sur dix sont couverts par au moins une prestation versée par la CAF, un taux de couverture similaire au reste de la Guadeloupe. En outre, 31 % des ménages ne possède pas de voiture alors qu'une part importante vit en maison individuelle. Seuls 55 % des ménages possèdent l'eau chaude dans leur logement, et 28 % disposent du tout à l'égout. Les chauffe-eaux solaires et les climatisations sont aussi répandus que sur les autres intercommunalités, ce qui amène à nuancer la perception de précarité.

La Communauté d'agglomération connaît, comme les autres EPCI guadeloupéennes, un fort taux de chômage chez les actifs de 15-24 ans (53 % en 2013). Plus généralement, le taux d'activité des 15-64 ans est de 65 %, ce qui représente 5 points de moins que le reste de la région. Cela peut notamment être expliqué par le déséquilibre qui existe entre le niveau de qualification de la population résidente et celui requis pour les emplois : en volume, le territoire a deux fois plus d'habitants ouvriers que d'emplois de ce niveau. Au contraire, 8 % des emplois sont de niveau cadre contre 4 % des résidents.

Un cinquième des salariés a un contrat à durée déterminée et un sur cinq a un contrat à temps partiel. Cette structure de l'emploi s'explique par la nature cyclique des activités agricoles et les aléas environnementaux qui ne permettent pas toujours de cumuler les emplois à temps partiel et de travailler sur une année complète. Par ailleurs, trois-quarts des actifs occupés du Nord Grande-Terre travaille au sein-même de leur commune. Un actif sur dix travaille dans une autre intercommunalité, principalement dans la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant. Morne-à-l'Eau est la commune la plus tournée vers Cap Excellence : près de quatre actifs sur dix occupe un poste dans la Communauté d'agglomération voisine.

Enfin, les taux de création d'entreprises dans tous les secteurs d'activités sont supérieurs à ceux du reste de la Guadeloupe, en particulier dans l'industrie et l'économie sociale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région, une convention entre le Conseil Régional et la Communauté d'agglomération a été signée en 2019. Cette convention a notamment pour vocation de soutenir la mise en œuvre le projet de création de l'atelier d'agro-transformation agroalimentaire « Lizin'Santral ». Il s'agit d'une plateforme de transformation de produits agricoles vers des produits agricoles de première et deuxième gammes commerciales.

L'atelier desservira ensuite les cuisines centrales et les structures sociales et scolaires du territoire en priorité. A terme, une zone sera dédiée au tri et à la valorisation des coproduits de l'atelier, qui pourra traiter plus de 2 000 tonnes de produits agricoles chaque année. Ce projet a pour vocation d'améliorer l'organisation de la filière agricole de la production à la distribution, une valorisation des produits locaux et une augmentation de la consommation locale.

Le principal enjeu de ce territoire consiste à gérer la transition agricole vers une plus grande diversification des cultures et de la mutation de l'offre touristique qui constitue une part importante de l'économie locale, notamment en diversifiant les produits associant le séjour avec des préoccupations autres (culturelles, de congrès ou de santé par exemple).

Bénéficiant d'un terrain relativement plat et de structures viaires de bonne qualité, le domaine des transports ne demande qu'un peu de structuration (notamment pour articuler de manière optimale les différents modes) afin d'améliorer les temps de trajets qui restent parfois élevés, du fait de l'encombrement des routes provoqués par une utilisation quasi exclusive du véhicule individuel. La multimodalité pourrait aussi être favorisée par la réalisation de quelques infrastructures spécifiques (de transport ou de logistique de soutien aux transports) et l'aide à la structuration de l'offre.

Encadré 8 Synthèse du diagnostic global pour la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Contrairement aux autres intercommunalités, la population du Nord Grande-Terre est en croissance entre 2008 et 2013 grâce à un solde migratoire excédentaire et un solde naturel positif. La Communauté d'agglomération connaît, comme les autres EPCI guadeloupéennes, un fort taux de chômage chez les actifs de 15-24 ans (53 % en 2013). Un cinquième des salariés a un contrat à durée déterminée et un sur cinq a un contrat à temps partiel. Cette structure de l'emploi s'explique par la nature cyclique des activités agricoles et les aléas environnementaux qui ne permettent pas toujours de cumuler les emplois à temps partiel et de travailler sur une année complète.

Le principal enjeu de ce territoire consiste à gérer la transition agricole vers une plus grande diversification des cultures et de la mutation de l'offre touristique qui constitue une part importante de l'économie locale. Bénéficiant d'un terrain relativement plat et de structures viaires de bonne qualité, le domaine des transports ne demande qu'un peu de structuration afin d'améliorer les temps de trajets qui restent parfois élevés, du fait de l'encombrement des routes provoqués par une utilisation quasi exclusive du véhicule individuel.

C.2.5 La Communauté de communes de Marie-Galante

Marie-Galante est une île de Guadeloupe de 158 km² et 11 000 habitants située à 45 minutes de trajet par bateau depuis Pointe-à-Pitre ou 15 minutes par avion. Les communes de Saint-Louis, Grand-Bourg et Capes-terre-de-Marie-Galante abritent 11 070 habitants, population qui est en baisse depuis plus de 50 ans depuis le déclin de l'industrie sucrière. Si le solde migratoire est positif, il est composé, en majeure partie, de personnes âgées de 40 ans et plus, tandis que les jeunes de 15-24 ans sont sur le départ, causant ainsi le vieillissement de la population de l'île.

Les établissements publics concentrent 44 % de l'emploi, une proportion supérieure au reste de la Guadeloupe (36 %). Le secteur agricole, malgré la baisse du nombre d'exploitations agricoles et de la superficie agricole utilisée, emploie encore 11,6 % des actifs de l'île en 2014. Le tourisme, pour sa part, représente environ 8 % des emplois au travers de l'hébergement, de la restauration et des autres services – soit un taux équivalent au reste de l'archipel. Les habitants de l'île sont généralement moins diplômés et moins qualifiés : seuls 18 % possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 25 % en Guadeloupe.

Le secteur commerce, industrie et services concentre 78 % de l'activité des entreprises mariegalantaises (55 % des entreprises sont installées sur le territoire de Grand-Bourg). L'artisanat

réunit 37 % des entreprises dans le BTP. Marie-Galante est le 4^{ème} bassin cannier de la Guadeloupe avec l'une des deux sucreries de Guadeloupe²³. Le potentiel touristique est important, du fait de son patrimoine naturel.

En 2014, seules deux résidences sur trois sont des résidences principales tandis que les logements vacants sont en augmentation, atteignant 23 % en 2014 (comparé à 15 % en Guadeloupe). Parmi ces résidences principales, 6,5 % sont occupées par des locataires HLM. Par ailleurs, Marie-Galante compte deux établissements de santé pour les courts et moyens séjours, un service d'urgence, un centre de dialyse, deux établissements d'hébergement pour personnes âgées et un établissement d'hébergement pour les personnes en situation de handicap. Tous ces établissements se trouvent à moins de 30 minutes de trajet en voiture pour l'ensemble des habitants de Marie-Galante.

Les fermetures en 2012 de la maternité et de la chirurgie ont réduit l'offre de soins sur l'île, qui ne compte pas non plus d'établissement de soins psychiatriques. Cela a accentué l'exode des jeunes adultes car de nombreuses femmes enceintes ne retournent pas sur l'île après leur accouchement.

Le développement social et économique de Marie-Galante est contraint par sa double insularité, qui ne facilite pas la mobilité des personnes et des marchandises. Or, 10 % de la population active occupée résidant ou travaillant sur l'île effectue des trajets quotidiens de / vers la Guadeloupe « continentale » alors que les liaisons maritimes représentent un coût important. Pour soutenir la relocalisation de l'économie, les Ministères des Transitions Écologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires ont sélectionné Marie-Galante suite à l'appel à projet Démonstrateurs Industriels pour la Ville Durable.

Encadré 9 Synthèse du diagnostic global pour la Communauté de communes de Marie-Galante

Marie-Galante est une île de Guadeloupe de 158 km² et 11 000 habitants située à 45 minutes de trajet par bateau depuis Pointe-à-Pitre ou 15 minutes par avion. Le secteur commerce, industrie et services concentre 78 % de l'activité des entreprises marie-galantaises (55 % des entreprises sont installées sur le territoire de Grand-Bourg). L'artisanat réunit 37 % des entreprises dans le BTP. Marie-Galante est le 4^{ème} bassin cannier de la Guadeloupe avec l'une des deux sucreries de Guadeloupe. Le potentiel touristique est important, du fait de son patrimoine naturel.

En 2014, seules deux résidences sur trois sont des résidences principales tandis que les logements vacants sont en augmentation. Les fermetures en 2012 de la maternité et de la chirurgie ont réduit l'offre de soins sur l'île, qui ne compte pas non plus d'établissement de soins psychiatriques. Cela a accentué l'exode des jeunes adultes car de nombreuses femmes enceintes ne retournent pas sur l'île après leur accouchement.

Le développement social et économique de Marie-Galante est contraint par sa double insularité, qui ne facilite pas la mobilité des personnes et des marchandises.

C.2.6 La Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant

Peuplée de 67 900 habitants, la Communauté d'agglomération connaît depuis quelques années un ralentissement de sa croissance démographique avec, notamment, un déficit migratoire du fait des nombreuses limites qui présente le territoire : l'augmentation des temps de trajet sur un réseau routier congestionné, une offre immobilière limitée au bénéfice du marché immobilier locatif à vocation touristique, et l'éloignement des zones d'activités dynamiques. Le manque d'offre de formation cause également le départ des 15-24 ans, comme sur le reste de la région. Néanmoins, le territoire garde une certaine attractivité, au

²³ https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2018-07/180627-%20-%20GAL%20Pays%20de%20Marie%20Galante_0.pdf

regard des actifs professions intermédiaires et cadres qui s'installent sur le territoire de manière excédentaire. Le solde naturel permet également de maintenir la croissance démographique.

Il existe une proportion plus forte de résidents âgés de plus de 15 ans et non scolarisés qui est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette population se trouve principalement dans la commune du Gosier, la plus proche de la zone d'emploi centrale de la Guadeloupe. En outre, l'offre de services et d'équipements est la plus importante dans cette commune, du fait de son image de « station balnéaire ». Le Gosier rassemble la majorité des actifs occupés de l'intercommunalité qui ne travaille pas sur le territoire de l'EPCI. Plus généralement, plus de la moitié des actifs occupés de résident en Riviera du Levant n'y travaille pas, ce qui témoigne de son attractivité en matière de cadre de vie plutôt qu'économique.

Malgré cela, le nombre d'emplois sur le territoire intercommunal a progressé de 1,5 % entre 2008 et 2013. Le taux d'activité des 15-64 ans s'élève à 71 % en 2013, malgré un accroissement du taux de chômage pour les plus jeunes et les plus âgés. Un quart des jeunes de 15 à 24 ans sont en situation de chômage et de décrochage scolaire, ce qui représente une part légèrement moindre comparé au reste de la région.

Territoire à vocation touristique, le secteur de l'hébergement et de la restauration est prépondérant. L'emploi salarié reste dynamique et concentré au sein de quelques grands établissements, mais reste également plus précaire de par la nature saisonnière de l'activité touristique. La Communauté d'agglomération connaît, en outre, un certain dynamisme en matière de création d'entreprises, notamment dans le secteur de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale du fait des nouveaux besoins de services liés au vieillissement de la population.

Les installations touristiques sont aujourd'hui en profonde mutation :

- Le Gosier travaille sur un renouvellement de son offre de tourisme d'événements ;
- Sainte-Anne, qui bénéficie de secteurs naturels encore préservés, développe un tourisme tourné vers les activités nautiques ;
- Saint-François, seule commune de Guadeloupe classée « station touristique » a investi lourdement dans la rénovation de ses équipements majeurs (golf, casino, marina) en vue de relancer un tourisme « haut de gamme » tout en profitant de la présence du grand site de la Pointe des Châteaux.

Malgré une croissance démographique importante, la proportion des familles monoparentales est plus faible dans la Communauté d'agglomération que dans le reste de la Guadeloupe du fait d'une offre moins importante de logements sociaux, de l'éloignement des centres d'emplois et d'un réseau de transports en commun peu développé. Au contraire, les couples avec ou sans enfant(s) représentent un ménage sur quatre. Six habitants sur dix bénéficient d'une prestation versée par la CAF.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région, une convention entre le Conseil Régional et la Communauté d'agglomération a été signée en 2019. Cette convention a notamment pour vocation de soutenir la mise en œuvre le projet « Déploiement de l'écosystème numérique Riviera 3.0 » qui vise à renforcer les usages numériques dans les politiques publiques, le secteur privé et le quotidien des administrés et des visiteurs. Cette stratégie s'articule en cohérence avec le Schéma départemental des usages numériques (SDUN) établi par le Conseil Régional, notamment concernant les orientations suivantes :

- une population formée tout au long de la vie sur les usages et pratiques numériques ;
- une administration modernisée et performante.

Le projet « Riviera 3.0 » se décline en cinq piliers : infrastructures indispensables au territoire, nouveaux services aux usagers, développement économique et social, repenser la relation avec l'administré-client, améliorer la performance interne de l'administration.

En outre, la Communauté d'agglomération a établi en 2016 son projet de territoire pour soutenir son dynamisme économique, renforcer l'employabilité des hommes et développer l'attractivité du territoire. Le projet décline 42 actions opérationnelles autour de cinq piliers cardinaux :

- un territoire préservé et à forte identité ;
- une destination touristique renouvelée et un territoire d'activités diversifiées ;
- un bassin de vie dynamique et une communauté solidaire ;
- un territoire « intelligent » adossé au déploiement de l'écosystème numérique « Riviera 3.0 » ;
- une gouvernance locale renforcée à la faveur de la consolidation du bloc communal (Communes / CARL).

Encadré 10 Synthèse du diagnostic global pour la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant

La Communauté d'agglomération connaît depuis quelques années un ralentissement de sa croissance démographique avec, notamment, un déficit migratoire du fait des nombreuses limites qui présente le territoire : l'augmentation des temps de trajet sur un réseau routier congestionné, une offre immobilière limitée au bénéfice du marché immobilier locatif à vocation touristique, et l'éloignement des zones d'activités dynamiques. Le manque d'offre de formation cause également le départ des 15-24 ans, comme sur le reste de la région. Néanmoins, le territoire garde une certaine attractivité. Le nombre d'emplois sur le territoire intercommunal a progressé de 1,5 % entre 2008 et 2013.

Territoire à vocation touristique, le secteur de l'hébergement et de la restauration est prépondérant. L'emploi salarié reste dynamique et concentré au sein de quelques grands établissements, mais reste également plus précaire de par la nature saisonnière de l'activité touristique.

technopolis
group 

www.technopolis-group.com